# JOURNAL OFFICIEL



# **DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DEBATS PARLEMENTAIRES

# **ASSEMBLÉE NATIONALE**

# **CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

8º Législature

# PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(46. SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3º séance du jeudi 30 octobre 1986

# SOMMAIRE

#### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE ÉVIN

 Loi de finances pour 1987 (deuxième partia). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5565).

#### Agriculture, B.A.P.S.A.(suite)

Réponses de M. François Guillaume, ministre de l'agriculture, aux questions (suite) de :

MM. François d'Aubert, Germain Gengenwin, Guy Le Jaouen, Jean Laborde, Michel Cartelet, Michel Cointat, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses ordinaires; Jean-Pierre Pénicault, Hubert Gouze, Charles Paccou, René André, Arnaud Lepercq, Pierre Raynal, Loïc Bouvard, Jean-Marie Daillet, André Lejeune, Jean-Pierre Sueur, André Fanton, Jean Besson, Daniel Goulet, Jean Briane, Philippe Vasseur, Sébastien Couepel, Lucien Jacob, Philippe Auberger, Yves Guéna, Jean Desanlis, Xavier Hunault, Joseph-Henri Maujoulan du Gasset, Jacques Legendre, Bruno Bourg-Broc, Xavier Deniau, Henri Louet, Roger Corrèze.

#### **AGRICULTURE**

#### État B

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 5585)

# Titre IV (p. 5585)

Amendement nº 120 de M. Alphandéry : MM. Edmond Alphandéry, le rapporteur spécial, le ministre. - Retrait.

Adoption, par scrutin, du titre IV.

#### État C

Titre V. - Adoption par scrutin (p. 5585)

# Titre VI (p. 5585)

Amendement nº 117 de M. Le Jaouen: MM. Guy Le Jaouen, le rapporteur spécial, le ministre, Xavier Deniau. - Rejet.

Adoption, par scrutin, du titre VI.

#### B.A.P.S.A.

Crédits ouverts à l'article 39. - Adoption par scrutin (p. 5587).

Crédits ouverts à l'article 40. - Adoption par scrutin (p. 5587).

#### Après l'article 73

Amendement nº 115 de M. Pistre: MM. Charles Pistre, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Amendement nº 121 de M. Alphandéry: MM. Edmond Alphandéry, Marcel Rigout, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le B.A.P.S.A.; le rapporteur spécial, le ministre. – Retrait.

Amendement nº 121 repris par M. Pistre: M. Charles Pistre. - Adoption par scrutin.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

- Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénet (p. 5589).
- Dépôt d'une proposition de loi edoptée par le Sénet (p. 5589).
- 4. Dépôt d'un rapport (p. 5589).
- 5. Ordre du jour (p. 5590).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

#### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE EVIN, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

#### **LOI DE FINANCES POUR 1987**

(DEUXIÈME PARTIE)

# Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nºa 363, 395).

#### AGRICULTURE, B.A.P.S.A. (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Cet aprés midi, l'Assemblée a abordé la phase des questions.

Dans la suite des questions du groupe U.D.F., la parole est à M. François d'Aubert.

M. Françols d'Aubert. Monsieur le ministre de l'agriculture, mes chers collègues, on ne dira jamais assez combien est lourde la responsabilité des gouvernements précédents, spécialement des précédents ministres de l'agriculture, et plus particulièrement de M. Michel Rocard, dans la mise en place du système des quotas laitiers.

On ne dira non plus jamais assez combien est grand le gâchis dans nos régions pour tous ceux qui ont cherché à se moderniser depuis plusieurs années, et combien est grande, surtout, l'injustice que les pénalités créent entre les producteurs. Les exemples sont nombreux. Je n'en citerai qu'un, celui de deux agriculteurs d'une même commune, qui livrent à deux laiteries différentes appartenant au même groupe laitier et sont soumis à des pénalités différentes.

Vous avez heureusement reconnu, monsieur le ministre, qu'il y avait des régions à vocation laitière spécifique, parmi lesquelles j'ai cru reconnaître notamment trois régions de l'ouest de la France : la Bretagne, les Pays de la Loire et la Basse-Normandie, et certainement, en tout cas, le département de la Mayenne dont je suis l'élu. Cette spécificité de l'Ouest, qu'il faut peut-être encore davantage reconnaître que vous ne l'avez fait, tient à la fois à la modernisation récente des exploitations, à l'existence de petites exploitations où il n'est guére possible de faire autre chose que de l'élevage et de la production de lait, à de nombreuses installations de jeunes agriculteurs au cours des dernières années, d'où de nombreux investissements nouveaux qui entraînent un endettement trés lourd et, chaque mois, des mensualités à payer au Crédit agricole.

Monsieur le ministre, nous attendons de vous le langage de l'espoir. Vous nous avez annoncé des mesures. Pour un département comme le mien, ce qu'il faut, ce sont des quotas laitiers supplémentaires. Des moyens existent, mais les efforts qui ont été faits dans ce sens dans le passé sont malheureusement insuffisants.

M. le président. Veuillez poser votre question, monsieur d'Aubert, car vous ne disposez que de deux minutes. Si nous commençons à dériver, nous n'en sortirons pas !

- M. Frençole d'Aubert. Je ne vous demande qu'un instant, monsieur le président. J'aurais dû poser ma question à la fin de la séance de l'aprés-midi.
- M. le président. Je constate simplement que vous avez épuisé votre temps, et je vous demande de conclure rapidement.
- M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, dans le plan qu'a présenté M. Cointat, il est question de dégager des financements pour aider à des cessations d'activité supplémentaires. Etes-vous en mesure de nous dire, premièrement, si ce plan pourra être mis en place avant le ler janvier 1987, deuxièmement, si les financements nécessaires, sans doute de l'ordre de 400 millions de francs, pourront être mis en place au cours du prochain collectif budgétaire et, troisiémement, si pourra être défini un calendrier qui donne à la France une antériorité sur les décisions à prendre à Bruxelles en avril prochain.
- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.
- M. Frençois Guilleume, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, je connais et je comprends les difficultés auxquelles sont confrontés certains producteurs, victimes de quotas qui, vous l'avez rappelé, ont été décidés en 1984. Je sais que certaines régions ont une vocation laitière particulière du fait de leur climat ou des structures d'exploitation.

Nous devons prendre en considération les difficultés particulières de ces régions, et le Gouvernement, je le redis de reçon à la fois précise et solennelle, a l'intention de prendre les mesures pour y faire face.

Il a d'abord décidé de dégager une centaine de millions de francs destinés à la prise en charge partielle des cotisations sociales des exploitants dont la production est inférieure à 60 000 litres.

Pour les producteurs plus importants, à qui des quotas insuffisants posent des problèmes de trésorerie, nous avons décidé une reconversion des prêts afin d'allèger leurs frais financiers.

La question essentielle porte sur la nécessité de dégager au profit d'agriculteurs qui veulent demeurer producteurs de lait des quotas supplémentaires, lesquels ne peuvent être trouvés que si d'autres agriculteurs sont disposés à abandonner la production laitière.

A cette fin, le Gouvernement inscrira dans le collectif budgétaire de fin d'année les sommes nécessaires et suffisantes pour financer une politique de cessation d'activité laitière de nature à dégager des quantités supplémentaires au profit des jeunes, de ceux qui viennent de s'installer ou ont réalisé des investissements importants.

Nous avons effectivement parlé de 400 millions de francs. C'est une première assurance que j'ai obtenue de M. le Premier ministre dés les premiers jours de ma prise de responsabilités ministérielles, mais je suis en mesure d'annoncer aujourd'hui que cette somme sera abondée à due concurrence de ce qui sera nécessaire et que la politique d'encouragement aux cessations d'activité sera poursuivie pendant plusieurs années, de telle sorte que puisse être réaménagée la production de certains autres exploitants et que soit ainsi trouvée une solution équitable à leurs difficultés. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

- M. Louis Mexendeau. Tout s'arrange!
- M. Deniei Goulet. On est là pour ça !
- M. René André. En tout cas, ce n'est pas grâce à vous, messieurs les socialistes !
- M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin, et à lui seul !

M. Germein Gengenwin. Monsieur le ministre, Jean-Pierre Abelin, qui a dû s'absenter, m'a demandé de poser sa question à sa place.

Il insiste, dans le préambule, sur la nécessité de la formation en agriculture. Il est conscient de l'évolution de plus en

plus rapide des techniques agricoles et des enjeux.

Le Gouvernement, à votre initiative, est sur le point de présenter un texte qui permettrait à plus de la moitié des jeunes agriculteurs de l'an 2000 d'atteindre le niveau du brevet de technicien supérieur. Toutefois, ce projet n'a pas encore été chiffré et il ouvre le champ de quelques questions concernant la part de formation de votre budget. Vous avez très largement évoqué ces problèmes lors de votre intervention, monsieur le ministre, et souligné le caractére prioritaire de la formation des jeunes. Permettez-moi cependant d'y revenir rapidement et de vous poser trois questions – ou plus exactement deux.

Premièrement, s'agissant de l'enseignement agricole, votre budget prévoit une augmentation des crédits de 11,4 p. 100 en 1987 par rapport à 1986. Cependant, si l'on tient compte des 60 millions de francs alloués dans le cadre du collectif budgétaire, la hausse ne sera que de 3,7 p. 100. Vous permettra-t-elle de faire face aux engagements pris lors de la loi du 31 décembre 1984, et oubliés par ses auteurs?

Deuxièmement, concernant les maisons familiales, particulièrement nombreuses et actives dans l'Ouest et en Poitou-Charentes, cette loi prévoyait que l'Etat prendrait en charge à 100 p. 100 le salaire des personnels enseignant. Or, en 1985, l'aide de l'Etat a été plafonnée à 80 p. 100, entraînant pour les organismes concernés un manque à gagner. Qu'en sera-t-il cette année ? Est-il envisagé un rattrapage progressif ?

La troisième question, monsieur le ministre, concernait les bourses. Vous avez déjà répondu. Je ne la pose donc pas.

- M. le précident. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.
- M. le minietre de l'egriculture. Monsieur Gengenwin, vous venez d'aborder le problème de la formation et vous avez indiqué l'importance que vous y attachiez. Elle n'a d'équivalente que celle que j'attache moi-même à cet effort de formation si indispensable pour que les futurs agriculteurs puissent disposer des compétences nécessaires pour exercer correctement leur métier.

Le niveau que nous visons actuellement pour les futurs agriculteurs est le B.T.A. Il n'en reste pas moins que des agriculteurs qui viennent de s'installer, n'ont pas bénéficié de cette formation de bon niveau et qu'il faut développer pour eux la formation permanente afin que, grâce à des actions de rattrapage, ils obtiennent le niveau indispensable à leur qualité d'exploitants agricoles modernes.

Vous avez rappelé que nous avions fait figurer dans le collectif budgétaire de printemps 60 millions de francs supplémentaires pour faire face aux engagements qui avaient été pris vis-à-vis de l'enseignement agricole privé, dont les crédits auront ainsi augmenté de 15 p. 100 en 1986 par rapport à 1985.

Par ailleurs, comme je l'ai indiqué cet aprés-midi en présentant mon budget, nous proposons pour 1987 - mais le Parlement en jugera en dernier ressort - une augmentation de 11,4 p. 100.

Ainsi, les engagements pris pourront être tenus. Les crédits inscrits au budget permettront de respecter les dispositions prévues par la loi de 1984 pour la période transitoire. Ce faisant, nous avons le sentiment de remplir notre devoir, d'autant que, ainsi que je l'ai rappelé, nous avons également décidé d'augmenter de 37 p. 100 les bourses en faveur des élèves de l'enseignement technique agricole, de façon qu'il y ait une certaine équivalence avec ceux qui dépendent de l'éducation nationale.

J'espère, monsieur le député, que cette réponse vous donne satisfaction.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Front national (R.N.).

La parole est à M. Guy Le Jaouen.

M. Guy Le Jeouen. Je poserai, monsieur le ministre, la question de mon collègue Jacques Bompard, empêché.

Vous connaissez les conséquences catastrophiques des feux de forêt de cet été dans le Midi, notamment en Provence. Mon collègue Jacques Bompard, qui siège au conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a présenté avec les membres de son groupe - qui font partie, je le rappelle, de la majorité du conseil régional (Ah? sur les bancs du groupe socialiste) - et avec l'accord de M. Jean-Claude Gaudin, une proposition tendant à ce que les propriétaires des parcelles de terrain qui les débroussaillent et participent ainsi à la lutte contre les incendies bénéficient d'une mesure incitatrice, c'est-à-dire qu'ils puissent déduire une certaine somme de leurs impôts.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, accepter cette proposition? (Applaudissements sur les bancs du groupe Front nationul [R.N.].)

- M. le précident. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.
- M. le ministre de l'egriculture. Monsieur Le Jaouen, le débroussaillement est, en effet, un élément-clé de la politique de prévention contre les incendies de forêt. Compte tenu de son coût élevé et des objectifs poursuivis, il est considéré comme prioritaire autour des habitations, dans les pare-feu et le long des pistes et des voies d'accès routier.

Autour des habitations, le débroussaillement est obligatoire dans un rayon de cinquante mètres pour la sécurité des habi-

tants.

Le long des voies et dans les pare-feu, des programmes importants sont mis en œuvre par l'Etat et les collectivités locales avec l'aide de la Communauté européenne. J'ai d'aileurs défendu à Bruxelles un règlement qui prévoyait une aide communautaire représentant 20 millions d'ECU pour la forêt des pays méditerranéens.

Le Gouvernement est conscient de l'insuffisance des moyens de coordination de ces actions. Aussi, pour répondre aux orientations définies par le Premier ministre, un projet de grande ampleur est en cours d'examen dans le cadre du futur conservatoire de la forêt méditerranéenne. Le débroussaillement devrait trouver dans ce projet les moyens et les dispositions indispensables pour qu'il en soit sensiblement accru.

Bien que la question de la création d'une fiscalité incitatrice ait été posée, il ne semble pas possible d'aborder par cette voie le problème du débroussaillement, compte tenu des contraintes liées à la fiscalité locale.

- M. René Souchon. Et les décrets d'application?
- M. la président. La parole est à M. Guy Le Jaouen, pour une seconde question.
- M. Guy Le Jeouen. Monsieur le ministre, l'article 11 du projet de loi de finances met en place un régime d'imposition super-simplifié sur les bénéfices réels des agriculteurs.

Je vous poserai à ce sujet trois questions qui m'ont été suggérées par les organisations syndicales de mon département.

La première concerne la suppression de l'abattement de 20 p. 100, qui frappe surtout les petites exploitations. Cet abattement était possible lorsque les exploitants confiaient à un centre de gestion agréé leur comptabilité personnelle. Vous connaissez comme moi les faiblesses comptables de nos agriculteurs. N'envisagez-vous pas, dans ces conditions, de rétablir l'abattement de 20 p. 100 ?

Le deuxième point concerne le système de quotient prévu au premier alinéa de l'article 13 du projet de loi de finances, qui vise à « absorber » les irrégularités de la production agricole sur deux ans C'est un problème grave. Ne serait-il pas nécessaire d'étaler ce quotient sur trois ans, afin que les petites exploitations à revenus modestes ne subissent pas trop les effets du barème de l'impôt?

# M. Michel de Rostolan. Trés bien!

M. Guy Le Jeouen. Il y aurait également lieu de ramener à 30 000 francs le plancher, qui a été fixé assez haut. En effet, les exploitants à revenus modestes ne peuvent, dans ce cas précis, bénéficier de l'abattement.

Le troisième point concerne une promesse qui avait été faite par M. Balladur. Celui-ci avait évoqué la possibilité de revenir, après avoir opté pour le régime du bénéfice réel, à l'imposition au forfait. Cela intéresse notamment des agriculteurs qui, ayant pris leur retraite, continuent à exercer une activité minime. Pour eux, il serait souhaitable de revenir au forfait. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Front national [R.N.].)

M. le précident. La parole est à M. le ministre.

M. ie minietre de l'agriculture. Monsieur Le Jaouen, vous m'avez interrogé sur le régime simplifié qu'a proposé le Gouvernement et qui a été retenu par l'Assemblée.

C'est un régime très simple, qui permet aux agriculteurs de tenir eux-mêmes leur comptabilité.

Vous regrettez que n'ait pas été prévue une clause permettant aux agriculteurs dont la comptabilité personnelle est consiée à un centre de gestion agréé de bénésicier de l'abattement qui existait jusqu'alors.

Pour ma part, je considère qu'il s'agit d'un oubli. Cette disposition pourrait être rétablie si l'Assemblée en décidait ainsi. Mais ce problème ne peut être réglé dans le cadre du présent débat.

S'agissant de l'écrètement des résultats, la formule qui existait jusqu'à présent était celle du quotient. Compliquée, elle ne bénéficiait pratiquement à personne.

C'est la raison pour laquelle, tout en maintenant cette formule pour ceux qui voudraient l'utiliser, nous avons proposé de retenir un système de moyenne mobile triennale. L'impôt étant calculé sur une moyenne de trois ans, il est ainsi possible, tout à fait normalement, d'étaler les revenus des exploitations agricoles, lesquels, chacun le sait bien, sont trés variables suivant les résultats de chaque exploitation, qui sont, eux-mêmes, souvent liés à la générosité de la nature.

Placé devant le choix entre les deux systèmes, l'ancien et le nouveau, chaque agriculteur pourra se déterminer en fonction de ce qu'il estime conforme à ses intérêts.

Sur le troisième point, je rappelle que les articles 10 à 13 du projet de loi de finances, relatifs à la fiscalité agricole, qui ont été votés en première lecture par l'Assemblée nationale, comportent une nouvelle disposition. Sont concernés les exploitants agricoles dont la moyenne des recettes sur deux années consécutives devient inférieure à 300 000 francs. Ils pourront, en effet, opter dans ce cas pour le régime du forfait, c'est-à-dire qu'ils pourront revenir à ce régime. C'est là, selon moi, une disposition tout à fait positive, favorable et équitable.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean Laborde.

M. Jean Laborde. Monsieur le ministre, la séchercese de ces deux dernières années a durement frappé certains départements du Sud-Ouest.

Elle a aussi fait prendre conscience à leurs agriculteurs de l'importance de l'eau, car les situations y sont aujourd'hui particulièrement contrastées entre ceux qui ont eu la possibilité d'irriguer et ceux qui ne l'ont pas eue.

Ces derniers, encore trop nombreux, hélas! ne pourront, si de tels étés se renouvellent, survivre qu'à la condition que l'on développe très rapidement un équipement hydraulique dont l'intérêt leur apparaissait autrefois moins évident.

Le Gers offre, à ce titre, un exemple caractéristique. Il a la fâcheuse particularité d'être traversé par des rivières qui doivent être réalimentées l'été à partir de lacs de montagne, car elles ne prennent pas naissance elles-mêmes dans le massif pyrénéen.

La seule solution pour améliorer la ressource en eau se trouve dans la construction de barrages en amont des rivières et dans celle de retenues collinaires dans les sites favorables des coteaux.

Un programme a été arrêté. Il est inscrit au contrat de Plan Etat-région.

Il comporte notamment la construction de grands barrages, qui a pris un certain retard en raison des difficultés rencontrées dans la maîtrise foncière et des lacs collinaires, dont la réalisation, elle, n'est pas soumise aux mêmes contraintes.

Mais voilà que cette deuxième année de sécheresse a provoqué une augmentation considérable des besoins. La demande, qui ne progressait jusqu'à présent qu'au rythme de la modernisation des exploitations, se fait de toutes parts pressante.

Il est absolument nécessaire d'accélérer le programme prévu et de le compléter par des retenues de moyenne capacité sur un certain nombre de rivières, dans les vallées desquelles l'arrosage a dû, cet été, être limité.

Il s'agit d'ouvrages de moyenne hydraulique, dont l'expérience vient de faire ressortir l'intérêt et dont vous n'avez pas parlé dans la présentation de votre budget.

Le conscil général du Gers s'est engagé à cosinancer un programme supplémentaire de petite et moyenne hydraulique et à y apporter une participation importante si la région, l'agence de l'eau et l'Etat interviennent de leur côté.

Les deux premiers partenaires ont promis leur contribu-

Ma question, à laquelle je souhaite que vous répondiez de façon précise, est la suivante : vous engagez-vous à apporter la part de l'Etat, qui est indispensable, et avec quels crédits financerez-vous ces investissements?

- M. ie président. La parole est à M. le ministre.
- M. le minietre de l'egriculture. Les problèmes hydrauliques du Gers, posés par M. Laborde, sont principalement des problèmes de ressources en eau.

L'organisation de la gestion du canal de la Neste et le financement des travaux de remise en état, qui relèvent maintenant, au niveau national, de la compétence du ministre de l'environnement, font actuellement l'objet de réflexions et d'études.

L'année 1987 va marquer une étape essentielle dans le renforcement des ressources en eau de la région, avec la mise en service du barrage de Puydarrieux, d'une capacité de 15 millions de mêtres cubes.

A une échelle plus modeste, la première tranche – acquisitions foncières – du barrage de la Marcaoue a pu être lancée en 1985 grâce à une subvention exceptionnelle du ministère de l'agriculture. La réalisation de ce projet doit maintenant se poursuivre sur les dotations normales des crédits déconcentrés.

Pour le moyen terme, le développement des ressources en eau passe par la réalisation du barrage de Lunax. Celle-ci entrera dans une phase active au cours des prochains mois. Le ministère de l'agriculture a déjà mis en place sur l'exercice 1986 une dotation de 12 millions de francs pour les travaux préliminaires. La convention tripartite entre l'Etat, la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne et Electricité de France pour le financement de l'ensemble devrait être signée avant la fin de l'année.

Une deuxième tranche de financement est prévue en 1987, après la déclaration d'utilité publique des travaux.

- M. ie président. La parole est à M. Michel Cartelet.
- M. Michel Certelet. Monsieur le ministre, les producteurs céréaliers et betteraviers sont unanimes pour rejeter les discours qui sont tenus en ce moment dans la Communauté européenne.

Qu'il s'agisse d'instaurer de nouveaux quotas de production pour le blé ou de geler des terres afin de réduire les excédents, ces deux solutions sont pour eux inacceptables.

La Communauté européenne doit faire preuve de plus d'imagination et de plus d'ambition.

La France, en ce domaine, doit, pour sa part, tenir le rôle qui est le sien dans la production agricole de notre continent, c'est-à-dire le premier.

Nous sommes les plus gros producteurs de sucre et de céréales. Ce sont donc les agriculteurs français qui se trouveraient les plus frappés si, par malheur, les solutions que j'évoquais précédemment étaient retenues.

Monsieur le ministre, il n'est pas admissible de s'engager dans cette voie.

C'est pourquoi nous attendons du Gouvernement français et du ministre de l'agriculture qu'ils soient les promoteurs d'une politique agricole novatrice.

De vastes gisements de progrès existent encore dans la transformation des produits agricoles pour l'alimentation humaine. Mais c'est vraisemblablement vers l'utilisation de produits agricoles destinés directement à l'industrie que la marge de manœuvre est la plus grande.

La production d'éthanol d'origine végétale constitue l'un des débouchés les plus prometteurs.

Bien évidemment, l'éthanol ne constitue pas la solution unique au remplacement du plomb dans l'essence. De nombreuses autres alternatives sont offertes. Mais le choix de l'éthanol est primordial pour réduire d'une manière constructive une partie des difficultés que posent les excédents de la production agricole.

C'est pourquoi nous souhaitons que cette voie soit retenue et exploitée au maximum.

Quand on sait – et les agriculteurs français le savent mieux que personne – ce que coûte au budget européen l'exportation d'un quintal de céréales, il n'est pas possible de buter longtemps encore sur le montant de l'aide que la C.E.E. pourrait attribuer à la transformation de céréales en alcool.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Cartelet.

M. Michel Cartelet. Je termine, monsieur le président.

Nos représentants doivent faire preuve d'une grande pugnacité et de persuasion. Sinon, en 1989, d'autres adjuvants seront utilisés pour remplacer le plomb dans le supercarburant.

Le Gouvernement, que vous représentez, doit prendre une décision ferme et rapide.

L'heure du choix a sonné. De votre décision dépend l'avenir d'une des parties les plus dynamiques de l'agriculture de notre pays.

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'egriculture. M. Cartelet vient, à l'instant, d'indiquer qu'il serait dramatique pour la France de mettre en place des quotas sur les céréales.
- M. Sébaction Couepel. Pourquoi ne pas y avoir pensé avant?
- M. le minietre de l'agriculture. C'est tout à fait mon avis.

La délégation française a, d'ailleurs, évité les quotas sur les céréales que la Communauté se proposait de mettre en place. (Eh oui ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

- M. Roné Souchon C'est faux I lls ont été évités avant !
- M. le minietre de l'agriculture. Mais, par-delà ce problème de production, il était absolument essentiel de trouver des utilisations autres qu'alimentaires des produits agricoles.

C'est en ce sens que le projet de production éthanolcarburant présente un intérêt. Cependant, les conditions de production d'éthanol ne permettent pas, à l'heure actuelle, de le produire à un prix inférieur à 3,50 francs du litre. Or le carburant qui sort des raffineries atteint un prix légèrement supérieur à 1 franc du litre. Cet écart de 2,50 francs pose un problème.

C'est la raison pour laquelle nous avons de nouveau insisté à Bruxelles pour que les producteurs d'éthanol puissent bénéficier de céréales dont le prix serait abaissé à concurrence de ce que représentent les restitutions communautaires pour l'exportation de céréales.

Le problème commence alors à trouver sa solution. Et la Commission s'est engagée à remettre, avant la fin de l'année, une proposition qui devrait déterminer les conditions dans lesquelles les céréales pourraient bénéficier de restitutions.

Il est évident que la France ne peut pas prendre une décision seule. L'unité du marché agricole européen impose une décision de tous les Etats membres et il ne peut y avoir de production d'éthanol sans l'obtention de ces restitutions.

Nous aurons sans doute à débattre de ce problème avant la fin de l'année. De toute façon, soyez assuré que la France, consciente de la nécessité de trouver des utilisations non alimentaires à certains produits agricoles, défendra l'idée selon laquelle on doit accorder des restitutions aux céréales qui seraient utilisées pour la fabrication de l'éthanol.

- M. Michel Cointet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires. Le rapporteur peut-il intervenir, monsieur le président?
- M. le président. En principe, le rapporteur a droit à la parole lorsqu'il la demande, mais, dans le cadre des questions, c'est « à la limite » !

Quoi qu'il en soit, vous avez la parole.

M. Michel Cointet, rapporteur spécial. Grâce à votre bienveillance, monsieur le président, je ferai remarquer à M. le ministre de l'agriculture qu'outre le problème de l'éthanol, de sa production et de son prix de revient, se pose le problème de sa vente et de son incorporation dans l'essence. Tant que les pompistes n'auront pas été autorisés à inclure de 2 à 5 p. 100 d'éthanol dans l'essence, ce qui sera fait en amont ne servira à rien. Je lui rappelle que M. Jean Royer et moimème avons signé une proposition de loi tendant à autoriser les pompistes à incorporer 5 p. 100 d'éthanol dans l'essence. Le coût serait nul pour l'Etat. Si le Gouvernement acceptait

d'inscrire cette proposition à l'ordre du jour, il ferait un pas en avant et encouragerait la poursuite des études dans ce domaine.

M. le précident. Mes chers collègues, chaque question prend en moyenne plus de cinq minutes. A ce rythme, nous serons là encore à trois heures du matin! Cela explique la vigueur avec laquelle je vous rappelle à l'ordre lorsque vous dépassez deux minutes.

La parole est à M. Jean-Pierre Pénicaut.

M. Jeen-Pierre Pénicaut. Ma question, monsieur le ministre, exprime les préoccupations des exploitants agricoles landais et aquitains.

S'agissant de la culture du maïs, et compte tenu du mauvais coup qui lui est porté par les importations américaines autorisées par le conseil de ministres de la Communauté, comment entendez-vous assurer à la production maïsicole les débouchés garantissant un revenu décent aux producteurs? A ce propos, pourquoi ne serait-il pas attribué à la production maïsicole une part du quota d'isoglucose par re-répartition de ce quota entre betteraviers et maïsiculteurs? A moins que l'on obtienne de la Communauté, ce qui serait la solution idéale, une augmentation de la part allouée à notre pays pour la production d'isoglucose?

S'agissant du problème laitier – et sans vouloir reprendre une question déjà posée plusieurs fois aujourd'hui sous diverses formes quant à l'absolue nécessité d'adapter aux circonstances la règle de reprise des quotas morts, ce qui est particulièrement vrai en Aquitaine – je vous prie, monsieur le ministre, de me faire connaître très précisément votre point de vue sur la demande d'annulation de cette autre mesure décrétant que les producteurs ayant dépassé 75 p. 100 de leurs références au mois de novembre seront désormais pénalisés de 1 franc par litre excédentaire.

Jusqu'à présent, les divers prioritaires et les petits producteurs n'atteignant pas 100 000 litres étaient exemptés de ce type de pénalité. C'est ce qu'il paraît juste de leur accorder de nouveau aujourd'hui.

S'agissant, enfin, de la production de palmipédes gras, estil exact qu'une récente directive ministérielle écarterait désormais du bénéfice des prêts spéciaux de modernisation, délivrés au titre des plans d'amélioration matérielle, les investissements pour palmipèdes gras, c'est-à-dire tout ce qui concerne, notament, les salles d'abattage, les ateliers d'accouvage et d'élevage?

Si tel était le cas, monsieur le ministre, ce serait un coup très dur porté à ce secteur de production. J'espère vivement que votre réponse démentira les inquiétudes nourries à cet égard par mes collègues socialistes et par les producteurs landais.

- M. le précident. La parole est à M. le ministre.
- M. le minietre de l'agriculture. Il n'est pas possible d'envisager une transformation des quotas de saccharose ou de glucose dans la mesure où cela entraînerait un recours devant la Cour de justice de la part des planteurs de betteraves ou de leurs représentants.

Il ne faut pas oublier que l'isoglucose est difficile à produire et a un marché bien déterminé.

Je préconise plutôt que les producteurs de maïs ne disposant pas de quotas de glucose s'orientent vers la fabrication de glucose ou d'amidon, dont les débouchés en tant qu'aliment ou substrat de fermentation sont très larges.

En ce qui concerne la pénalité provisoire infligée aux agriculteurs qui auraient dépassé sensiblement leur quota laitier au cours de cette année, je rappelle que cette disposition avait été demandée par les professionnels, qui s'inquiétaient à juste titre des débordements de production pour la campagne actuelle. Considérant que les difficultés étaient déjà suffisamment grandes en raison du versement des pénalités réclamées au titre de la campagne qui vient de s'écouler, nous avons décidé de différer cette mesure. Les pénalités ne pourront donc pas être réclamées avant janvier prochain.

- M. Louis Mexendeau. Et les palmipèdes gras?
- M. Jeen-Pierre Pénicaut. Vous ne répondez pas à la question, monsieur le ministre!
  - M. le précident. La parole est à M. Hubert Gouze.

M. Hubert Gouxe. Monsieur le ministre, le foncier demeure l'un des problémes majeurs de l'agriculture française. Ma première remarque portera donc sur l'avenir des S.A.F.E.R.

"ors de sa vingt-cinquième assemblée générale annuelle en juin dernier, la société garonnaise d'aménagement foncier, qui étend son activité sur les départements de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne, dressait le bilan de son activité pour l'année 1985 : 120 nouveaux agriculteurs installés, 407 exploitations petites et moyennes agrandies, plus de 400 aménagements availlés atélièté.

ments parcellaires réalisés.

Cet exemple illustre le rôle irremplaçable des S.A.F.E.R. Un grand nombre d'entre elles connaissent pourtant, en raison de la dépression du marché foncier, de graves difficultés de gestion. C'est donc en ce moment que le soutien de l'Etat leur serait le plus utile. Or, précisément, votre projet de budget prévoit une diminution de l'ordre de 20 p. 100 des crédits de fonctionnement qui leur sont alloués.

Ce désengagement de l'Etat signifie-t-il, monsieur le ministre, que vous ne croyez pas au rôle des S.A.F.E.R.? Faut-il voir dans ce choix la marque du libéralisme? Votre attitude au sujet de l'accès au foncier correspond-elle à une volonté de laisser faire?

#### M. André Leieune. Très bien !

M. Hubert Gouze. Ma deuxième remarque concerne les relations entre les coopératives d'utilisation de matériel agricole et les collectivités locales.

Ces relations sont anciennes et fréquentes. Les communes rurales et l'agriculture connaissent les mêmes hommes et ont les mêmes besoins. Il faut donc leur permettre de travailler ensemble avec les mêmes outils.

Je sais que l'inscription dans les textes du principe de l'adhésion des collectivités locales aux C.U.M.A. soulève de nombreux problèmes, notamment juridiques. Un premier pas a été franchi dans le cadre de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Il est désormais reconnu aux collectivités territoriales la possibilité d'avoir, en zone de montagne, recours aux services des C.U.M.A. pour la réalisation de travaux agricoles et d'aménagement rural.

#### M. René Souchon, Grâce à nous !

- M. Hubert Gouze. Comptez-vous, monsieur le ministre, élargir ce dispositif et faciliter, dans des limites raisonnables et sans altérer l'esprit coopératif, la pratique de relations entre coopératives d'utilisation de matériel agricole et les communes ou associations publiques rurales ?
  - M. le précident. Veuillez conclure, monsieur Gouze.
  - M. Hubert Gouze. J'en termine, monsieur le président.

Ma troisième remarque concerne un problème spécifique à mon département. Il s'agit de la demande de classement en zone de montagne de six communes du Tarn-et-Garonne.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises d'appeler votre attention, monsieur le ministre, sur cette question. Et lors de votre venue à Montauban au mois de mai dernier, lors du vingtième congrès du C.N.J.A., vous aviez vous-même laissé espérer aux représentants de la profession une décision favorable. Je souhaiterais connaître la suite que vous entendez donner à ce dossier.

- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.
- M. le ministre de l'egriculture. Il ne s'agit absolument pas de réduire les possibilités des S.A.F.E.R. D'ailleurs, en zone de montagne, elles vont bénéficier de crédits supplémentaires d'un montant de l'ordre d'une dizaine de millions de francs. Quant aux autres S.A.F.E.R., elles ont, du fait de la réduction de leurs activités, nettement moins de besoins qu'auparavant. Par conséquent, il nous paraît absolument nécessaire, compte tenu de cette situation nouvelle, qu'elles accélèrent les procédures de rétrocession des terres et qu'elles révisent leurs frais de fonctionnement par rapport au volume de leurs actions.

# M. Philippe Auberger. Trés bien!

M. le ministre de l'egriculture. En ce qui concerne les C.U.M.A., qui ont la possibilité d'accéder au marché des collectivités, il n'est pas question de leur retirer cet avantage que

certains contestent. La situation actuelle me paraît être justifiée et je n'ai donc pas l'intention de changer quoi que ce soit en la matière.

Enfin, s'agissant des communes de votre département, je suis obligé, faute d'avoir pu examiner le probléme d'un peu plus prés puisque je n'ai pas eu le texte de votre question, de vous apporter une réponse de caractère de général.

Le classement des communes en zones de montagne et défavorisées dépend de critéres communautaires. Nous avons récemment déposé à Bruxelles un dossier portant sur quelque 470 000 hectares de zones qui, à notre sens, doivent être classées comme défavorisées dans la mesure où elles répondent à ces critères. Les communes auxquelles vous faisiez allusion sont peut-être concernées.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Charles Paccou.

M. Cherles Paccou. Monsieur le ministre, un sujet préoccupe au plus haut point les agriculteurs, celui de l'assiette des cotisations sociales.

Le système en vigueur de prèlévement des cotisations sociales et autres prestations est fondé en grande partie sur le revenu cadastral, lequel ne correspond en fait qu'à une valeur locative et n'a rien de commun avec le revenu réel des agriculteurs.

Dans le département du Nord, les revenus cadastraux sont particulièrement élevés en raison d'une prospérité ancienne qui ne reflète en rien la situation actuelle. Or, dans nombre de régions françaises, les revenus cadastraux sont nettement inférieurs à ceux du département du Nord pour des rendements économiques devenus identiques grâce à la mécanisation et aux techniques culturales modernes.

Dans le Nord, la cotisation moyenne par exploitation est, en 1986, de l'ordre de 20 000 francs pour un revenu cadastral moyen de 502 francs par hectare; l'exploitation type de notre département correspondant à environ 25 hectares. Ce chiffre est à rapprocher de la cotisation moyenne nationale par exploitation qui est de l'ordre de 7 000 francs.

Il apparaît donc indispensable et urgent de modifier en profondeur le système actuel de calcul des cotisations. Une réflexion est engagée en ce sens au sein de diverses instances nationales. Dans ce contexte, nous tenons à affirmer la position du département du Nord. Il faut tendre vers un calcul des cotisations fondé sur le revenu net d'exploitation, lequel reslète le mieux la capacité contributive réelle des agriculteurs.

A cette base doit correspondre un autre volet établissant une cotisation forfaitaire par exploitation, véritable droit d'entrée pour accéder aux prestations d'assurance maladie ou autres. Cette cotisation forfaitaire par exploitation devant être établie uniformément pour toutes les exploitations françaises. Il est bien évident que l'effort contributif ainsi mis en œuvre doit entrer dans la masse à répartir entre chaque département. Seul un système de cet ordre peut aboutir à répartir équitablement l'effort contributif de chaque exploitant, l'équité et la solidarité demeurant le gage de la pérennité d'un tel système.

- M. le président. Veuillez conclure, monsieur le député.
- M. Cheries Paccou. Nous comptons sur le Gouvernement pour faire évoluer le problème en ce sens.
- M. le précident. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.
- M. le ministre de l'agriculture. M. Paccou, en s'appuyant sur l'exemple précis de son propre département, vient de démontrer que le revenu cadastral n'est pas un critère équitable pour asseoir les cotisations sociales. Je partage tout à fait son sentiment, et c'est la raison pour laquelle j'ai indiqué tout à l'heure que nous réfléchissons à une base nouvelle.

Ses propositions constituent un apport à notre réflexion, laquelle trouvera son terme dans la loi de modernisation que nous avons l'intention de déposer devant l'Assemblée lors de la prochaine session.

M. le précident. La parole est à M. René André.

- M. Roné André. Les quotas laitiers datent de 1984. Or, à cette époque, les socialistes étaient au pouvoir. Ils sont donc aujourd'hui bien mal placés pour nous adresser des reproches!
  - Ms. Charles Revet. Très bien !
- M. Didier Chouat. On ne fait aucun reproche, on pose des questions !
- M. René Souchon. On pose des questions sans obtenir de réponse!
- M. René André. La faute leur incombe si les producteurs de lait sont aujourd'hui au désespoir et si les jeunes ne peuvent pas s'installer. C'est également leur faute si les négociations sur le plan communautaire ont été mal conduites et si la France n'a pu obtenir des mesures identiques à celles accordées à d'autres pays comme l'Irlande. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Cela étant, monsieur le ministre de l'agriculture, c'est à vous qu'il appartient de régler, en France, avec des solutions françaises, le difficile problème des quotas laitiers.

- M. André Fenton. Très juste!
- M. René André. Vous ne pouvez ignorer qu'une grande partie des producteurs de lait est complètement désemparée, qu'elle se sent abandonnée, pour ne pas dire sacrifiée.

Vous ne pouvez pas vous contenter de répondre : c'est la faute de Bruxelles. La France est une nation souveraine. Quand il s'agit de la survie de toute une partie de sa population, c'est à la France seule de décider, et non à je ne sais quel organisme supra-national!

Vous avez la volonté, monsieur le ministre, de moderniser l'agriculture et nous nous en félicitons tous. Vous voulez adapter l'agriculture française aux contraintes mondiales et la rendre plus compétitive, et je vous approuve car c'est indispensable. Toutefois, vous ne pouvez pas le faire en sacrifiant une majorité de producteurs à qui la France et les Français doivent tant, comme vous l'avez d'ailleurs rappelé en présentant votre budget.

- M. Philippe Aubergar. Trés bien !
- M. Marcel Rigout. C'est très bien ce que vous dites, monsieur André!
  - M. le président. Veuillez conclure, mon cher collégue.
- M. René André. J'ai pratiquement terminé, monsieur le président.

Vous devez comprendre, monsieur le ministre, que les agriculteurs frappés par ces mesures de modernisation et de restructuration veulent des engagements précis et nationaux. Notre collègue Cointat, ancien ministre de l'agriculture, a exposé au nom du groupe du R.P.R. un plan que nous approuvons tous.

- M. Jeen-Merie Daillet, Tout à fait !
- M. René André. Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à défendre à Paris et, au besoin, à imposer à Bruxelles les propositions selon lésquelles...
- M. le président. Veuillez conclure, s'il vous plaît, monsieur André. Vous n'avez que deux minutes!
- M. Roné André. J'ai pratiquement terminé, mousieur le président l
- M. le président. Cela fait déjà trente secondes que vous me dites cela !
  - M. André Fenton. Il prend le temps de le dire!
- **M. Paul Chomat.** De toute façon, il va se coucher tout à l'heure l

Mme Colette Goeuriot. Votez contre le budget, monsieur André l

- M. ie président. Concluez, monsieur André!
- M. René André. Etes-vous prêt, disais-je, à défendre à Paris et, au besoin, à imposer à Bruxelles les propositions selon lesquelles, en plus des aides actuelles, les livreurs les plus petits percevront une indemnité viagère mensuelle significative, et ce jusqu'à l'âge de la retraite?

Pouvez-vous prendre l'engagement devant la représentation nationale, parce que c'est une condition de la réussite d'une politique de restructuration laitière, d'augmenter la retraite des agriculteurs?

Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à vous engager à vous battre, ...

- M. ie président. Monsieur André!
- M. René André. ... ce que vous n'avez pas fait jusqu'à présent, pour qu'on ne pénalise pas ceux qui produisent plus de 125 000 litres de lait ou, tout au moins, que cette catégorie de producteurs bénéficie de compensations leur permettant de ne pas prendre de plein fouet le choc des pénalités?
  - M. le président. Sachez vous arrêter, monsieur André!
- M. René André. Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à mettre en place pour ceux qui produisent plus de 125 000 litres...
- M. le président. Je vais vous couper la parole, monsieur André!
- M. René André. J'ai pratiquement terminé, monsieur le président. (Rires et exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.) Je vous assure que ce problème est très grave !
  - M. André Fenton. C'est vrai!
- M. René André. Bien sûr, je dépasse mon temps, mais je ne serai ni le premier ni le seul à le faire dans cet hémicycle.
- M. le président. C'est justement le probléme, monsieur André. Alors n'en rajoutez pas, s'il vous plaît. Je vous demande de conclure.
- M. André Fenton. C'est ce qu'il essaie de faire !
- M. René André. il est de l'intérêt de tous...
- M. le président. ... que vous concluiez rapidement !
- M. René André. Ce que je dis, monsieur le président, est dans l'intérêt de tous les producteurs et de tous les agriculteurs de ce pays!

Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à faire en sorte que ceux qui produisent plus de 125 000 litres puissent continuer à le faire dans le cadre d'une exploitation familiale et de façon à pouvoir concurrencer, sur un pied d'égalité, les usines à lait?

Telles sont, pour des régions spécifiquement laitières, les conditions de la réussite d'une politique de restructuration à la française. Mais cette politique ne pourra réussir que si, très rapidement, vous informez le monde agricole de ce qu'il adviendra des quotas.

Monsieur le ministre, pouvez-vous vous engager devant la représentation nationale à lutter pour faire en sorte que soit prise, avant le 1er janvier, une décision allant dans le sens des propositions de M. Cointat?

Pouvez-vous également pendre l'engagement devant la représentation nationale de lutter pour faire en sorte que le prochain collectif budgétaire dégage les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette politique ? (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.
- M. le ministre de l'agriculture. Je souscris tout à fait à la déclaration de M. André qui a précisé les responsabilités quant à la mise en place de quotas laitiers.

Vous avez eu raison, monsieur André, de rappeler les drames provoqués par la politique de réduction de la production laitière.

Vous souhaitez moderniser et restructurer les exploitations, notamment celles à caractère familial. A cette fin - et je l'ai indiqué précédemment - le Gouvernement est prêt à dégager une somme de 100 millions de francs afin de prendre en charge une partie des cotisations sociales des petits exploitants ; à reconvertir les prêts des exploitants qui ont des difficultés financières, afin de diminuer les charges qui pèsent sur leur entreprise ; à mettre en place une politique de cessation d'activité laitière pour laquelle le Premier ministre a décidé, au printemps dernier, de dégager 400 millions de francs - cette somme pouvant toutefois être augmentée à due concur-

rence de ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de cette politique, qui devrait commencer à produire ses effets avant le ler janvier prochain.

Il n'en reste pas moins que pour atteindre cet objectif, il faut jouer à la fois sur les aides à la cessation d'activité et sur les incitations au départ à la retraite pour les agriculteurs. L'I.V.D. doit donc être remise à l'honneur et le niveau des retraites augmenté - ce que j'ai fait dés cette année. L'ensemble de ces actions cumulées doit permettre de dégager des quantités de lait suffisantes pour en redistribuer à ceux qui en ont besoin, notamment les jeunes et les investinseurs. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

#### M. le président. La parole est à M. Lepercq.

M. Arneud Lepercy. Monsieur le ministre, dans le cadre de l'aménagement du territoire, une attention toute particulière devait être apportée à la réduction des handicaps des zones défavorisées afin de les remettre à parité avec les autres zones. Estimez-vous que les crédits de votre ministère, augmentés éventuellement de ceux du F.E.O.G.A., permettront de répondre à cet objectif?

Le Gouvernement peut-il s'engager à fournir les moyens nécessaires à une politique agricole dynamique qui redonnera aux agriculteurs et aux éleveurs de ces régions espoir dans

l'avenir ?

Comment, dans le contexte actuel, peut-on accepter qu'une production comme celle de la viande ovine, qui est particulièrement présente dans ces zones défavorisées, soit déficitaire en France et en Europe du fait d'un déréglement inacceptable des marchés et ne permette plus aux éleveurs de vivre de leur production ?

Aussi, pour établir une saine concurrence et le dégagement des marchés, la mise en œuvre d'une véritable clause de sauvegarde se révéle-t-elle aujourd'hui indispensable tout comme la renégociation, très rapidement, d'un réglement ovin communautaire désastreux pour les éleveurs.

Pensez-vous pouvoir obtenir, monsieur le ministre, de telles promesses des instances communautaires?

- M. le préeldent. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.
- M. le minietre de l'agricultura. M. Lepercq pose le problème de notre politique en faveur des zones défavorisées. J'ai indiqué précédemment que cette question constituait l'une des priorités de mon action et, des le collectif de cet été, j'ai tenu à ce qu'un crédit supplémentaire soit inscrit en vue de revaloriser l'indemnité spéciale de montagne.

D'ailleurs, compte tenu des inscriptions dans le projet de budget de 1987, en hausse de 25 p. 100 sur celles du budget de 1986, les indemnités spéciales de montagne seront revalorisées de 11 p. 100.

En outre, le plasond du nombre d'unités de gros bétail bénésiciant du taux majoré de l'indemnité compensatoire ovine dans les zones sèches sera relevé de 15 à 40.

Vous m'avez également interrogé sur la possibilité de modi-fier profondément un règlement ovin qui défavorise la pro-duction française. Ainsi que je l'ai indiqué précédemment, la modification de ce réglement communautaire constitue l'un de nos objectifs prioritaires. Avec ce dessein, je pense déjà pouvoir obtenir dans les plus brefs délais la « saisonnalisation » de la prime compensatrice à la brebis.

Enfin, les difficultés actuelles, vous avez eu raison de le rappeler, ont pour origine une concurrence de caractère absolument anormale provoquée par la chute de la livre qui, en quelques mois, a perdu plus de 20 p. 100 de sa valeur.

Comme il n'existe pas de montant compensatoire monétaire pour les ovins, il n'y a pas non plus de protection. Celle-ci pourrait représenter dans les 20 p. 100, soit l'équivalent du taux de dévaluation de la livre – monnaie qui n'aurait d'ailleurs jamais connu une telle érosion si elle avait été insérée dans le système monétaire européen.

Or il n'est pas normal que les agriculteurs français, en particulier les producteurs d'ovins, supportent les conséquences du refus des Anglais d'intégrer leur monnaie dans le système monétaire européen!

# M. Jean-Marie Delliet. Trés juste!

M. le minietre de l'agriculture. Tel est d'ailleurs le sens du débat que je conduis actuellement à Bruxelles.

- M. Jeen-Marie Daillet. A juste titre! Et ce n'est pas
- M. le minietre de l'agriculture. J'invite la Commission à mettre au point des mesures pour rétablir des conditions de concurrence normales. Les producteurs français d'ovins sont suffisamment compétitifs pour faire pièce à la production britannique, mais précisément dans le cas où il n'existe pas de distorsion de la concurrence à cause d'un avantage monétaire. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe U.D.F. - Exclamations sur les bancs des communistes.)
- M. Mercal Rigout. Que faites-vous donc, monsieur le ministre 1
  - M. le président. La parole est à M. Pierre Raynal.
- M. Piarra Raynal. Monsieur le ministre, vous ne serez pas surpris par ma question.

Dans les départements de montagne, tel celui du Cantal, que j'ai l'honneur de représenter à l'Assemblée...

- M. René Souchon. Ce n'est pas le seul...
- M. Plerre Raynai. ... ni le climat, ni le relief, ni les productions végétales - car 84 p. 100 de la surface agricole utile est en herbe - ne permettent d'autres orientations agricoles que la production de lait ou l'élevage. Or, à cause de la politique des quotas laitiers, à laquelle vient s'ajouter l'effondrement des cours de la viande, bovine ou ovine, notre agriculture est devenue une activité économique sinistrée.

Alors, l'exode rural et la désertification sont-ils devenus les seules perspectives ouvertes à nos départements dont les handicaps sont déjà nombreux et sévères ? Ainsi en jugeaient vos prédécesseurs qui paraissent encore admettre que cette évolution est inéluctable. Mais vous, monsieur le ministre, vous ne le pensez pas, nous le savons. Vous avez bien voulu recevoir les élus de la majorité des quatre départements de l'Auvergne et prendre en considération leur demande d'exonération des quotas, en reconnaissant à ces zones défavorisées le droit à produire.

Vous avez affirmé à plusieurs reprises que « toutes les dispositions techniques seraient mises en œuvre pour éviter aux zones de montagne les conséquences édictées pour les pro-chaines campagnes ». Ces propos, qui tranchent sur les déclarations de ceux qui vous ont précédé, vont dans le bon sens. D'ailleurs, ils ont été entendus.

Néanmoins, des incertitudes demeurent. Les services compétents en la matière ne paraissent pas avoir reçu des instructions suffisamment précises. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. René Souchon. Et pour cause !
- M. Pierro Raynal. Cette situation entretient dans notre département une ambiguité qui engendre le doute. Cet effet psychologique, se conjugant avec l'état d'esprit que peuvent susciter les conséquences de quatre années consécutives de sécheresse – que tout le monde connaît – entraîne nos agri-culteurs à différer leur installation ou à freiner le développement de lour exploitation.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser le contenu des mesures techniques, que vous avez déjà prises ou que vous entendrez prendre, afin de lever toute incertitude?

L'enjeu est de taille. Il y va, c'est vrai, du maintien de l'ensemble de l'activité économique dans nos départements de montagne.

- M. le précident. La parole est à M. le ministre.
- M. le minietre de l'egriculture. Monsieur Raynal, vous venez de souligner que dans certaines zones, en particulier les zones de montagne, l'éventail des productions possibles n'était pas très large: parmi ces productions il y a, certes, la production de viande bovine, à partir du troupeau allaitant, et peut-être plus spécialement encore la production laitière dans la mesure où les structures d'exploitation dans votre région sont de petites structures.

Chaque fois que nous avons adopté des dispositions de politique agricole pour l'ensemble du territoire, nous avons veillé, vous l'aurez noté, à ce que la montagne bénéficie de dispositions particulières. Bref à ce qu'elle soit un peu privi-légiée. Cela me paraît tout à fait normal. Non seulement, nous devons affirmer que nous avons une politique de la

montagne, mais nous devons autant qu'il est nécessaire, et chaque fois que possible, prendre des dispositions allant dans le bon sens.

D'ailleurs, j'ai rappelé toutes les mesures figurant dans le collectif budgétaire, sans parler de toutes celles qui sont inscrites dans le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1987.

Ainsì, j'aurai répondu, par la même occasion, à M. Souchon.

- M. René Souchon. Enfin! Mieux vaut tard que jamais!
- M. le ministre de l'agriculture. En matière de production laitière notamment, monsieur Souchon, alors que vous exerciez des responsabilités ministérielles, vous n'avez pas été capable de prendre une décision favorable aux zones de montagne !

Pour notre part, nous l'avons fait! Nous avons décidé que les zones de montagne ne subiraient pas la contrainte des quotas dans les années à venir. Personne n'a contesté cette disposition, me semble-t-il, parce qu'elle est équitable : elle doit nous permettre de sauver, dans ces zones difficiles, une agriculture qui se doit de rester dynamique et donc productive. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

- M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe U.D.F.
- M. René Souchon. Monsieur le président, je viens d'être mis en cause! Je vous demande la parole.
- M. le président. Non, mon cher collègue, pour un fait personnel, je ne puis vous donner la parole qu'à la fin de la séance. (Très bien! très bien! sur de nombreux bancs du groupe du R.P.R.)
- M. Jean-Louis Goasduff. Nous avons un président qui a de l'autorité i
- M. Mercel Rigout. Et nous avons un ministre qui parle fort, mais ne règle rien !
- M. le président. Pour ma part, je me borne à faire respecter le règlement.

La parole est à M. Loïc Bouvard, à qui je demande de poser sa question rapidement.

- M. René Souchon. Le conseil des ministres de Bruxelles sera très content de savoir qu'il n'y a plus de quotas en montagne! Il n'en a jamais délibéré! (Protestations sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)
- M. le président. Mes chers collègues, M. Bouvard a seul la parole.
- M. Lole Bouverd. Monsieur le ministre, l'agriculture bretonne subit de plein fouet la crise du marché de la viande, une crise que vous avez d'ailleurs évoquée cet aprés-midi.

D'abord, la situation difficile des producteurs de jeunes bovins exige l'octroi d'aides complémentaires aux revenus – l'aide de 125 francs par animal engraissé, dont vous avez décidé l'attribution, ne couvre pas les besoins : un montant minimal de 500 francs par tête de bétail paraît nécessaire.

Ensuite, les producteurs de génisses sont victimes d'une baisse brutale de leur revenu, tombé dans le Morbihan, par exemple, de 3 000 francs à l'hectare, avant l'institution des quotas, à 1 367 francs en 1984, pour devenir négatif en 1985 avec moins 182 francs à l'hectare! Cette chute rend indispensable l'octroi d'un complément de revenu de 1 500 à 2 000 francs par génisse amouillante commercialisée.

Ensin, la baisse de 10 p. 100 en un an des prix à la production dans le secteur ovin et l'augmentation considérable - 24 p. 100 en sept mois l - des importations de moutons anglais, alors même que la production française ne cesse de baisser, impliquent une révision fondamentale du réglement ovin qui avantage de manière exorbitante les producteurs britanniques.

Outre la suppression des distorsions de concurrence, il est urgent d'obtenir de Bruxelles la possibilité de « saisonnaliser » la prime compensatrice à la brebis et de prévoir, pour l'immédiat, le versement d'une aide directe aux producteurs ovins, d'un montant minimal de 70 francs par brebis.

Monsieur le ministre, êtes-vous à même d'accorder à nos éleveurs les aides d'urgence qui s'imposent et de plaider à Bruxelles en faveur d'un renforcement des conditions de soutien communautaire des marchés ainsi que d'une révision du règlement ovin? (Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)

- M. le président. la parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'egriculture. Monsieur Bouvard, vous avez souligné à juste titre que la production de viande à partir notamment des jeunes bovins, des taurillons, se heurte aux plus grandes difficultés, liées à un encombrement des marchés, lui-même provoqué par des abattages supplémentaires de vaches laitières du fait précisément de la mise en œuvre de la politique des quotas.

C'est la raison pour laquelle nous sommes intervenus afin que la Communauté applique une politique de prélèvements sur les marchés par l'intervention publique et par le stockage nrivé.

Nous avons également décidé, et vous l'avez noté, d'inscrire une aide de 150 millions de francs au profit des engraisseurs de jeunes bovins.

Bien entendu, la confèrence annuelle pourra examiner la situation de cette production, comme d'autres, et, le cas échéant, prendre les décisions qu'elle jugera nécessaires en fonction de ce constat.

Vous m'avez parlé aussi des génisses du troupeau laitier. En effet, des éleveurs s'étaient spécialisés dans la production de génisses afin de fournir les producteurs de lait. Ainsi un certain partage du travail s'était établi dans une même règion entre producteurs de lait et producteurs de génisses pleines.

Bien entendu, la politique des quotas a eu pour résultat une chute de la demande, ce qui n'a pas été sans conséquence pour les propriétaires de ces animaux.

Conscient de cette difficulté, et n'oubliant pas, notamment, que dans vos départements vous disposez, au sein de votre cheptel, d'un capital génétique tout à fait intéressant, j'ai décidé que nous pourrions prendre une mesure pour inciter, par le versement d'une prime de 1 000 francs par animal, les producteurs de lait à éliminer ceux de leurs animaux qui seraient atteints de leucose. Notre cheptel doit être irrèprochable, afin, naturellement, d'ouvrir des débouchés plus larges à ceux qui élèvent des génisses du troupeau laitier. Je crois que le taux d'infection est fort. Si vraiment la politique d'éradication de la leucose, dans les termes où je viens de la définir, se mettait en place à bréve échéance, ces éleveurs se trouveraient dans une situation bien meilleure. Ils auraient la possibilité de vendre leurs animaux à des prix corrects.

J'ai déjà parlé abondamment des ovins. Pour aller dans le sens d'une modification du réglement ovin, indispensable, vous l'avez bien noté, nous voulons accomplir une première démarche afin de parvenir à la «saisonnalisation» de la prime. Je pense que nous l'aurons obtenue avant la fin de l'année, ce qui permettra son application dés le ler janvier prochain.

Ensin, en ce qui concerne l'aide à la trésorerie, tout éleveur d'ovins sait qu'il va bénéficier d'une prime compensatrice à la brebis. Elle représente la disférence – c'est une sorte de desciency payment – entre le prix du marché constaté et le prix directeur : à l'évidence, cette assurance est importante. Le problème de trésorerie n'en subsiste pas moins pour les éleveurs concernés : il convient d'y porter remède. Nous avons déjà obtenu un premier acompte. Pour la suite, je ne désespère pas. Dès la semaine prochaine, le comité de gestion de la Commission europèenne se réunira pour examiner notre demande. J'espère bien obtenir un acompte complémentaire et substantiel.

- M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet.
- M. Jean-Merie Deillet. Monsieur le ministre, de même que mes collégues des départements « laitiers », j'ai noté avec beaucoup d'intérêt les engagements considérables que vous avez pris cet après-midi. Je suis persuadé que votre loyauté n'a d'égale que la nôtre et que vous veillerez donc à ce qu'il n'y ait, ce soir, aucune ambiguïté, aucun malaise. Que ce ne soit pas une journée de dupes l

En pareille matière, difficile, nous le savons tous, nous aimons bien que les choses nous soient dites et même répétées. Vous accepterez donc de nous confirmer, si nécessaire, j'en suis convaincu, que les petits producteurs et ceux qui, petits ou non, ont consenti de grands efforts d'investissements et ont été éventuellement pris à contre-pied par un vide sanitaire, en 1983, par exemple, pourront ne pas se retrouver brutalement ruinés, comme tel a été le cas de ceux

dont je vous ai montré une lettre - elle me paraît parsaitement représentative de plus de cent messages de ce genre

reçus au cours des deux ou trois derniers mois.

Je prends donc acté de vos engagements, monsieur le ministre. Sous le bénéfice de vos affirmations, je suis prêt à voter votre projet de budget. Toutefois, vous me permettrez de vous mettre en garde contre l'évolution de la politique agricole commune. Vous-même en déplorez les déviations, je le sais. Vous avez envie, je le sais aussi, que la Communauté « remette à plat » ce qui, pour être une politique commune, n'en devient pas moins une politique de plus en plus néfaste. En effet, une politique n'est pas bonne a priori parce qu'elle est commune: elle peut être parfaitement erronée quoique commune.

Or je suis de ceux qui pensent que la politique agricole commune a été déviée vers une sorte de « concentrationnisme » et d'« industrialisme » qui risquent de compromettre l'un des objectifs de la politique agricole commune, l'autosuffisance alimentaire.

- M. la président. Veuillez conclure, s'il vous plaît, monsieur Daillet.
- M. Jeen-Marie Dalliet. Monsieur le président, nous parlons de choses sérieuses, et je tiens à ne pas être interrompu prématurément!
- M. In président. Mais, monsieur Daillet, il ne sert de rien de vous énerver ! Vous avez tout simplement épuisé votre temps de parole!
- M. Jean-Marie Dalliet. Vous n'avez cessé, tout au long de la soirée, d'interrompre mes collègues trente secondes avant qu'ils ne terminent. Et je ne m'énerverais pas si vous ne m'interrompiez pas l
- M. in préaident. Il était de mon devoir de vous rappeler, mon cher collègue, que vous aviez épuisé votre temps de parole l
- M. Jean-Marie Dalliat. Monsieur le président, je continue et je vais terminer, avec votre permission.
- M. le président. Je vous en remercie, monsieur Daillet. Terminez l
- M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, je souhaite que vous nous donniez l'assurance que la France demandera, avec le concours des députés qui vous soutiennent, une révision de la politique agricole commune.

En outre, j'ai noté votre intérêt pour la création d'un groupe de travail qui étudierait de nouveau avec vous la question.

Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe U.D.F.)

- M. in président. La parole est à M. le ministre.
- M. la ministre da l'agricultura. Monsieur Daillet, je suis très sensible à la confiance que vous me témoignez et que me témoignent, d'ailleurs, toutes les composantes de la majorité. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et sur de nombreux bancs du groupe U.D.F. Murmures dubitatifs et sourires sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous vous ètes inquiété de l'évolution, quelquefois dangereuse, de la politique agricole commune. Vous avez déploré, notamment, que l'on s'écarte des grands principes qui l'ani-

ment ou sur lesquels elle repose.

Pendant quelques années, la France a été, il est vrai, trop soucieuse de se couler dans un moule : elle a oublié de réagir vigoureusement, chaque fois qu'il aurait été nécessaire, lorsqu'elle constatait que l'évolution de la politique agricole commune n'était pas favorable à la grande nation agricole en laquelle nous nous reconnaissons.

Nous sommes décidés, croyez-moi, et nous en avons fait déjà la démonstration,... (Exclamations sur les bancs du groupe

communiste.)

- M. Paul Chomat. Et ce n'est pas fini !
- M. ie miniatre de l'agriculture. ... à ne plus laisser la Commission prendre des orientations non conformes à ce que devrait être la politique agricole commune.
  - M. Marcel Rigout. Et ça continue !
- M. le ministre de l'agriculture. Depuis sept mois, à Bruxelles, la France est entendue et elle est respectée, je le répète. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

- M. Paul Chomat. C'est comme avant !
- M. la ministra da l'agricultura. S'agissant du problème laitier, vous avez souhaité, monsieur Daillet, qu'une réflexion s'engage et aboutisse dans les plus brefs délais, parce que le temps presse.
  - M. André Fanton. Oh oui !
- M. la ministre de l'agriculture. Cette réflexion devrait nous conduire à définir vraiment une politique laitière nationale tenant compte des aspects économiques et sociaux...
  - M. Paul Chomat. De l'Allemagne?
- M. la miniatre de l'agriculture. ... ainsi que des spécificités de nos régions productrices. Il faudrait donner à notre industrie laitière les moyens de développer une production susceptible de trouver place sur le marché intérieur de la Communauté et sur celui des pays tiers.

Je suis, bien entendu, prêt à cette concertation parce qu'elle est indispensable. S'agissant d'un sujet aussi délicat, il faut vraiment que, tous ensemble, nous nous penchions sur les difficultés rencontrées pour pouvoir, dans les plus brefs délais, trouver les solutions les mieux adaptées. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

- M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.
- M. Germain Genganwin. Monsieur le ministre, nous venons d'apprendre que le prix proposé aux producteurs de tabac français serait diminué de 4,8 p. 100 par rapport à 1986.
- Or notre collègue Marty a déjà évoqué ces chiffres les producteurs français ont consenti un énorme effort de reconversion variétale qui leur a permis de mettre en culture 5 500 hectares de tabac blond, exporté à 80 p. 100, et de ramener de 22 600 hectares en 1978 à 9 000 hectares aujourd'hui la superficie consacrée au tabac brun. Grâce à leur discipline et à leur volonté, ils ont donc parsaitement réussi la reconversion variétale.
  - M. Jaan-Marie Daillat. Très bien !
- M. Garmain Ganganwin. Ils livrent environ 25 000 tonnes de tabac brun, ce qui représente la moitié des besoins de la S.E.I.T.A., laquelle est obligée d'acheter autant sur le marché mondial ou communautaire. Or, monsieur le ministre, pour 1986, la prime dite de « préférence » du F.E.O.G.A. vient d'être abaissée. C'est également le moment que choisit la S.E.I.T.A. pour téduire son prix d'achat afin de l'aligner sur un prix d'objectif qui n'est pas celui du prix de contrat. Enfin, ces deux décisions surviennent dans un contexte de crise où de larges incertitudes pèsent sur le monde agricole.

J'aimerais savoir quelles mesures vous entendez prendre pour éviter que les producteurs ne subissent une baisse de prix à la suite de ces décisions. Je rappelle en effet que les planteurs de tabac sont de petits exploitants.

D'autre part, pour permettre une amélioration de la trésorerie à la fois des planteurs et de la S.E.I.T.A., qui est ellemême en difficulté, ne pensez-vous pas qu'il serait opportun de retirer les produits à fumer de l'indice des prix? (Applau-dissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

- M. André Funton. C'est sûr !
- M. in président. La parole est à M. le ministre.
- M. le minietre de l'agriculture. Monsieur Gengenwin, je sais tout l'intérêt que vous portez à la production tabacole et j'apprécie les efforts de reconversion vanétale que les planteurs ont consentis, notamment en Alsace, pour faire en sorte que la production française s'adapte au goût français.
- M. Garmain Ganganwin. Dans toutes les régions productrices!
- M. le ministre de l'agriculture. La C.E.E., à notre demande, maintient à un haut niveau son soutien à la tabaculture. En 1987, les dépenses du F.E.O.G.A.-garantie seront de l'ordre de 870 millions d'ECU, soit quelque 6 milliards de francs. Cette somme représente 5 p. 100 du budget de ce fonds, ce qui est assez considérable.

En avril 1986, lors des négociations de prix pour la campagne en cours, je me suis attaché à préserver les intérêts de la France dans un contexte budgétaire particuliérement difficile. Face à la pression de nos partenaires, nous n'avons pu éviter une légère baisse des prix d'objectif des tabacs bruns mais, en contrepartie, j'ai obtenu une hausse des prix des

tabacs blonds, ce qui m'apparaît indispensable pour conforter les efforts de reconversion variétale consentis par les producteurs français. Surtout, j'ai pu obtenir de nos partenaires qu'il soit mis fin aux transferts de variétés d'un Etat membre à l'autre, qui constituaient une menace très grave pour la production française.

Le prix des tabacs achetés par les sociétés de fabrication françaises ou étrangères résulte d'une libre négociation entre ces deux partenaires de la filière et il appartient d'autam moins à l'Etat de se substituer à eux que les prix prutiquès restent supérieurs aux prix d'objectif communautaires.

De toute façon, mon département, je puis vous en donner l'assurance, apportera en 1987 son soutien à la reconversion vers les tabacs blonds sous la torme d'une aide financière aux investissements de séchage des tabacs, d'une aide à la recherche et à l'expérimentation portant sur les nouvelles variétés, d'une aide à la formation professionnelle pour les planteurs, d'une aide, le cas échéant, aux investissements réalisés à l'usine de tranformation de Sarlat, en Dordogne, qui est gérée par l'union des coopératives de planteurs.

- M. Germein Gengewin. Hélas pour l'Alsace!
- M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. André Lejeune.

M. André Lejeune. Monsieur le ministre, vous avez réussi un tour de force : en moins de deux cents jours d'exercice du pouvoir, vous avez perdu la confiance des agriculteurs. (Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.) Les manifestations d'aujourd'hui en témoignent.

Messieurs, il n'y a que la vérité qui blesse !

L'agriculture est en crise. On assiste à une chute des cours sans précèdent et à une mévente des produits aggravée par les importations de viande bovine et ovine, en augmentation de 20 p. 100, d'aprés la profession, par rapport à l'année dernière. Des mesures urgentes s'imposent et je vous demande ce que vous comptez faire pour lutter contre ces importations.

A la lecture de votre projet de budget, mes inquiétudes grandissent: baisse de 20 p. 100 pour la sélection animale, de 10 p. 100 pour la formation continue, de 20 p. 100 pour la formation des jeunes agriculteurs; baisse des crédits consacrés à l'hydraulique, aux bâtiments, à la recherche, à la promotion des produits, etc. En sacrifiant des chapitres aussi importants, vous augmentez des déséquilibres qui risquent de devenir irréversibles.

Par ailleurs, les quotas laitiers posent un problème crucial dans les régiuns défavorisées. Les effets constatés sont variables. Certains départements, déjà les plus productifs, continuent à augmenter leur production, alors que d'autres - c'est le cas de la Creuse - ont subi une chute de de 10 p. 100 et plus. Une telle évolution aboutira très rapidement à la fermeture des laiteries et à la disparition des exploitations laitières, avec toutes ses conséquences.

Les régions défavorisées sont donc les plus réceptives, alors que ce sont celles dans lesquelles une politique de réduction n'a aucune justification économique, ni pour l'Europe, ni pour l'Etat, ni pour les producteurs. Accentuer le processus aboutirait à faire payer les excédents à ceux qui n'en sont pas responsables et un aménagement de la réglementation en leur faveur est indispensable. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, à ce sujet ?

J'en viens enfin à une question concernant la taxe foncière, que je pose avec mon ami Pierre Métais. Cette taxe a atteint, dans certaines communes, un seuil qui devient insupportable. Mais si les communes rurales situées souvent dans les zones défavorisées abaissent la taxe sur le foncier non bâti, les ressources procurées par les impôts locaux diminueront et ne leur permettront plus de faire face à leurs dèpenses obligatoires, ne serait-ce qu'à l'entretien de la voirie rurale.

Afin de permettre cette diminution de la taxe sur le foncier non bâti, ne serait-il pas possible de créer une dotation spécifique agricole semblable à celle qui existe pour les communes touristiques? Les critères d'attribution de cette dotation seraient étudiés par un groupe de travail dont je vous laisse le soin d'arrêter la composition, en vous demandant toutefois que des représentants des maires des communes rurales puissent y participer.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture. M. le ministre de l'egriculture. Vous avez affirmé un peu rapidement, monsieur Lejeune, que j'aurais perdu la confiance des agriculteurs. Quant à vous, vous ne l'avez jamais eue (Protestations sur les bancs du groupe socialiste) et, croyez-moi, je ne suis pas prêt de la perdre! (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Si vous en voulez un parfait témoignage, demandez à tous ceux - ils étaient 50 000 - qui ont participé au championnat de France de labour de Rennes quel accueil ils ont fait au ministre de l'agriculture!

- M. Marcel Rigout. Et dans le Limousin?
- M. André Lejeune. Et les manifestations de ce matin?
- M. le ministre de l'agriculture. Voilà les preuves que je peux vous apporter, monsieur Lejeune!
  - M. Henri Bouvet. C'est un fossoveur!
- M. le ministre de l'agriculture. Vous considérez que, dans les zones défavorisées, nous ne faisons pas assez pour les producteurs de lait. Je vous rappelle la décision que j'ai prise en faveur de ces producteurs en zone de montagne.

Pour lutter contre la désertification, contre laquelle les gouvernements que vous avez soutenus n'ont rien fait (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste), nous avons décidé, nous, d'entreprendre une grande politique d'amènagement de l'espace rural.

- M. André Lejeune. En supprimant les primes pour l'installation des commerçants et des artisans?
- M. la président. Monsieur Lejeune, vous n'avez pas la parole!
- M. le ministre de l'agriculture. Taisez-vous, monsieur Lejeune ! Je vous ai écouté, moi, sans vous interrompre. Vous n'êtes guère poli !
  - M. Marcel Rigout, Restez calme, monsieur le ministre!
- M. le ministre de l'agriculture. C'est dans cette grande politique d'aménagement que s'inscrivent les mesures que nous avons prises dans le cadre du collectif budgétaire et du projet de budget de 1987, pour permettre aux agriculteurs situés en zone de montagne et en zone défavorisée de compenser les handicaps naturels qu'ils subissent, de telle sorte qu'ils puissent continuer à développer leur exploitation.
  - M. Paul Chomat. Vous parlez moins fort à Bruxelles!
- M. le ministre de l'agriculture. Dans le même esprit, nous avons décidé de soutenir la forêt paysanne, car c'est un des éléments qui permettront aux agriculteurs de demeurer dans ces zones difficiles et d'y développer une activité rentable.
  - M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.
- M. Jeen-Pierre Sueur. Monsieur le ministre, parmi les régions défavorisées en matière agricole, la Sologne est une de celles qui connaissent les plus graves difficultés...
  - M. Francis Geng. L'autoroute Orléans-Salbris! (Sourires.)
- M. Jean-Pierre Sueur. ...difficultés qu'ont encore aggravées deux années d'aléas climatiques.

Les représentants des groupements de vulgarisation agricole de la Sologne m'ont adressé une lettre dans laquelle ils énoncent leurs propositions. J'en ai retenu six, sur lesquelles je vous demande de vous prononcer.

La première consiste à développer les sinancements superbonisses dans le cadre des P.A.M.E. - plans d'amèlioration matérielle de l'exploitation – en revoyant, le cas échéant, la délimitation des zones naturelles qui n'est plus toujours adaptée à la réalité. Certaines communes sont en effet à cheval sur la Sologne et sur une autre région plus savorisée, le Val-de-Loire, ce qui crée de réelles dissipations.

Deuxièmement, ces agriculteurs souhaitent que l'on favorise l'implantation de l'élevage hors sol.

Troisiémement, ils demandent que l'on encourage la transformation des produits fermiers, ce qui permettrait d'accroître la valeur ajoutée pour un certain nombre de productions.

Quatriémement, ils suggèrent que l'on réduise les charges sociales par le jeu de coefficients mieux modulés selon la réalité des diverses zones agricoles au niveau tant départemental que national.

Cinquiémement, ils proposent que l'on modifie les chémas des structures afin d'assouplir la notion de S.M.I., qui ne saurait être identique dans les zones favorisées et dans celles qui ne le sont pas.

- M. le président. Veuillez conclure !
- M. Jeen-Plerre Sueur. Enfin, monsieur le président, les agriculteurs de Sologne demandent que l'on autorise, en matiére fiscale, la constitution de réserves de trésorerie pour les années difficiles ou en vue de disposer d'un minimum d'autofinancement lors de la souscription d'emprunts. Ils souhaitent également que l'on accorde des exonérations aux exploitants des zones défavorisées, en ce qui concerne notamment les taxes parafiscales.

Voilà une série de propositions concrètes qui m'ont été soumises par des agriculteurs de ma région et sur lesquelles, monsieur le ministre, j'aimerais connaître votre sentiment.

- M. Henri Bouvat. Et vous, vous ne proposez rien? Vous n'êtes qu'un porte-voix!
- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agri-
- M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Sueur, la Sologne est une zone défavorisée que je connais bien. Elle a subi, au cours de deux étés successifs, une sécheresse qui n'a fait qu'aggraver la situation des exploitants, laquelle n'était déjà pas très brillante.

Au-delà des mesures que l'on peut retenir dans un cadre communautaire au profit des zones défavorisées, vous me soumettez un certain nombre de propositions qui visent à leur donner une chance supplémentaire.

S'agissant des prêts, je vous signale que des facilités non négligeables permettent déjà de tenir compte des difficultés supplémentaires que connaissent les agriculteurs de ces régions.

Quant aux cotisations sociales, vous souhaitez qu'elles soient réduites en leur faveur. Actuellement, elles sont réparties entre les départements pour 30 p. 100 en fonction du revenu cadastral et pour 70 p. 100 en fonction du revenu économique du département. La modification progressive des critères de l'assiette des cotisations tient donc déjà compte du revenu réel de ces zones difficiles.

Les assiettes individuelles, par contre, sont uniquement fondées sur le revenu cadastral. Cet état de choses n'est pas satisfaisant à maints égards quand il conduit à l'injustice et à l'opacité du régime social agricole. C'est la raison pour laquelle, je l'ai dit tout à l'heure, nous étudions avec les organisations professionnelles agricoles les éléments d'une assiette économique des cotisations individuelles, en vue de la proposer pour la future loi de modernisation. Si notre proposition était retenue, je pense qu'elle répondrait aux aspirations des agriculteurs des zones défavorisées.

La tranformation et la commercialisation des produits fermiers, c'est effectivement une chance à ne pas négliger. Dès à présent, bon nombre d'agriculteurs, de leur propre chef ou dans le cadre d'institutions telles que l'organisation commune des travailleurs et des agriculteurs - l'O.C.T.A. - ont décidé de proposer aux consommateurs des produits de qualité qui, naturellement, peuvent obtenir une meilleure rémunération que les produits classiques. Diverses formes d'aides, notamment fiscales, peuvent être obtenues dans le cadre de telles initiatives. Il me paraît souhaitable que les agriculteurs des régions défavorisées puissent s'insérer dans ce dispositif et bénéficier ainsi des avantages prévus par la loi.

M. le précident. Nous en venons aux questions du groupe R.P.R.

La parole est à M. André Fanton.

M. André Fanton. Je voudrais revenir sous un angle un peu différent au problème des quotas laitiers, en évoquant la situation paradoxale qui résulte de cette réglementation pour les producteurs de lait fournissant les fromageries.

La France exporte 280 000 tonnes de fromage, en importe 80 000 et réalise grâce à cette production 5 milliards de francs de bénéfices. Je prendrai l'exemple du département du Calvados qui, outre l'alcool célèbre auquel il a donné son nom, produit aussi des fromages réputés. Sur 700 000 tonnes de lait collectées dans le Calvados, 100 000 sont transformées en fromage, soit près de 15 p. 100. Or le paradoxe de la réglementation actuelle est que les fromageries manquent de lait 1

Il y a quelques jours, nous inaugurions les nouvelles installations d'une entreprise célèbre située à Livarot. Elle produit chaque année 1,5 million de livarots et 900 000 Pont-l'Evêque, sans parler des produits frais, ce qui correspond à 1500 tonnes par an. Pour ce faire, elle a besoin de 60 000 litres de lait par jour. Mais, si elle ne veut pas accabler les producteurs de pénalités, elle ne peut trouver dans son secteur que 40 000 litres et elle est obligée d'aller chercher les 20 000 litres restants dans le Nord ou d'autres régions.

Comment les producteurs pourraient-ils comprendre ce système? Ils sont à la porte de la fromagerie qui refuse leur lait parce qu'ils dépassent les quotas, tandis qu'ils assistent chaque jour à l'arrivée de camions qui viennent de fort loin.

- M. Jean Jarosz. Dans le Nord, on a besoin du lait pour faire le maroilles!
- M. André Fanton. L'entreprise dont j'ai cité l'exemple augmente ainsi ses charges, comme toutes les autres fromageries du département.

Monsieur le ministre, le fromage ne demande aucune intervention. C'est un produit qui rapporte à la France, qui rapporte même à l'Europe. Par conséquent, il ne devrait pas se trouver pénalisé par le système actuel. Vous avez affirmé vouloir valoriser les produits de qualité. Or, bien que ces fromages soient des produits de qualité, le système actuel défavorise les agriculteurs qui participent à leur fabrication.

Dans ces conditions, ne serait-il pas possible de « sortir » le fromage - si je puis m'exprimer ainsi - du système des quotas laitiers? En tout cas, quel système pouvez-vous proposer, car il n'est pas acceptable que les agriculteurs qui produisent du lait pour fabriquer du fromage soient pénalisés et que les fromageries perdent ainsi des possibilités d'exportation?

- M. Michel Cointet, rapporteur spécial. Cela prouve qu'il y a trop de beurre et pas assez de lait !
- M. Paul Chomat. Il faut demander à Kohl!
- M. André Fanton. Ne plaisantez pas. C'est un probléme très grave.
- M. le préeident. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.
- M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, comme je vous comprends ! Je suis en effet président d'une société laitière qui ne produit ni beurre ni poudre à intervention, mais seulement des fromages et des produits frais et qui exporte vers bien des pays étrangers à la Communauté.

Malheureusement, il y a des contraintes de production et vous avez eu raison d'évoquer la situation paradoxale dans laquelle se trouvent certaines entreprises qui ont besoin de lait pour fabriquer des productions fromagères et qui disposent de marchés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté, alors que d'autres entreprises transforment le lait et mettent directement à l'intervention la poudre et le beurre ainsi produits. Ces deux types d'entreprises étant souvent proches – notamment dans votre région – il devrait être possible d'organiser des transferts de matières premières entre elles, ce qui aurait l'avantage de permettre aux laiteries que vous citiez de développer leurs productions fromagéres et aux autres de réduire leurs mises à l'intervention de beurre et de poudre.

C'est cette organisation qu'il faut absolument mettre en place dans un cadre interprofessionnel d'ailleurs, afin que nous puissions valoriser le mieux possible nos exportations.

A ce propos, lorsque nous avons compris, en 1984, que le gouvernement français était prêt à céder sur la politique des quotas, nous avons demandé au ministre de l'époque de préserver, au moins, l'effort d'exportations supplémentaires vers les pays tiers que réalisaient nombre d'entreprises en proposant que celles-ci soient autorisées à appeler des quantités de production supplémentaire, afin de pouvoir réaliser ces exportations. Malheureusement, cela a peut-être été trop difficile à comprendre et nous n'avons pas obtenu cette disposition qui paraissait pourtant pleine de bon sens.

Puisque nous sommes dans le cadre actuel, sollicitons l'interprofession laitière pour qu'elle organise le transfert que vous appelez de vos vœux et qui correspond tout à fait à la politique que je souhaite voir développer sur ce territoire. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. La parole est à M. Jean Besson.

M. Jean Besson. Monsieur le ministre, mon collègue Philippe Legras m'ayant demandé de le supppléer, je m'associe aux deux questions qu'il souhaitait vous poser.

La première a trait à l'aménagement souhaité de la fiscalité agricole, plus particulièrement à l'extension de l'attribution de certains avantages réservés aux agriculteurs ayant opté pour le régime du réel, tels que la D.J.A., l'abattement de 20 p. 100 ou la déduction de 20 000 francs. Ne pourrait-on, en effet, raisonnablement envisager que la liste des ayants droit soit élargie à ceux qui vont désormais pouvoir choisir le régime d'imposition transitoire dit « supersimplifié » ? Cette mesure rendrait sans nul doute plus attractives et plus efficaces les nouvelles dispositions que nous nous apprêtons à adopter.

La seconde question concerne les indemnités d'hivernage, 1.S.M. et 1.S.P., dont je salue, à cette occasion, l'opportune et très attendue revalorisation de 11 p. 100.

S'en trouvent exclus totalement, selon la loi de 1977, ceux qui exploitent plus de 20 p. 100 de leurs terres hors zone. Ne pensez-vous pas qu'il serait bon de réviser cette restriction injustifiée, dans la mesure où les conditions d'exploitation n'en sont pas pour autant totalement modifiées? En effet, puisque ces primes font l'objet d'un plafonnement à un nombre limité d'U.G.B., le surplus des terres ne correspond pas à un cheptel supplémentaire primable.

Ne serait-il pas judicieux de lever cette restriction d'octroi peu incitatrice au maintien d'activité dans ces zones déjà

défavorisées.

M. Hanri Bouvet et M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Is ministre de l'agriculture. Monsieur le député, le régime d'imposition qualifié de « super-simplifié » que vous avez déjà adopté en première lecture et qui, j'espère, sera également voté par la Haute assemblée, sera ouvert aux agriculteurs dont le chiffre d'affaires est compris entre 500 000 et 750 000 francs. Cette disposition correspond tout à fait aux souhaits des organisations professionnelles. On n'exigera des agriculteurs qu'une comptabilité extrêmement simple qui leur permettra de s'initier progressivement à une comptabilité plus complexe. Il y a donc, en dehors de l'avantage fiscal, une démarche pédagogique dont vous avez vous-même noté l'intérêt.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué on a omis de prendre, en même temps, une mesure permettant aux agriculteurs qui pratiquent cette comptabilité en étant contrôlés par un centre de gestion, de bénéficier de l'abattement lié à cette inscription à un centré agréé. A mon sens - mais cela relève de la responsabilité du ministre délégué au budget - elle devrait être retenue.

En ce qui concerne l'attribution des indemnités de piémont ou de montagne, je vous rappelle - vous le savez d'ailleurs - qu'elle est destinée à compenser des handicaps naturels permanents et à améliorer le revenu des agriculteurs des zones défavorisées. Vous avez noté l'effort que nous avions accompli tant dans le collectif budgétaire que dans le projet de budget que nous vous présentons.

Pour que l'aide publique atteigne les objectifs fixés, l'agriculteur doit remplir certaines conditions énumérées dans le décret du 3 juin 1977. Parmi celles-là, outre que l'agriculteur doit résider en zone de montagne ou de piémont, il faut, comme vous l'avez indiqué, qu'il soit chef d'une exploitation dont au moins 80 p. 100 de la superficie agricole utile se trouve dans l'une de ces deux zones. Cela prouve que l'intéressé exerce l'essentiel de son activité agricole dans la zone pour laquelle il demande à bénéficier de l'indemnité compensatrice. Un pourcentage de 100 p. 100 aurait pu être exigé, mais la règle des 80 p. 100 a été retenue par le législateur pour permettre une certaine souplesse dans l'appréciation de la réalité agricole de ces zones.

Certes, toute définition d'un seuil pose immédiatement problème et peut porter à contestation. Nous connaissons déjà de telles difficultés lorsqu'il s'agit d'établir les frontières entre les zones de montagne, les zones de piémont, les zones défavorisées et les zones de plaine. Il apparait toutefois, à l'expérience, que ce seuil des 80 p. 100, accepté par les exploitants, est un bon révélateur de la situation de l'agriculteur qui exerce pour l'essentiel son activité dans l'une des deux zones défavorisées évoquées et qui, à ce titre, bénéficie de la solidarité nationale. Il semble donc difficile de modifier les choses, tout au moins dans l'immédiat.

M. le président. La parole est à M. Daniel Goulet.

M. Daniel Goulet. Monsieur le ministre, la Basse-Normandie – l'Orne en particulier – fait valoir ses vocations : vocation laitière et vocation d'élevages bovin et chevalin. Or ce sont justement ces deux secteurs qui posent des problémes majeurs. Je sais d'ailleurs que vous en avez conscience.

De surcroît, l'Orne géographique est constituée de pays forts différents, bocage normand, collines du Perche, bassins de la Sarthe et de l'Orne très humides, ce qui défavorise la plupart des cultivateurs et des éleveurs, notamment ceux qui travaillent une terre difficile et accidentée et ceux qui produissent de la viande et du lait, d'autant que ces derniers sont déjà pénalisés par les quotas laitiers. En outre, une certaine inquiétude naît de la baisse des cours de la viande bovine et de la viande chevaline.

C'est pourquoi nous recherchons toute solution qui pourrait être appliquée à ce département agricole, asin d'atténuer ses difficultés.

Monsieur le ministre, ma question est très simple et très claire : avez-vous l'intention de reconnaître officiellement et dans quel délai, d'une part, la vocation laitière de la Basse-Normandie et donc de l'Orne...

M. André Fanton. Très bien !

M. Daniel Goulet. ... et, d'autre part, la particularité du bocage normand et du pays d'Auge en les classant en zones défavorisées avec toutes les compensations qui s'attachent à ce classement dont bénéficient déjà un certain nombre de régions de France?

M. André Fanton. Parfait!

M. Michel Lambert. Très bonne question!

M. Frencia Geng. Excellent!

M. le préaldent. La parole est à M. le ministre.

M. le miniatre de l'agriculture. Monsieur le député, j'ai salué tout à l'heure la vocation laitière spécifique de certaines régions françaises...

MM. René André et Jean-Merie Daillet. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture, ... dont le grand Ouest. Bien entendu, la Basse-Normandie et l'Orne font partie de ces régions qui ont une vocation laitière spécifique.

M. Jean-Merie Daillet, Et la Manche?

M. le ministre de l'egriculture. Les régions - ou petites régions, comme vous dites - susceptibles d'être classées en zones défavorisées seront l'objet d'une étude très sérieuse. Je me réjouirais si le bocage normand pouvait en bénéficier, à l'issue des procédures qui ont été engagées. Nous travaillerons donc ensemble et je vous remercie, monsieur Goulet, de votre suggestion. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briene. Monsieur le ministre, dans votre intervention générale, j'ai retenu une expression, que je fais mienne. En évoquant la formation, vous avez parlé « d'investissement humain ». Je crois, en effet, qu'il est le premier des investissements à réaliser en agriculture. Il s'agit même probablement de l'investissement prioritaire qui commande le succés de tous les autres.

L'avenir de notre agriculture et ses capacités d'adaptation et de compétitivité, face aux mutations dans la concurrence actuelle, dépendent, pour une bonne part, de l'aptitude des agriculteurs à relever les défis auxquels ils sont confrontés. Cette aptitude passe d'abord par la formation des hommes et des femmes de l'agriculture, le plus difficile métier au monde qui soit aujourd'hui, car les agriculteurs produisent ou élèvent des matières vivantes. Ce sont des chefs d'entreprise qui doivent non seulement produire, mais aussi gérer, commercialiser, valoriser la production au maximum.

Or les moyens d'enseignement et de formation professionnelle agricole et de formation continue ne sont pas aujourd'hui à la mesure des besoins, malgré les efforts que vous déployez déjà pour l'enseignement public, comme pour l'enseignement agricole privé, pour lequel nous demandons que soit réellement appliquée la loi relative à son financement.

Pouvez-vous indiquer, monsieur le ministre, vos projets pour cette formation professionnelle agricole et pour son indispensable prolongement, la formation continue, et les moyens que vous envisagez de mobiliser dans les prochaines années, pour atteindre les objectifs qui doivent être les nôtres, ceux de formation et de qualification dans ce secteur essentiel de notre économie nationale qu'est l'agriculture?

Il serait d'ailleurs intéressant de connaître les exigences de formation professionnelle pour un agriculteur s'installant dans les pays de la Communauté qui sont nos plus sérieux concurrents.

- M. Francis Gong. Très bien!
- M. ie président. La parole est à M. le ministre.
- M. le minietre de l'agriculture. Vous avez raison, monsieur Briane, l'investissement humain est prioritaire. C'est la raison pour laquelle nous avons consenti, dans ce budget, un gros effort en sa faveur.

Je tiens d'ailleurs à souligner l'efficacité de l'enseignement technique agricole dont les effectifs ont progressé de

11 p. 100 pendant les dix dernières années.

Cet enseignement accueille, aujourd'hui, quelque 130 000 élèves. Très attractif, il représente 10 p. 100 de l'ensemble de l'enseignement technique alors que la population active agricole n'occupe que 7 p. 100 de la population active totale. Enfin, et surtout, il s'agit d'un enseignement qui ne fabrique pas de chômeurs, puisque 10 p. 100 seulement des titulaires d'un C.A.P.A., d'un B.E.P.A. qu d'un B.T.A. rencontrent des difficultés d'emploi à la sortie de l'école, alors que ce taux atteint souvent 30 à 40 p. 100 pour des anciens élèves de l'enseignement général ou pour des formations équivalentes. Bref, c'est un enseignement efficace qui contribuera à rendre l'agriculture française plus performante, tout en participant activement au maintien de l'emploi.

Pour que les enseignements répondent à l'ambition que nous nourrissons il faut définir quatre orientations primordiales : élever le niveau de formation – j'en ai déjà parlé tout à l'heure – ; accompagner la nécessaire évolution des qualifications correspondant au métier d'agriculteur ainsi qu'aux activités d'aval et d'amont des productions : mieux tirer parti des expérimentations conduites sur les exploitations annexées aux établissements ; enfin, intégrer la formation continue dans les parcours de formation ouverts aux agriculteurs, dans la mesure où il est indispensable de remettre à jour régulièrement ses connaissances pour s'adapter aux techniques nouvelles.

Monsieur le député, si nous sommes capables de doter cet enseignement agricole des moyens nécessaires – et nous avons commencé – et de respecter les orientations que je viens de définir, nous aurons, à terme, des agriculteurs de grande qualité qui n'auront aucune difficulté à bien se situer dans la concurrence rude que nous subissons actuellement, qu'elle vienne de nos partenaires européens ou d'autres producteurs des pays tiers. (Très bien! très bien! et applaudissements sur les bancs U.D.F.)

- M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur.
- M. Philippe Vesseur. Monsieur le ministre, vous venez d'entendre de nombreuses critiques et des protestations véhémentes et justifiées contre le système des quotas laitiers. J'y ajoute les miennes, celles du département que je représente le Pas-de-Calais en particulier celles d'une région laitière comprenant le Boulonnais, le haut Pays d'Artois et le Ternois que vous connaissez bien, mais dont les difficultés sont trop souvent ignorées, alors qu'elles sont aussi graves, voire davantage que dans bien d'autres. Je vous demanderais d'ailleurs d'inscrire cette région dans votre étude sur les zones défavorisées.

Mon inquiétude est cependant plus grande encore que celle de mes collègues lorsque j'examine les résulats de la politique des quotas appliquée depuis deux ans et demi. La Communauté européenne, vous l'avez rappelé, a aujourd'hui en stock 1,4 million de tonnes de beurre et un million de tonnes de poudre de lait. De tels stocks constituent une lourde menace pour les producteurs français.

Cette situation souléve une double question.

Premièrement, comment la France peut-elle gérer mieux qu'elle ne le fait actuellement le régime des quotas en réparant les injustices de la géographie que vous connaissez? Vous avez en partie répondu à cette question.

Deuxièmement, au-delà des problèmes de notre hexagone, les chiffres désastreux que je viens de rappeler ne risquent-ils pas de conduire la Communauté européenne à vouloir durcir encore le système des quotas qui est déjà insupportable? Si tel était le cas, monsieur le ministre, quelle serait votre attitude, quelle serait l'attitude de la France? (Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Vasseur, je vous remercie de cette question qui me permet de préciser notre position par rapport aux intentions de la Commission européenne qui a demandé une modification du régime des achats publics d'intervention.

Face à l'accroissement des stocks que vous avez signalé - 1 400 000 tonnes de beurre, 1 000 000 tonnes de lait en poudre - la Commission propose en effet l'arrêt des achats d'intervention de lait écrémé en poudre durant l'automne et l'hiver, et, en plus, la suspension possible des achats d'intervention de lait écrémé en poudre et de beurre à tout moment en utilisant son pouvoir de gestion.

Les pouvoirs publics français ne contestent pas que l'intervention constitue parfois une solution de facilité pour certaines entreprises.

M. Mercel Rigout. La scule !

M. ie minietre de l'egriculture. Les abus dans ce domaine apparaissent d'ailleurs surtout chez nos partenaires de la Communauté, qui détiennent les stocks les plus importants tant de beurre que de poudre de lait. Mais il n'est pas acceptable qu'en invoquant l'état d'urgence, la Commission puisse prendre des mesures, tel l'allongement des délais de paiement des produits mis à l'intervention, qui remettent en cause les prix qui ont été décidés par le conseil de ministres, notamment celui qui a siégé à Bruxelles au mois d'avril de cette année.

- M. Jeen-Merie Delilet. Très bien!
- M. le ministre de l'agriculture. De même, il est inacceptable que la Commission prenne des mesures discriminatoires entre les producteurs.

En définitive, le Gouvernement est d'accord pour que le mécanisme des achats d'intervention puisse être aménagé. L'interprofession laitière française, faisant d'ailleurs preuve d'un très grand sens de ses responsabilités, a admis la suspension éventuelle pendant la période d'hiver de l'intervention sur la poudre de lait, à condition que les entreprises aient la possibilité d'accéder au stockage privé.

En revanche, en ce qui concerne le beurre, il n'est pas acceptable de supprimer l'intervention pendant une certaine période de l'année, voire d'envisager de donner à la Commission les pouvoirs nécessaires pour pratiquer le stop and go en matière d'intervention.

Nous contestons aussi à la Commission le droit de supprimer, notamment à notre pays qui a retenu la formule des quotas par entreprise, la possibilité de compenser les « plus » de certaines régions en matière de production laitière par les insuffisances de production des autres.

Certaines dispositions peuvent être mises en place à condition qu'elles n'aient pas pour conséquence d'affecter le revenu des agriculteurs par une baisse plus ou moins occulte des prix.

Soyez persuadé qu'à Bruxelles nous veillerons à ce que les dispositions que nous proposera la Commission visent à une amélioration de la situation, notamment à la réduction des dépenses budgétaires de la Communauté sur la production laitière, mais sans qu'elles se traduisent pour autant par une baisse des prix et donc du revenu des producteurs de lait. (Applaudissemnts sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

- M. Jeen-Merie Delilet. Difficile!
- M. le président. La parole est à M. Sébastien Couepel.
- M. Sébaction Couepel. Monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur l'installation des jeunes agriculteurs, plus particulièrement en production laitière.

Dans les Côtes-du-Nord 200 dossiers sont aujourd'hui en instance; les conséquences sont dramatiques pour les jeunes, bien sûr, mais aussi pour les parents qui, ne pouvant installer leurs enfants, ne peuvent solliciter l'indemnité viagére de départ.

L'Etat doit garantir à ces jeunes un droit à produire. Cette garantie ne pourra être assurée que si une politique de restructuration laitière permet d'abonder la réserve nationale; je sais que vous en êtes parfaitement conscient. Cette réserve nationale peut être abondée notamment par une politique plus incitatrice de primes à la cessation anticipée d'activité laitière, par l'arrêt de production des bénéficiaires de retraites qui n'ont plus de charges, par la récupération de quotas morts en dehors des situations accidentelles, mais également – et c'est essentiel – par une limitation stricte des transferts de quotas.

Ce dernier point pose le problème de la nature juridique des quotas. Si, dans le cadre de la réglementation européenne, le quota est lié en général à la terre, en France, la profession unanime exige que le quota soit considéré comme un droit à produire accordé pendant la carrière de l'exploitant.

Il est indispensable d'élaborer rapidement en France une réglementation efficace sur ce point et de se battre, s'il y a lieu, pour modifier les règlements européens. A défaut d'une telle réglementation, nous allons vers une concentration excessive - des exemples existent - et un marché de quotas qui empêcheront l'installation des jeunes agriculteurs. Les uns et les autres, nous ne pouvons admettre une telle orientation.

Monsieur le ministre, quelle est votre position sur cette importante question? (Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le minietre de l'agriculture. M. Couepel vient de poser le trés angoissant problème de l'impossibilité ou de la quasi-impossibilité pour les jeunes de s'installer en production laitière.

La population agricole vieillit rapidement: plus de la moitié des chefs d'exploitation ont aujourd'hui cinquante-sept, cinquante-huit ans. Dans un proche avenir, ces agriculteurs devront donc être remplacés par des jeunes qui aujourd'hui souhaiteraient pouvoir reprendre une exploitation mais qui ne le peuvent pas, lorsqu'ils se destinent à la production laitière, faute de quantités suffisantes dégagées.

Vous savez que nous avons mis en place une politique de cessation d'activité laitière qui a précisément pour objet de dégager les quantités nécessaires à la relance de l'installation des jeunes dans cette production. Avec les moyens dont nous disposons aujourd'hui et bien que cette politique qui se met en place n'ait pas encore porté tous ses fruits, nous avons tout de même demandé à Onilait de mettre à la disposition de plusieurs départements un tonnage rendu disponible parce que libéré au cours des années précédentes.

En ce qui concerne l'installation des jeunes agriculteurs, au cours de cette campagne, monsieur le député, Onilait a déjà mis à la disposition de votre préfet l 325 tonnes de quantités de référence qui seront réparties par la commission mixte, compte tenu du taux élevé d'installations dans ce département à vocation laitière. Onilait complètera donc de manière significative la dotation initiale à partir des réserves nationales qui seront dégagées grâce à la politique dont j'ai déjà parlé abondamment.

Quant à la nature juridique de la propriété des quotas, la question est posée depuis le mois d'avril 1984. Mais, pendant deux ans, jusqu'au mois de mars 1986, aucun élément de réponse ne lui a été apporté, aucune instruction n'a été donnée par le précédent gouvernement même pour ébaucher une réglementation adaptée à nos structures, à notre droit et à nos objectifs.

Dans un premier temps, il a paru primordial de mettre un terme aux transferts de quantités de référence entre producteurs de lait par des transactions d'homme à homme, hors de toute légalité. Des instructions très strictes ont été données en ce sens à l'administration départementaie pour effectuer des contrôles et procéder à l'annulation des transferts illicites.

De plus, une concertation approfondie est menée actuellement avec les organisations professionnelles concernées sur les problèmes posés par l'application communautaire car, vous le savez, monsieur Couepel, il serait vain de légiférer sur notre propre territoire si nous ne prenions pas en considération la nature même du réglement communautaire qui lie, dans les conditions actuelles, la production laitière à la terre qui l'a permis.

Nous recherchons les voies et les moyens pour trouver une formule qui, tout en étant proche de la réglementation communautaire, nous donnerait la possibilité de contrôler l'utilisation des sols porteurs de production laitière. C'est dans ce sens que s'effectue la recherche de l'interprofession qui, à ce sujet, m'a déjà donné certaines informations à partir desquelles nous pourrons, je l'espère, légiférer dans les meilleurs délais.

M. la président. Nous en revenons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Lucien Jacob.

- M. Lucien Jacob. Monsieur le ministre, depuis longtemps à vos côtés pour la défense et la promotion des agriculteurs, croyant fermement à la volonté du Gouvernement et à celle du Premier ministre de vous aider à favoriser la participation de l'agriculture au développement de la situation économique de notre pays...
  - M. Alain Brune. La brosse à reluire!
- M. Lucien Jacob. ... je tiens à vous assurer de ma confiance et de mon soutien total sans réserve. Votre action résolue et continue s'inscrit dans une politique que nous ne pouvons qu'approuver.

Nous avons l'occasion, au cours de nombreuses réunions de travail, de vous saisir des problèmes de la profession agricole que vous connaissez d'ailleurs bien. Aujourd'hui, je n'interviendrai que sur un point particulier mais décisif pour l'avenir et la formation de certains jeunes agriculteurs.

L'enseignement technique agricole dispensé dans les maisons familiales rurales répond, pour une catégorie de jeunes agriculteurs, à un besoin. Les résultats obtenus depuis trente ans nous démontrent la nécessité de leur survie. Je crains, en effet, que leur avenir ne soit aujourd'hui menacé malgré les mesures indispensables prises par votre ministère pour augmenter les subventions de fonctionnement en 1986-1987. L'analyse du projet de budget de l'enseignement agricole privé pour 1987, tout en laissant apparaître une hausse sensible par rapport à l'année précédente qui correspond bien aux règles de prestations budgétaires, me semble en effet trompeuse. L'article 20 – enseignement technique agricole privé – qui concerne directement les maisons familiales connaît une forte croissance apparente. Cette augmentation des crédits est calculée par rapport au bugget initial de 1986, comme c'est la règle.

Rappelons que le collectif budgétaire, d'une évidente nécessité, avait ajouté 60 millions de francs aux crédits initiaux. Les crédits supplémentaires du collectif ne permettent pas d'appliquer correctement la loi du 31 décembre 1984 pendant sa période transitoire. Les mesures véritablement nouvelles du projet de budget s'élèvent donc à 31 millions de francs par rapport aux crédits consommés.

- M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue !
- M. Lucian Jacob. Oui, monsieur le président.

Un passage à la période définitive prévue par la loi du 31 décembre 1984 ne paraît pas possible, du moins dans des conditions satisfaisantes. Cet effort financier risque d'être insuffisant pour assurer l'attribution d'une subvention de fonctionnement et surtout pour supporter 80 à 100 p. 100 des charges de personnel enseignant des maisons familiales rurales.

Nous avons construit, monsieur le ministre, dans toute la France des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges, des lycées, des universités, modernes, fonctionnels, agréables à vivre.

- M. le président. Veuillez conclure, s'il vous plait!
- M. Lucien Jacob. Il est anormal de trouver encore des maisons familiales telles qu'elles existaient il y a trente ans avec des locaux et du matériel qui ne correspondent plus aux conditions de vie actuelle ni à l'enseignement donné.

J'en ai terminé, monsieur le président.

M. Ic président. Je vous en remercie!

- M. Lucien Jacob. Cette catégorie d'établissements assure un enseignement original et de qualité très apprécié par les familles rurales qui vous seraient reconnaissantes, monsieur le ministre, de hien vouloir améliorer cette situation.
  - M. le précident, La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Jacob, je vous remercie de votre appui.

Je puis vous assurer que la situation de l'enseignement agricole et notamment de l'enseignement privé me tient à cœur.

Dans cet enseignement, les maisons familiales occupent une large place, puisqu'elles accueillent 40 000 élèves, et une place originale grâce à une pédagogie tout à fait adaptée, que d'ailleurs l'éducation nationale est en train de reprendre.

#### M. Cheries Revet. Exactement !

- M. le ministre de l'agriculture. Un effort de rattrapage était à entreprendre en faveur des maisons familiales. Il est engagé. Je tiens à préciser que, grâce au collectif budgétaire du printemps dernier, les crédits de 1986 et ceux prévus dans ce projet de budget permettront de respecter les dispositions prévues par la loi de 1984 pour la période transitoire où nous nous trouvons aujourd'hui.
  - M. Alain Brune. C'était une bonne loi !
- M. ie min'stre de l'agriculture. Même si l'on peut souhaiter encore des progrès, la plupart des maisons familiales bénéficient actuellement d'aides très supérieures à ce qu'elles étaient auparavant.
  - M. Cheries Pietre. C'est vrai!
- M. le minietre de l'agriculturs. Enfin et surtout, j'ai entrepris la préparation des décrets d'application de la loi de 1984 pour mettre en place le régime définitif d'aide aux établissements, ce qui permettra, soyez-en sûr, d'accomplir de nouveaux progrès.
  - M. ie président. La parole est à M. Philippe Auberger.
- M. Philippe Auber. Monsieur le ministre, au cours des dernières années, le secteur des céréales a vu le montant des taxes parafiscales prélevées sur sa production sensiblement augmenter.

C'est ainsi que, en plus des taxes normales ou des cotisations que paient tous les producteurs, il doit acquitter certaines taxes spécifiques qui sont en réalité des taxes de solidarité et qui, pour une large part. Ticient à d'autres secteurs de la production agricole: la taxe du fonds d'aménagement rural, la taxe de l'association nationale pour le développement agricole, l'A.N.D.A., la taxe pour le financement des actions du secteur céréalier, le F.A.S.C. et la taxe spécifique du B.A.P.S.A.

A ces taxes s'ajoute depuis le les juillet dernier un prélèvement de 3,82 francs par quintal, dite taxe de corresponsabilité, décidée par les autorités de Bruxelles pour financer la conquête de nouveaux marchés.

Cette multiplication des taxes est lourde, trés lourde pour un secteur qui a vu sa production diminuer fortement en raison de la sécheresse cette année. On estime globalement à 20 p. 100 la baisse de la production par rapport à 1985 et, dans certaines régions de mon département, l'Yonne, cette baisse peut atteindre jusqu'à 35, voire 40 p. 100 dans les cas les plus défavorables.

De plus, cette multiplication des prélèvements est contraire à la volonté du Gouvernement de diminuer les prélèvements obligatoires qui handicapent nos producteurs par rapport à nos concurents.

Ainsi, ces taxes représentent 5,25 francs par quintal en France alors que, dans le même temps, les céréaliers allemands, non seulement ne les ont pas acquittées, mais ont obtenu une ristourne de T.V.A. de 6,08 francs par quintal. Il s'ensuit que le revenu des céréaliers français est de 18 à 22 p. 100 inférieur à celui des Allemands.

Je sais, monsieur le ministre, que cette situation vous préoccupe et vous y avez fait allusion tout à l'heure. Une première diminution de ces taxes est intervenue au ler juillet 1986. Mais celle-ci n'est encore que très partielle et je souhaiterais que vous puissiez nous préciser clairement vos intentions sur ce point pour 1987.

Les céréaliers peuvent-ils espérer une baisse de leurs charges obligatoires, faute de quoi leurs revenus risquent encore de diminuer, plongeant les plus faibles d'entre eux, et ils sont nombreux, notamment dans mon département, dans des difficultés insurmontables ?

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'agriculture. Vous venez, monsieur Auberger, de déplorer la multiplication des taxes qui pèsent sur le secteur céréalier. Cette situation s'est encore aggravée cette année par l'institution d'une taxe de coresponsabilité. Nous l'avons acceptée pour éviter des quotas céréaliers qui auraient pénalisé très durement les producteurs français, ainsi que la diminution des restitutions, souhaitée par bon nombre de nos partenaires et qui risquait d'avoir un effet funeste sur nos exportations de céréales.

Ces taxes multiples sont d'autant plus lourdes à supporter aujourd'hui que les rendements céréaliers ont connu, comme vous l'avez remarqué, une baisse assez sensible a cours de cette année, avec des variations d'une région à l'a...re.

Nous avons considéré qu'il fallait revoir, à la lumière de cette situation nouvelle, l'ensemble des taxes supportées par le secteur céréalier, mais également par les producteurs de betteraves et d'oléagineux. J'avais d'ailleurs annoncé, quelques jours aprés mon arrivée rue de Varenne, que je diminuerais les taxes qui affectaient le revenu des producteurs de céréales. Comme vous l'avez rappelé, j'ai immédiatement procédé à une diminution de 15 p. 100 de la taxe F.A.S.C., de 10 p. 100 de la taxe A.N.D.A. et de 15 p. 100 de la taxe F.A.R.

Je crois d'ailleurs être le premier ministre de l'agriculture à diminuer ces taxes. Tous les autres n'ont cessé de les augmenter.

- M. Aloin Bruno. Ce n'est pas gentil pour M. le Premier ministre I (Sourires.)
- M. le ministre de l'agriculture. J'ai de plus pris l'engagement, dés le mois d'avril 1986, de diminuer la taxe qui pèse sur le B.A.P.S.A. En passant d'un système d'assiette des cotisations fondé sur le revenu cadastral des exploitants à un système plus lié à la faculté contributive de chacun, nous pourrons diminuer ces taxes pour le B.A.P.S.A. et, à terme, les supprimer.

La politique que j'ai mise en œuvre répond donc à votre souhait. La conférence annuelle sera l'occasion de définir un calendrier de démantèlement des taxes. Vous aurez également, monsieur le député, à décider d'une nouvelle assiette de cotisations et votre vote aura inévitablement une incidence sur le devenir des taxes pour le B.A.P.S.A.

- M. le précident. La parole est à M. Yves Guéna.
- M. Yvee Guéne. Monsieur le ministre, deux années de suite, la sécheresse s'est abattue sur un certain nombre de départements français, en particulier notamment du Sud-Ouest, et sur le département de la Dordogne que je représente ici.

Aprés la sécheresse de 1985, le processus d'indemnisation a été mis lentement sur pied. Il a commencé à s'appliquer au début de l'année. Vous l'avez accéléré et les indemnisations sont effectives depuis presque un mois maintenant. Je vous remercie de votre diligence.

Cette année, nouvelle sécheresse, encore plus sévère et, là, je dois dire que vous avez réagi immédiatement puisque, dès le 16 août, vous dégagiez 1,3 milliard de francs de crédits.

Vous avez également pris des dispositions pour que les agriculteurs les plus touchés puissent recevoir une indemnisation immédiate de la part du Crédit agricole, sans avoir d'intérêts à payer lors du remboursement. C'est précisément là qu'un problème se pose.

Outre la charge qui en est résulté pour le Crédit agricole, une rumeur s'est propagée dans mon département selon laquelle l'Etat n'avait rien fait ou pas grand-chose pour les agriculteurs sinistrés par la sécheresse, le ministre de l'agriculture s'étant arrangé pour reporter l'essentiel de la charge du remboursement et de l'indemnisation sur la « profession ».

M. Ajein Brune. Ce sont de mauvaises langues qui ont dit cela!

- M. Yvez Guéne. Je vous invite, monsieur le ministre, à rétablir la vérité et à bien marquer le rôle et l'importance de l'indemnisation accordée par l'Etat par rapport à l'action de la profession, étant entendu que, devant un tel sinistre, il ne me paraît pas scandaleux que, dans la mesure de ses moyens, la profession soit sollicitée à condition toutefois et je pense que c'est le cas que l'Etat ait fait l'essentiel.
  - M. le préeldent. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'egriculture. Monsieur le député, vous avez d'abord salué l'effort que nous avons consenti pour que les agriculteurs victimes de la sécheresse en 1985 puissent ètre indemnisés rapidement et pour que les premiers secours puissent parvenir dans les plus brefs délais aux agriculteurs victimes de la sécheresse en 1986.

Sans rappeler toutes les mesures que nous avons prises, je dirai simplement qu'à mon sens - et c'est un agriculteur qui parle - elles correspondaient aux besoins des éleveurs qui étaient manifestement les plus touchés. Comme chacun sait, les éleveurs non seulement ont perdu une partie de leur production mais, en plus, ont été obligés de faire des dépenses supplémentaires pour nourrir leur cheptel au cours de cet été, entamant ainsi leurs réserves d'hiver.

Nous avons considéré - et je crois que les agriculteurs l'ont apprécié - que c'est plutôt sous forme de livraison de fourrages et d'aide à la trésorerie qu'il fallait intervenir dans les plus brefs délais.

Reste à savoir quelles devaient être les parts respectives de l'Etat et du Crédit agricole, le banquier des agriculteurs, et d'Unigrains.

Sur un total de l'385 millions de francs, la part de l'Etat s'élève à 775 millions de francs, celle du Crédit agricole à 530 millions de francs et celle d'Unigrains à 80 millions de francs. La répartition s'est faite tout naturellement conformément à la logique et au bon sens. Le Crédit agricole a joué son rôle de banquier en abaissant les taux d'un certain nombre de prêts bonifiés et en accordant des prêts bonifiés « calamités » à des agriculteurs pour les aider à acheter les fourrages supplémentaires dont ils avaient besoin.

Au-delà des 1 385 millions de francs dont je viens de parler, l'Etat va abonder le fonds de calamités. Une somme de 1,5 milliard de francs sera nécessaire pour faire face aux indemnisations au profit des agriculteurs victimes de cette sécheresse en 1986.

Voilà qui est conforme à l'équité. Je crois que l'effort qui a été consenti par l'Etat et par le Crédit agricole est apprécié par les agriculteurs sur le terrain.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Jean Desanlis.

- M. Jeen Desenlis. Monsieur le ministre, avant d'être soumis à la limitation de leur production par les quotas, les producteurs de lait payaient déjà une taxe de coresponsabilité. Voudriez-vous nous rappeler quelle utilisation est faite du montant de cette taxe car les agriculteurs l'ignorent encore trop souvent? (Très bien! sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)
  - M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'egriculture. Le prélèvement de coresponsabilité est une mesure qui - c'était fatal - a été contestée à l'origine par bon nombre d'agriculteurs mais que les organisations professionnelles, avec leur sens des responsabilités et leur sagesse, avaient acceptée pour éloigner le spectre des quotas.

Cette mesure, d'ailleurs trés combattue par la gauche à l'époque, ...

- M. Alain Brune. Et par certaines F.D.S.E.A. !
- M. le ministre de l'egriculture. ... a eu pour effet de nous épargner pendant sept années la politique que nous déplorons aujourd'hui.
- Le ::: de prélèvement n'est pas uniforme puisqu'il a été diminué de 0,5 point pour les 60 000 premiers litres dans les zones défavorisées.
  - M. Alein Brune. En quelle année ?

M. le ministre de l'egriculture. Ce taux de coresponsabilité est actuellement égal à 2 p. 100 du prix indicatif et l'utilisation du fonds fait l'objet d'une concertation entre la Commission et les professionnels.

Certes, une partie de cette taxe est utilisée de façon intelligente, notamment pour la distribution de lait dans les écoles, pour l'aide à l'utilisation du heurre dans les crèmes glacées et l'écoulement des excédents de lait écrémé en poudre dans l'alimentation des porcs et des volailles.

Il n'en reste pas moins qu'une partie des fonds a été effectivement détournée de son objet, depuis très longtemps déjà.

#### M. André Fenton. Hélas!

M. le ministre de l'agriculture. C'est une fâcheuse orientation et notre souci a été de rechercher les moyens de réduire le montant de cette taxe de coresponsabilité. S'il y avait, par le développement des stocks de beurre et de poudre de lait, un accroissement de la pression sur la production laitière, il serait souhaitable d'obtenir, en échange, une nouvelle diminution de cette taxe de coresponsabilité.

Finalement, à Bruxelles, le problème est financier. Dans le cadre de la discipline budgétaire, qui a été décidée en 1984, toute diminution de la taxe de coresponsabilité supprime certaines recettes et diminue par là même les moyens d'intervention sur la poudre et le beurre qui sont très nécessaires au maintien du prix du lait pour les producteurs de l'ensemble de la Communauté.

Voilà dans quelles contraintes, et vous le savez bien, monsieur le député, nous sommes aujourd'hui enfermés. Croyez bien que nous chercherons toutes les issues possibles à une situation aussi difficile.

- M. le président. La parole est à M. Loïc Bouvard.
- M. Loïc Bouverd. Monsieur le ministre, vous me permettrez de revenir sur cette politique des quotas laitiers, qui a dangereusement déstabilisé l'agriculture bretonne.

Je sais bien que les décisions concernant la France dans le cadre communautaire ont été prises avant vous, en 1984 par la majorité de l'époque. Hélas! c'est à nous d'en assumer l'héritage.

Pensez-vous, monsieur le ministre, pouvoir attribuer aux producteurs de lait les aides d'urgence qu'ils sont en droit d'espérer pour enrayer la dégradation de leurs revenus? Etes-vous à même de renforcer les incitations à la cessation de la production laitière, afin de permettre à ceux qui abandonnent cette production de le faire dans des conditions décentes et de dégager les tonnages de lait indispensables aux besoins des jeunes et des producteurs prioritaires?

Entendez-vous, et dans quels délais, procéder à la révision fondamentale de la politique laitière afin de supprimer les iniquités inhérentes au système actuel?

En effet, l'application d'un pourcentage de réduction uniforme de la production, quelle que soit la quantité produite, pénalise les petits producteurs. Le système mis en place par l'Allemagne, qui repose sur une diminution de litrage proportionnelle aux livraisons de chaque producteur, est, à cet égard, beaucoup plus juste.

La définition des producteurs prioritaires a été, par ailleurs, beaucoup trop restrictive et a notamment mésestimé les difficultés des producteurs qui ont investi, ainsi que de tous les jeunes installés entre 1979 et 1983.

La répartition des potentialités productives entre laiteries aboutit à des distorsions de traitement excessives qu'un système de quota individuel permettrait d'éviter.

Enfin, cela a été dit par ailleurs, le lien juridique établi entre le quota et la terre à laquelle il s'applique, crée une situation et accroît l'iniquité du système. Le quota lié au sol peut signifier la fin de toute politique d'installation, comme l'a trés bien dit M. Couepel.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous redire les mesures que vous vous engagez à prendre pour assurer dans l'imédiat une chance de survie aux milliers d'exploitation asphyxiées par la politique des quotas? Entendez-vous modifier le système mis en place en 1984, en vous inspirant du système allemand? Comment assurerez-vous la couverture des besoins des exploitations qui se modernisent et des jeunes qui s'installent? Quand redéfinirez-vous la nature juridique des quotas?

- M. Charles Pistre. Bis repetita placent!
- M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le minietre de l'egriculture. Monsieur le député, vous avez de nouveau posé la question de savoir comment nous allions pouvoir trouver l'issue la moins pénalisante à cette politique des quotas et fournir les aides d'urgence dont ont notamment besoin les petits producteurs.

J'ai eu l'occasion d'indiquer, au cours de cette soirée, dans quelles conditions le Gouvernement pensait venir en aide à ces agriculteurs. Je voudrais rappeler ici que nous devons, comme vous l'avez vous-même remarqué, dégager un potentiel laitier à partir d'une politique de cessation d'activité, qui, je l'ai affirmé, disposera des moyens nécessaires. Mais nous devons conjuguer cette politique avec une remise à l'honneur de l'indemnité viagére de départ, qui incitera les producteurs âgés à laisser la place à de plus jeunes, de même que nous devons inciter les agriculteurs à prendre vraiment leur retraite en relevant le niveau des retraites.

Vous avez indiqué que les différences de pénalités au litre de lait posaient des problèmes. Les différences tiennent au fait que certaines entreprises ont disposé de facilités parce que d'autres, dans la même zone, avaient arrêté la production laitière, mais aussi, il faut bien le reconnaître, parce qu'elles avaient tenté de maîtriser, un peu mieux que leurs concurrentes, leur production.

Nous nous trouvons dans un système accepté par la France en 1984, et nous étions donc obligés d'en appliquer les dispositions. La seule possibilité d'action qui nous restait était de réduire les pénalités autant que faire se pouvait. C'est ainsi qu'elles ont été ramenées, par litre de lait, de deux francs à aoixante centimes avec, néanmoins, toujours à cause du système choisi en 1984, des différences d'une laiterie à une autre.

Ces différences créent des difficultés. Il n'en serait pas moins dangereux de s'orienter vers les quotas individuels réclamés par certains, car nous ne pourrions plus opérer les compensations interrégionales auxquelles j'ai falt allusion et qui donnent de la souplesse à la répartition de la production en permettant de la lier à la vocation spécifiquement laitière de certaines régions.

Quant au régime juridique des quotas, il pose un problème parce que trois personnes morales ou physiques sont concernées: le propriétaire foncier, l'exploitant - c'est quelquefois le même - et enfin la laiterie.

# M. Jeen-Merie Dalllet. Eh oui !

M. le minietre de l'egriculture. S'y ajoute le réglement communautaire, qui lie le droit de produire à la terre.

C'est dans le cadre de ces diverses contraintes que nous devons trouver le système le moins pénalisant, ou plutôt le plus équitable possible, qui tienne compte des différentes personnes physiques et morales concernées.

L'interprofession, je l'ai rappelé, a déjà réfléchi à ce problème et proposé une solution qui s'apparente assez à celle à laquelle nous pensions nous-mêmes. Nous devrions donc pouvoir, après les consultations nécessaires, présenter des propositions. Bien entendu, je suis prêt à consulter les parlementaires des départements les plus concernés par la production laitière.

- M. Alein Brune. Tous les parlementaires?
- M. le ministre de l'egriculture. Naturellement !
- M. Joon Joronz. Ceux du Nord aussi?
- M. le minietre de l'agriculture. Cette concertation très large permettra de définir les meilleurs choix possibles, choix qui, s'ils sont équitables seront, j'en suis sûr, appréciés par les agriculteurs.
  - M. le précident. La parole est à M. Xavier Hunault.
- M. Xavier Hunault. Monsieur le ministre, les quotas laitiers à nouveau et encore l provoquent un grave malaise dans les régions d'élevage. La révision de cette disposition est nécessaire mais, dans l'immédiat, le règlement communautaire s'impose à notre pays.

Certes, le Gouvernement a déjà pris des mesures. Malheureusement, elles sont très insuffisantes, surtout dans les régions à vocation laitière comme celles de l'Ouest. (Rires sur les bancs du groupe socialiste.).

- M. Xavler Hunault. Ça vous fait ricaner, messieurs?
- M. André Fenton. Les agriculteurs ne les intéressent pas !

- M. Alain Bruna. C'est la quinzième question sur le même sujet !
- M. Xavier Hunault. Vous qui êtes à l'origine de la situation de ces agriculteurs, vous devriez vous taire et surtout pas ricaner!

Il faut absolument, monsieur le ministre, prendre d'urgence des mesures, par exemple proposer aux petits producteurs une indemnité jusqu'à l'âge de la retraite, les faire bénéficier d'une politique sociale d'aide aux personnes, ne pas leur appliquer de pénalités, enfin leur permettre d'atteindre une rentabilité suffisante pour faire vivre une famillle.

Pour les autres producteurs, au-delà de 125 000 à 150 000 litres, par exemple, ne serait-il pas possible d'instaurer un système de « hors quantum », comme l'a proposé M. Cointat ce matln?

#### M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

- M. Xevier Hunault. De telles mesures, citées à titre d'exemple, nécessitent de gros moyens financiers. Pour remédier à des situations parfois dramatiques et insupportables, je vous les réclame. Etes-vous décidé, dans le cadre de votre budget ou du collectif budgètaire de fin d'année, à nous proposer l'adoption des crédits nécessaires? (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)
- M. le précident. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.
- M. le ministre de l'agriculture. Je ne reprendrai pas la réponse que j'ai faite à l'orateur précédent. Je confirme simplement la volonté du Gouvernement de dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de cessation de production laitière destinée à dégager des quantités supplémentaires au profit des catégories prioritaires que j'ai évoquées.

Le collectif budgétaire de fin d'année comprendra, à hauteur des besoins, les dispositions nécessaires à la mise en œuvre d'une telle politique. Naturellement, cette action ne pourra pas s'arrêter à la campagne latitère 1986-1987, mais devra se poursuivre au moins l'année suivante, et peut-être plusieurs années aprés, pour aboutir au résultat escompté.

- M. le précident. La parole est à M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset.
- M. Joseph-Henri Maujousn du Gesest. Monsieur le ministre, ma question a trait à l'enseignement agricole privé. Je sais que vous avez déjà abordé ce sujet une ou deux fois au cours de la journée. Malheureusement, j'étais absent, appelé par un drame qui a vu une usine complétement détruite en quelques heures. Ma place était là-bas et non pas ici.

Pour mesurer l'importance dé l'enseignement agricole privé dans les Pays de Loire, sachez qu'il y totalise trente-six établissements, intéressant 6 600 élèves.

La loi du 31 décembre 1984, votée à la quasi-unanimité, avait, en son article 4, prévu des subventions pour le salaire du personnel enseignant, d'une part, au titre du fonctionnement, d'autre part. Si tous les établissements ont bénéficié de la subvention pour le personnel enseignant, certains, en revanche, n'ont rien reçu pour le fonctionnement. C'est le cas de treize d'entre eux - soit un tiers du total - pour l'ensemble des Pays de la Loire, dont six en Loire-Atlantique.

Faute de cette subvention, la charge incombe aux familles, et elle est très lourde aujourd'hui. Je viens donc vous demander, monsieur le ministre, quelles sont vos intentions sur ce problème d'indemnité compensatrice.

Je ne sais plus qui a dit: « Il n'est de richesse que d'hommes ».

- M. le préeldent. La parole est à M. le ministre.
- M. le minietre de l'egriculture. Monsieur le député, la loi du 31 décembre 1984 relative à l'enseignement agricole privé prévoit une phase transitoire et une phase définitive. Nous nous trouvons actuellement dans la phase transitoire, pendant laquelle les salaires des enseignants des établissements à temps plein sont pris en charge par l'Etat et une subvention compensatrice est accordée à chaque établissement de façon qu'il ne reçoive pas, durant cette période, de sommis inférieures à celles qu'il touchait avant le vote de la loi.

Les sommes votées en 1985 au titre de la loi de finances pour 1986 ne permettaient pas le simple maintien de ce niveau de financement. Nous avons donc dégagé, dans le collectif budgétaire de printemps, soixante millions de francs. Pour 1987, 91,8 millions de francs sont inscrits au titre des mesures nouvelles. Pour les établissements à temps plein, l'augmentation s'établit ainsi à 15 p. 100 entre 1985 et 1986. De budget initial à budget initial, elle est de 11,4 p. 100 entre 1986 et 1987.

Quant à la subvention de fonctionnement prévue par la loi pour la phase définitive, elle fait l'objet, comme toutes les autres mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette phase, de discussions approfondies entre les fédérations d'établissements d'enseignement concernées et mes services. Les décrets correspondants, dont la rédaction n'avait pas été entreprise jusqu'alors, pourront être publiés dans les délais les plus raisonnables.

M. le préeldent. Nous en revenons aux questions du groupe du R.P.R.

La parole est à M. Jacques Legendre.

M. Jecques Legendre. Monsieur le ministre, les abattoirs en France sont régis par un système d'économie administrative que l'ont peut juger parfois irréaliste ou étrangement complexe. N'envisagez-vous pas de revoir la politique applicable en la matière, de manière à supprimer des situations qui peuvent paraître à tout le moins absurdes ou paradoxales?

Je m'explique.

Il existe actuellement deux catégories d'abattoirs. Les premiers, qui sont inscrits au plan national des abattoirs, disposent d'un cachet oval permettant l'exportation des viandes qui y sont tuées et sont soumis à des règles communautaires d'hygiène.

Les seconds continuent d'exister sans être inscrits au plan national. Ils n'ont pas disparu, car ils représentent des emplois auxquels les villes où ils sont situés sont très attachées. Ces abattoirs, quand ils demandent à être de nouveau inscrits, se heurtent aux exigences de l'administration. Ils se voient par exemple objecter, même s'ils s'engagent à réaliser tous les investissements exigés pour être en conformité avec les règles communautaires, la faiblesse ou la diminution de leur tonnage.

Autrement dit, par les critères qu'elle met en avant et par son refus de donner à ces abattoirs la possibilité d'exporter, l'administration organise leur disparition ou leur mise automatique en déficit, alors même que personne, pas même vos services, ne pourra faire en sorte qu'ils disparaissent vraiment car, je le répète, ils représentent des emplois.

Ne croyez-vous pas que le vrai critère d'inscription au plan national des abattoirs doit être la conformité aux normes de salubrité, afin de répondre à l'exigence de protection de la santé du public? Actuellement, en effet, des abattoirs, inscrits ou non, sont en infraction, et je crois savoir que la Communauté européenne nous fait des injonctions à effet rapide à ce suiet.

En résumé, monsieur le ministre, n'avez-vous pas la volonté de nous faire sortir de cet état de choses, de manière que les abattoirs qui sont prêts à consentir les efforts d'investissement nécessaires, pour se mettre en conformité avec les normes soient reconnus et puissent exporter, et que ceux qui ne feraient pas ces efforts cessent leurs activités, de manière à protéger la santé des consommateurs? (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

- M. Jean-Marie Deillet. Très bien !
- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le minietre de l'egriculture. Monsieur Legendre, vous posez un problème particuliérement délicat, celui de la mise en œuvre ou de la modification du plan national des abattoirs. En effet, la Communauté économique européenne impose désormais des normes qui, faute d'être appliquées, rendent impossibles les exportations vers d'autres pays de la Communauté ou vers des pays tiers.

Le problème est souvent difficile à régler, car les demandes d'inscription ne s'appuient pas toujours sur des considérations économiques, mais répondent quelquefois à des préoccupations politiques et locales.

Des critères simples déterminent, en tout état de cause, l'appui financier du ministère de l'agriculture aux collectivités qui veulent améliorer leurs abattoirs. Il est nécessaire,

d'abord, que l'abattoir envisagé puisse connaître une croissance régulière de ses activités. Il ne doit pas, ensuite, y avoir à proximité un équipement public ou privé important susceptible de concurrencer la nouvelle installation. Il faut, enfin, que des abatteurs s'engagent à pratiquer des volumes d'abattage tels que l'amortissement de l'établissement puisse être envisagé dans des conditions satisfaisantes.

Ce sont ces critéres, et eux seuls, qui sont retenus pour le choix des opérations dont nous aidons la réalisation. D'ailleurs, les responsables professionnels et politiques d'une région concernée par la construction d'un abattoir sont généralement invités par mes services à venir expliquer leurs raisons et donner les assurances qui nous permettront, avec quelque certitude de rentabilité, de contribuer à la réalisation projetéc.

Voilà, monsieur le député, ce que je peux vous dire, étant entendu que nous devons incontestablement, comme vous l'avez souligné vous-même, consentir un sérieux effort pour améliorer la qualité sanitaire non seulement des viandes que nous vendons sur notre territoire, mais aussi et peut-être surtout de celles que nous voulons exporter. Chacun sait, en effet, que les pays qui reçoivent nos produits agricoles, viandes ou autres, tentent souvent de se protèger de nos exportations par des mesures de caractére sanitaire ou phytosanitaire qui représentent autant d'obstacles non tanfaires. Nous sommes un grand pays exportateur de produits agricoles, le deuxiéme au monde, et nous devons absolument, si nous voulons conserver notre place, faire l'effort qui s'impose. C'est important non seulement pour nos agriculteurs, mais aussi pour l'agro-alimentaire français.

- M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.
- M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, je vous interrogerai au nom de M. Guy Drut, qui a dû quitter la séance et qui vous prie de l'en excuser, sur la possibilité pour les agriculteurs de Seine-et-Marne frappés par le projet d'euro-Disneyland de réinvestir dans l'agriculture les indemnités qu'ils auront reçues. En effet, leur réinstallation au sein de la profession ne sera possible que si la fiscalité actuelle concernant les plus-values et les droits d'enregistrement ne vient pas amputer ces indemnités.
- M. Drut souhaitait vous demander d'appeler l'attention de votre collègue, M. le ministre chargé du budget, sur la nécessité de prendre des mesures, d'une part, pour permettre à tout propriétaire indemnisé de racheter des terres agricoles en bénéficiant du taux réduit de 0,6 p. 100 pour les droits d'enregistrement au lieu du taux normal de 14,6 p. 100 et, d'autre part, pour exonérer totalement de la taxe sur les plus-values les indemnités d'éviction. Il s'agit, en effet, de compenser une perte en capital et non de revenus. Par conséquent, estime M. Drut, il n'y a pas lieu d'y voir un gain taxable.
- M. le précident. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.
- M. la ministre de l'agriculture. J'ai bien entendu, monsieur le député, la question que vous m'avez posée. Elle intéresse tout particulièrement les agriculteurs qui seront indemnisés pour les terres qu'ils devront libérer pour la réalisation de Disneyland.

Les propositions que vous avez présentées ont un caractère fiscal et concernent mon collègue chargé du budget, M. Juppé, que j'ai immédiatement averti et qui étudie la question. Je pense qu'il pourra répondre à l'intéressé par écrit.

Cela dit, si, comme chacun, je suis heureux de la réalisation d'un Disneyland dans la région parisienne, je suis tout de même un peu surpris que, alors que c'était possible, l'on n'ait pas recherché une autre implantation, trés proche d'ailleurs, sur des terrains déjà bouleversés par des carrières de granulats, ce qui aurait permis de conserver des hectares d'une terre qui est parmi les meilleures de France.

C'est une observation que je voulais faire au passage. Vous m'en avez donné l'occasion. Je vous en remercie.

- M. le président. La parole est à M. René André.
- M. René André. Ma question a trait aux cotisations sociales et je vous promets, monsieur le président, d'être beaucoup plus bref cette fois-ci.
  - M. le président. Je vous en remercie.

M. René André. Monsieur le ministre, l'agriculture française ne peut rester compétitive que par la baisse des coûts de production.

Or, si, grâce à votre action, une diminution significative des coûts des consommations intermédiaires a pu être obtenue, force est de constater que, malheureusement, ce n'est pas le cas des cotisations sociales.

C'est ainsi que, dans le département de la Manche, les cotisations sociales viennent d'augmenter de 11,5 p. 100. Ceci est dû en partie au fait qu'elles sont basées sur le revenu cadastral.

Vous avez été interrogé à différentes reprises sur ce problème du revenu cadastral. Mais c'est un vrai problème ! L'an dernier, j'avais, avec plusieurs collégues, évoqué son incidence sur les retraites agricoles.

Outre que ce revenu cadastral sert finalement à tout et à n'importe quoi, il est parsaitement inégalitaire entre les départements, à l'intérieur d'un même département et à l'intérieur d'une même commune.

Avez-vous l'intention de prendre trés rapidement - car c'est, je le répéte, un réel problème - des mesures d'adaptation ou de modification de ce revenu cadastral?

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le minietre de l'agriculture. Monsieur André, vous avez salué notre effort pour réduire le prix des consommations intermédiaires, et je vous en remercie.

Vous avez regretté que cet effort ne s'applique pas sur les cotisations sociales de 1986.

Or le taux des cotisations sociales pour l'année 1986 a été arrêté par la loi de finances votée en décembre 1985 et nous ne pouvions pas le modifier.

Il n'en reste pas moins que, conformément à votre souhait, nous avons limité, dans notre budget, la progression des cotisations sociales à 3,8 p. 100.

De plus, pour éviter que la répartition ne pénalise les départements qui, comme le vôtre, sont affectés d'un revenu cadastral supérieur à ce qui serait conforme à l'équité, nous entendons modifier l'assiette des cotisations sociales, dans le cadre de la loi de modernisation, et lui substituer un autre système permettant de faire payer les agriculteurs en fonction de leur capacité contributive.

- M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau.
- M. Xavier Denieu. Je traiterai des conditions d'indemnisation des calamités agricoles dans un département que je connais bien : le Loiret.

Ce département a une réputation de richesse parce qu'une partie de son territoire est en Beauce, mais tout l'est et le sud sont des zones de polyculture très pauvres. Il a été frappé de plein fouet par la sécheresse.

Un arrêté préfectoral prévoit l'octroi de préts bonifiés, avec d'ailleurs des restrictions assez sévéres puisque l'exploitant doit avoir perdu plus de 12 p. 100 de son revenu et que les pertes dans le domaine considéré, c'est-à-dire les fourrages, doivent avoir dépassé 25 p. 100 par rapport à une année moyenne.

Mais l'arrêté interministériel de calamité agricole n'a pas été pris alors que la commission s'est réunie au début du mois. Ainsi, cela fait déjà un mois que vous avez en main les conclusions de la commission. J'en conclus que vous avez quelque difficulté avec le ministère des finances.

A trop tarder, on perd le bénéfice de l'opération et l'on exaspère les intéressés. Il importe que cet arrêté intervienne rapidement.

En outre, les indemnisations prévues me paraissent insuffisantes.

Par ailleurs, je fais appel au Crédit agricole. Cette banque dispose de moyens considérables. Ceux-ci ne proviennent plus en majorité du monde agricole, mais la profession a le droit de s'adresser à elle en priorité puisque c'est elle qui l'a créée et a fait sa prospérité.

Il faudrait décider que le remboursement des échéances de prêts ne serait pas exigible pour les cultivateurs désignés par les comités départementaux d'expertise – car il ne s'agit pas d'accorder cette faveur à tous – et que la durée des prêts serait augmentée pour eux d'un an.

C'est la mesure la plus efficace qu'on puisse prendre dans ce domaine.

Enfin, nous voyons réapparaître des friches dans cette région. Je n'en avais pas vu en vingt-cinq ans de mandat.

Je crains aussi de voir apparaître, cette année, des faillites agricoles - ce que je n'ai jamais vu non plus.

- M. le président. Veuillez conclure, monsieur Deniau.
- M. Xavier Deniau. Je termine, monsieur le président.

Un agriculteur qui a repris une exploitation pour 30 millions d'anciens francs ne trouve plus aujourd'hui à la céder pour 12 millions. Dans ces conditions, il risque d'être acculé à la faillite.

J'appelle votre attention sur cette situation, monsieur le ministre. Il faut aller plus loin, notamment pour ce qui est du Crédit agricole, et il faut aller plus vite dans l'indemnisation.

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'egriculture. Monsieur Deniau, puisque vous m'invitez à rappeler les mesures financières que nous avons arrêtées pour venir en aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse pour la deuxième année consécutive, je me permets de les énumérer briévement.

Nous avons tout d'abord procédé à une diminution de 3 p. 100 des taux des prêts bonifiés pour la sécheresse de cette année. Cette diminution a été décidée par le conseil d'administration du Crédit agricole, le 24 octobre. L'arrêté doit être publié prochainement.

Nous avons décidé la prise en charge partielle des taux d'intérêt des prêts bonifiés. Là aussi, les textes sont en préparation.

Nous avons décidé la consolidation de l'annuité des prèts 1986-1987. Le Crédit agricole a décidé la mise es reuvre de ces mesures lors de son dernier conseil d'administration.

Nous avons également décidé de réduire à 3 p. 100 pendant trois ans les taux des prêts bonifiés pour des éleveurs touchés deux fois par la sécheresse en 1985 et 1986.

- M. Xavier Deniau. Sculement pour les fourrages !
- M. le ministre de l'agriculture. Telle est la décision prise par le Crédit agricole dans son conseil d'administration du 24 septembre.

Ainsi que je l'ai précisé tout à l'heure, la situation n'est pas tout à fait la même pour les éleveurs et pour les producteurs de végétaux.

Ces derniers perdent une récolte et la procédure « calamité » répond aux problèmes ainsi posés. Nous avons néanmoins facilité leur trésorerie en leur consentant une avance représentant 50 p. 100 des sommes auxquelles peuvent prétendre tous ceux qui ont subi une calamité, éleveurs comme producteurs de végétaux.

Mais, pour les éleveurs, à la perte de production s'ajoute la nécessité d'acheter des fourrages supplémentaires pour passer un hiver difficile.

Vous m'avez interrogé sur les conditions de la reconnaissance de la calamité pour les productions autres que fourragères.

Tout d'abord, rappelons la procédure « calamité ».

C'est une procédure qui permet d'accorder des prêts et d'attribuer des indemnisations, et ce grâce à un fonds de calamité abondé conjointement par la profession et par les pouvoirs publics.

Pour être déclaré sinistré, il faut avoir subi une certaine proportion de peries, ce qui ne peut être constaté qu'en fin d'année, une fois la comptabilité établie. Pour prétendre aux aides, il faut avoir perdu environ 27 p. 100 d'une production considérée et le chiffre d'affaires doit avoir baissé d'au moins 14 p. 100. Cela, je le précise, peut s'appliquer à toutes les productions.

Quand les indemnités sont-elles payées? Quand la procédure établie en concertation avec la profession, et qui nécessite des expertises départementales et l'examen par une commission nationale, est terminée. S'il arrive qu'il y ait un délai considérable entre la fin de la l'année où une calamité s'est produite et le versement des indemnités, c'est le plus souvent parce que les dossiers d'indemnisation ne sont pas établis suffisamment tôt par les agriculteurs ou parce qu'ils sont incomplets et doivent être retournés à l'agriculteur pour complément d'information; ce qui retarde non seulement le dossier de l'agriculteur en question mais aussi ceux de l'ensemble des agriculteurs.

C'est pour cette raison que, cette année, certains départements, comme l'Aveyron, ont reçu des indemnisations à la fin du mois de juin et que d'autres départements n'ont toujuurs rien touché au titre des indemnisations pour 1985.

Cela pose un problème, mais, pour une fois, il n'est de la responsabilité ni du ministre ni de l'administration.

- M. Xavier Daniau. Vous avez reçu nos dossiers en août!
- M. lo préaident. La paroje est à M. Henri Louet.
- M. Henri Louet. Monsieur le ministre, ma question concerne l'hydraulique agricole dans le département de l'indre.

Actuellement, et plus que jamais, les agriculteurs de ce département qui souhaitent entreprendre des travaux d'hydraulique agricole rencontrent de graves difficultés financières.

En effet, ces agriculteurs travaillent des terres dont 82 p. 100 sont situées en zone défavorisée. Pour de nombreuses raisons, ils n'ont pu en temps utile effectuer les opérations indispensables de remembrement et d'hydraulique, se trouvant ainsi les plus mal placés de la région Centre.

Aujourd'hui, dans le département de l'Indre, il n'y a guère que 21 p. 100 de terres remembrées, 14 p. 100 de terres drainées, aucune irriguée.

Confrontés aux difficultés économiques agricoles et acculés à produire toujours plus pour subsister, les agriculteurs sont condamnés à entreprendre rapidement ces travaux ou à disparantre à court terme, laissant des friches et un désert rural.

Or leur situation financière, très critique actuellement, les bloque dans leur volonté d'entreprise.

Je vous saurais donc gré, monsieur le ministre, de m'indiquer quelles mesures vous seriez susceptible de prendre, afin que soit assurée une partie significative du financement de ces opérations d'amélioration de l'outil de travail de l'agriculteur berrichon.

- M. to président. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Louet, vous vous inquiêtez du retard qui a été pris dans votre département pour les opérations de remembrement et de drainage.

Il est de fait que les prix de revient sont accrus par le morcellement des parcelles et que les rendements sont souvent très affectés dans les années pluvieuses par l'absence de drainage.

Ccs deux opérations doivent être menées si possible simultanément.

Il n'en reste pas moins que les sommes consacrées à cet effort de remembrement et d'hydraulique transitent désormais, pour une bonne partie, par la dotation globale d'équipement, dont la répartition n'est pas toujours favorable à ces opérations d'équipement, parce que d'autres opérations souhaitées par la population rurale – je pense notamment à l'aménagement des villages – sont plus fréquemment retenues.

Incontestablement, cette nouvelle procédure ne favorise pas le remembrement et le développement des équipements hydrauliques. Je le déplore, mais je ne sais pas s'il est possible de faire marche arrière.

En tout cas, le ministère de l'agriculture, lorsqu'il pouvait répartir ses crédits avec une plus grande liberté qu'aujourd'hui, privilégiait ce type d'actions parce qu'il considérait qu'elles permettaient une meilleure rentabilité des exploitations.

Aujourd'hui, les efforts à réaliser doivent être, à mon sens, financés par les voies normales.

Il n'en reste pas moins que les régions développent généralement des politiques de remembrement et de drainage complémentaires, qui, incontestablement, permettent d'accélérer la réalisation du programme.

C'est la scule réponse que je puisse vous faire, étant entendu que nos crédits, notamment d'hydraulique, connaissent, dans le budget de 1987, une augmentation non négligeable, qui vise à répondre à des situations particulières dans toutes les régions sinistrées par la sécheresse, lesquelles ont besoin de développer rapidement une petite hydraulique, pour se prémunir, à l'avenir, d'un tel fléau.

M. le président. La parole est à M. René André.

M. René André. Monsieur le ministre, j'interviens au nom de mon collègue Michel Renard, qui, empêché, m'a demandé de vous poser une question ayant trait au déroulement de la carrière des ingénieurs des travaux ruraux, des ingénieurs des travaux des eaux et forêts et des ingénieurs des travaux agricoles.

Ces fonctionnuires méritants, dit-il, demandent que le déroulement de leur carrière soit harmonisé avec celui des ingénieurs des travaux publics de l'Etat.

Certains de vos prédécesseurs ont reconnu la légitimité de cette régularisation. Malheureusement, aucune mise en œuvre budgétaire n'est intervenue.

M. Michel Renard rappelle deux interventions écrites qu'il a effectuées: l'une le 4 août, l'autre le 8 octobre dernier. Et il souhaiterait que vous lui précisiez si, dans le cadre du budget que nous discutons, vous avez inscrit les sommes nécessaires à cette opération, qui relève de votre compétence.

Il est conscient des impératifs prioritaires qui guident la politique actuelle du Gouvernement. Il les approuve sans réserve. Toutefois, l'incidence financière d'une telle mesure, qui touche environ 100 à 150 ingénieurs divisionnaires des travaux, chefs de service du ministère de l'agriculture, ne saurait être un obstacle insurmontable.

A formation et concours identiques, responsabilités et tâches semblables, il n'est pas souhaitable, selon M. Michel Renard, de laisser subsister de telles dispantés de carrière.

Les ingénieurs des travaux du ministère de l'agriculture ont, depuis dix ans, contribué à l'effort de solidarité nationale, et il est temps de leur rendre justice. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre.
- M. le minietre de l'agriculture. Il existe, en effet, monsieur André, trois corps d'ingénieurs des travaux relevant de mon département : le corps des ingénieurs des travaux agricoles ; celui des ingénieurs des travaux ruraux, et celui des ingénieurs des travaux des eaux et des forêts.

Le classement indiciaire de ces agents est identique à celui des ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat ainsi qu'à celui des ingénieurs des travaux météorologiques: pour un ingénieur divisionnaire, l'indice brut va de 579 à 762; pour un ingénieur de classe exceptionnelle, l'indice brut est de 701; pour un ingénieur de classe normale, l'indice brut va de 379 à 659.

Seuls les ingénieurs des travaux publics de l'Etat et ceux de la météorologie peuvent atteindre, comme ingénieurs divisionnaires, l'indice brut de 801. En outre les ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat sont rémunérés sur la base de l'indice brut 852 lorsqu'ils sont nommés dans l'emploi de chef d'arrondissement. Pour 1987, la pause catégorielle n'a pas permis d'avancer dans la voie de l'alignement des carriéres.

Je vous demande de m'excuser de la technicité de ces éléments de réponse, dont j'ai moi-même du mal à percevoir la signification concrète. (Sourires.)

- M. René André. M. Renard appréciera.
- M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.
- M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, quelles mesures le Gouvernement compte-il prendre pour tenir compte de l'évolution de la valeur des stocks à rotation lente? En effet, certains stocks, comme ceux de vins, voient leur valeur s'accroître du fait de leur vieillissement, ce qui ne manque pas de poser des problèmes au moment de la cession des productions. Ce phénomène est tout à fait sensible chez les viticulteurs champenois, et c'est pourquoi je vous pose cette question également au nom de mes collègues de la Marne, Jean Falala et Bernard Stasi.

Pourriez-vous modifier en conséquence la règle d'imputation des charges qui grévent ces stocks de façon que celles-ci s'imputent annuellement au compte d'exploitation? Je sais que cette question est surtout d'ordre fiscal mais je souhaiterais tout de même avoir l'opinion du ministre de l'agriculture sur ce sujet.

- M. Germein Gengenwin. Très bien! C'est également vrai pour les vins d'Alsace!
- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, c'est en effet une question qui s'adresse à mon collègue M. Juppé. Néanmoins, je voudrais vous fournir un premier élement de réponse.

Le Gouvernement, conscient des difficultés réelles que vous soulevez, a prévu dans le projet de loi de finances pour 1987 deux séries de mesures de nature à régler les problémes évoqués.

D'abord, il a envisagé un régime d'imposition particulièrement simplifié - sans stocks, ni dettes, ni créances - qui est susceptible d'intéresser les exploitations petites et moyennes qui renoncent au forfait.

Ensuite, pour éviter une imposition élevée sur les stocks à rotation lente lors de la cessation d'une exploitation agricole, l'article 13 du projet de loi de finances pour 1987 prévoit un étalement sur trois exercices du supplément de bénéfices procuré par la cession des stocks. Cette mesure facilitera notamment la transmission des exploitations agricoles et l'intallation des jeunes.

Vous savez enfin qu'une disposition prévoit pour les stocks, qu'il s'agisse de stocks d'animaux vivants ou de stocks de vins, le blocage de leur valeur à comptabiliser à « N plus un », c'est-à-dire une année aprés la naissance ou la production.

En outre, lorsque le produit est libéré, c'est-à-dire vendu, le taux d'imposition retenu est un taux minoré.

M. le président. La parole est à M. Roger Corréze.

M. Roger Corrèze. Monsieur le ministre, je vous ai écouté avec attention, en particulier lorsque vous avez évoqué l'augmentation des crédits en faveur de l'élevage dans les zones défavorisées. La Sologne fait partie de ces zones, et je me réjouis de cette décision, qui en suit d'ailleurs d'autres assez récentes allant dans le même sens et dont je vous remercie.

Les éleveurs de bovins espèrent une reprise. Vous l'avez également signalé, en estimant toutefois que ces difficultés étaient conjoncturelles.

Le secteur ovin français traverse une crise grave – les manifestations d'aujourd'hui en sont l'illustration – dont les origines sont largement extérieures à notre pays. Les méfaits du réglement ovin ont déjà été suffisamment évoqués aujourd'hui pour que je n'y revienne pas. Toutefois, je souhaiterais savoir à qui incombe la responsabilité de la facilité d'accés au marché communautaire de la viande ovine en provenance de la Nouvelle-Zélande?

- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.
- M. le ministre de l'agriculture. Monsieur le député, vous savez que les fournitures de viande de mouton en provenance de la Nouvelle-Zélande et destinées à la Communauté européenne entrent dans le cadre d'accords d'autolimitation conclus en 1980 entre les deux parties. Les quantités annuelles maximales convenues entre la Communauté et la Nouvelle-Zélande sont de 245 500 tonnes. Elles n'ont d'ailleurs jamais été réalisées dans leur intégralité. C'est ainsi qu'en 1984, les importations de viande de mouton en provenance de la Nouvelle-Zélande ont été de 200 350 tonnes.

En outre, des dispositions complémentaires ont été prévues. Ainsi la France a été classée zone sensible : à ce titre, les exportations de viande ovine néo-zélandaise destinées à la France sont limitées à 3 850 tonnes par an. Ce dispositif a été conclu pour tenir compte du caractère spécifique de l'élevage français et pour permettre le développement de la production ovine nationale.

M. le précident. Nous en avons terminé avec les questions.

#### **AGRICULTURE**

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Agriculture ».

#### ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre 11I: 49 109 670 francs:

« Titre IV: moins 239 302 091 francs. »

#### ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 104 200 000 francs ; « Crédits de paiement : 33 150 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 245 800 000 francs ;

« Crédits de paiement : 337 800 000 francs. » Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

Je suis saisi par le groupe socialiste et le groupe communiste d'une demande de serutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?... Le serutin est clos.

Nombre de votants	571
Nombre de suffrages exprimés	538
Majorité absolue	270
Pour l'adoption	

Contre ...... 247

L'Assemblée nationale a adopté.

Sur le titre IV de l'état B, M. Alphandéry a présenté un amendement, nº 120, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 20 millions de francs. »

La parole est à M. Edmond Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Cet amendement porte sur les crédits du chapitre 44-54, et plus précisément sur ceux qui sont affectés à l'article 79 de ce chapitre. Cet article rassemble des crédits d'un montant de 234 740 000 francs sous une rubrique « Divers», ce qui, vous en conviendrez, monsieur le ministre, est une somme tout à fait considérable. Or cette rubrique ne permet pas au Parlement d'exercer un contrôle véritable sur ces dépenses.

Si je demande une réduction de ces crédits, c'est non pour amputer certaines dépenses, puisque dans ce chapitre « Divers » on ne sait pas très bien où vont les crédits, mais pour les affecter à un secteur qui me tient à cœur non seulement parce que c'est un secteur d'avenir mais aussi parce qu'il concerne nombre d'exploitations du Maine-et-Loire dont je suis l'élu, je veux parler du secteur des semences et des plants.

Il ne s'agit pas, par cet amendement, de solliciter des aides en faveur de certaines entreprises, mais de favoriser des contrats de branche afin d'inciter les partenaires à concentrer leurs investissements intellectuels sur des projets précis dans ce domaine des semences.

Vous savez, monsieur le ministre, que ce secteur est vital pour un grand nombre d'exploitations et que des efforts sont entrepris en France pour éviter que nous soyons distancés par la recherche étrangère, laquelle dispose d'énormes moyens. Ce secteur prend d'ailleurs un intérêt politique considérable. Sachez, par exemple, que la génétique a besoin de dix ans au moins pour concevoir de nouvelles variétés. Il est donc indispensable que les crédits de 1987 retrouvent au moins leur niveau de 1985. D'ailleurs, ils ont été sérieusement amputés de 1985 à 1986.

Des projets sont à l'heure actuelle en cours de financement: des études ont trait à la qualité biologique des semences; des programmes de développement du secteur horticole et floral - dont la balance commerciale est très déficitaire en France, ce qui est anormal - sont lancés.

Ces lignes budgétaires sont donc un moyen puissant pour mobiliser les volontés des partenaires scientifiques, techniques et professionnels dans cette affaire essentielle pour l'avenir de l'agriculture et même pour celui de l'économie française.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je souhaite que dans cette rubrique « Divers » on trouve les crédits destinés à ce secteur des semences et des plants et qu'ils soient sinon abondés, tout au moins maintenus à leur niveau de 1985.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement no 120.

M. Michel Cointat, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement et c'est la raison pour laquelle je ne donnerai qu'un avis personnel.

Je comprends le souci de M. Alphandéry de vouloir abonder deux chapitres intéressants, les chapitres 44-55 et 61-50. Toutesois, son amendement revient à prendre de l'argent à un poste qui en a énormément besoin. En essent les interventions en faveur des planteurs de canne à sucre et des usines sucrières des départements d'outre-mer. On peut certes se demander pourquoi cela figure dans la rubrique « Divers ». Mais d'après mes souvenirs du ministère de l'agriculture, il me semble que la raison en était que cette assectation permettait d'avoir une provision de crédits. En fait, ces crédits étaient afsectés à 100 p. 100 à la production de canne à sucre.

Votre intention n'est certainement pas, monsieur Alphandéry, d'amputer de 20 millions de francs les crédits affectés aux planteurs de canne à sucre. Ce serait regrettable. D'ailleurs, le Gouvernement a augmenté ce chapitre de 30 millions de francs par rapport à 1986.

- M. le ministre. Quel est l'avis du Gouvernement ?
- M. le ministre de l'agriculture. Je suis du même avis que le rapporteur spécial.
- M. le précident. Maintenez-vous votre amendement, monsieur Alphandéry?
- M. Edmond Alphandéry. J'aurais été très heureux que le ministre expose l'intérêt qu'il porte au secteur des semences. Je vais retirer mon amendement, mais je souhaiterais que M. le ministre essaie, pour le présent et non pour l'avenir, de faire un effort en faveur de ce secteur, qui, je le répéte, est stratégiquement d'un intérêt considérable non seulement pour l'agriculture, mais également pour l'ensemble du secteur agro-alimentaire. Je suis convaincu que c'est ce genre de carte qu'il faut jouer.

Certes nous nous battons contre les quotas laitiers - un grand nombre de producteurs de lait se trouvent d'ailleurs dans ma circonscription - et je souhaite que nous trouvions une aolution à ce problème laitier. Mais vous savez très bien, monsieur le ministre, que les solutions aux problèmes du lait et de la viande ne résoudront pas le problème de l'agriculture française de demain dans la mesure où, malheureusement, nous avons des concurrents dans le monde entier et où existe une surproduction gigantesque. C'est donc dans le domaine des semences et celui des cultures spécialisées que réside l'avenir de l'agriculture française. Aussi je regrette que l'on ampute les crédits de tels secteurs. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et socialiste.)

Cela dit, je retire mon amendement.

- M. le précident. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.
- M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Alphandéry, une aomme de 5,7 millions de francs a été affectée au secteur de la semence et des plants dans ce budget.
- M. Edmond Alphandéry. Ces crédits sont donc en diminution !
  - M. le président. L'amendement nº 120 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

Je suis saisi par le groupe socialiste et le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le préeldent. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le précident. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

L'Assemblée nationale a adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

Je suis saisi par le groupe socialiste et le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

A moins que ces deux groupes ne considérent que les résultats du vote seraient identiques à celui du scrutin qui a eu lieu pour le titre 1V? (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. André Fenton. M. Rigout a l'air convaincu, mais M. Nallet ne considère pas...
- M. le préeldent. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.
- M. le préeldent. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le précident. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

L'Assemblée nationale a adopté.

(Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. Jean Jaroez. On progresse!

Plusieure députés du groupe sociellets. Oui, il faut insister!

M. le préeldent. Sur le titre VI de l'état C, MM. Le Jaouen, Bompard et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 117, ainsi rédigé:

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 3 600 000 francs. »

La parole est à M. Guy Le Jaouen.

M. Guy Le Jeouen. Les S.A.F.E.R. ne sont plus adaptées, nous semble-t-il, aux objectifs pour lesquels elles ont été créées. Nous proposons de réduire leurs crédits.

A l'origine, elles représentaient, certes, une nécessité. L'agriculture en avait besoin. Il s'agissait d'éviter que des personnes n'ayant rien à voir avec l'agriculture ne s'approprient les terres agricoles, de favoriser, dans le même temps, l'installation des jeunes et de prévenir la spéculation immobilière.

Mais, au fil des années, nous avons assisté à une dérive « socialisante » (Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste) des objectifs de l'institution. Les S.A.F.E.R. détienment actuellement des stocks fonciers sans aucune commune mesure avec les objectifs qui leur étaient assignés.

Par exemple, dans mon département, la S.A.F.E.R. se conduit non plus comme un agent régulateur du foncier, chargé de favoriser l'installation des jeunes ou de réserver les terres agricoles aux agriculteurs, mais uniquement comme un marchand de biens immobiliers.

M. Henri Nellet. Voilà qui doit vous satisfaire, non ?

M. Guy Le Jaouen. Dans mon village, monsieur le ministre, un acquéreur s'est présenté pour une exploitation à céder. Or, la S.A.F.E.R. a préempté pour, quinze jours plus tard, aller proposer au précédent candidat à l'acquisition de lui revendre les terrains, moyennant un bénéfice substantiel.

Cette pratique est inadmissible. La Cour des comptes s'est d'ailleurs déjà penchée sur l'activité des S.A.F.E.R. Vous aurez eu l'occasion de piendre connaissance de son rapport.

Monsieur le ministre, quel sort entendez-vous réserver aux S.A.F.E.R. dans le projet de loi de modernisation que vous préparez. Quels objectifs nouveaux leur assignerez-vous? (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]).

- M. le précident. Quel est l'avis de la commission?
- M. Michel Cointat, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. Je ne puis donc donner que mon sentiment.
- M. Le Jaouen propose à l'Assemblée de diminuer de moitié, effectivement, les crédits de paiement actuellement accordés aux S.A.F.E.R. Or, dans l'exposé sommaire de son amendement, je lis cette phrase : « On comprend mal que les crédits soient reconduits, on ne comprend plus lorsque ceuxci sont augmentés ».

Je ne sais pas où M. Le Jaouen a pu lire cela. En 1986, en effet, les autorisations de programme étaient de 20 560 000 francs; la dotation tombe dans ce projet à 11 109 000 francs. Quant aux crédits de paiement, de dix millions de francs, ils diminuent à 7 300 000 francs.

- M. Yvon Brient. C'est encore trop !
- M. Michel Cointat, rapporteur spécial. Le Gouvernement a déjà donné satisfaction à M. Le Jaouen et je ne vois plus l'intérêt de son amendement. Ou il est retiré, ou l'Assemblée
  - M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?
- M. le ministre de l'egriculture. Je suis du même avis que le rapporteur.
- M. le préeldent. Monsieur Xavier Deniau, vous avez demandé la parole pour vous exprimer contre l'amendement?
- M. Xavier Denieu. Non, monsieur le président, plutôt pour répondre au Gouvernement.
- M. le président. Monsieur Deniau, je ne puis vous donner la parole que contre l'amendement ! (Sourires.)
  - M. André Fenton. Monsieur Deniau, c'est le réglement...
- M. Xavier Denlau. Il en sera, monsieur le président, comme vous voudrez. (Rires.)
- M. le précident. Vous avez la parole, monsieur Xavier Deniau, contre l'amendement.
- M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre, vous ne pouvez pas vous borner à répondre que vous êtes contre l'amendement.

Ce demier était destiné à obtenir des précisions sur ce que le Gouvernement entendait faire des S.A.F.E.R. dans le cadre de la future loi d'orientation. Nous attendions une déclaration sur ce point. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]. - Exclamations sur divers bancs du groupe du R.P.R.)

- M. le précident. La parole est à M. le ministre.
- M. le ministre de l'egriculture. Une évolution de la gestion des S.A.F.E.R. est nécessaire, tout le monde en a parfaitement conscience.

D'ailleurs, les situations des diverses S.A.F.E.R. sont trés constrastées. Dans certaines régions, par exemple, où la pression démographique est toujours vive, une politique des structures, telle qu'elle a été définie par les lois de 1960, de 1962 et de 1980, notamment, reste absolument nécessaire.

M. Alain Brune. C'est du dirigisme

M. le minietre de l'agriculture. En revanche, dans d'autres régions, les vendeurs sont devenus beaucoup pius nombreux que les acheteurs. Il faut alors assouplir la procédure.

Les crédits sont en diminution parce qu'il ne nous a pas paru nécessaire de doter les S.A.F.E.R. de moyens dont elles n'auraient pas l'utilisation.

De surcroît, il nous a semblé également indispensable de réduire dans bon nombre de S.A.F.E.R. les frais de fonctionnement, puisque le volume des affaires traitées est en nette régression.

L'explication de la baisse, relativement simple, est pleine

de bon sens!

- M. le précident. Je mets aux voix l'amendement nº 117. (L'amendement n'est pas adopté.)
- M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

Je suis saisi par le groupe socialiste et le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le srcutin va être annoncé dans le Palais.

M. le précident. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le précident. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :  Nombre de votants  Nombre de suffrages exprimés  Majorité absolue		569
Pour	287	
Contre	282	

L'Assemblée nationale a adonté.

(Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

#### **BUDGET ANNEXE** DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 39, au titre des services votés, au chiffre de 65 452 182 231 francs.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le précident. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est proc!de au scrutin.)

M. le précident. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de suffrages exprimés		
Pour l'adoption		

L'Assemblée nationale a adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 40 au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 2 344 817 769 francs.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le préeldent. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	539
	270
Pour l'adoption 200	

L'Assemblée nationale a adopté.

#### Après l'article 73

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements nos 115 et 121, tendant à insérer des articles additionnels après l'article 73.

L'amendement no 115, présenté par M. Pistre, est ainsi rédigé:

« Après l'article 73, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement remettra au Parlement un rapport annuel sur l'utilisation des crédits affectés au chapitre 44-53 (Interventions en faveur de l'orientation et de la valorisation de la production agricole) du budget de l'agriculture. »

La parole est à M. Charles Pistre.

M. Charles Piatro. Doté cette année de 4,06 milliards de francs, le chapitre 44-53 regroupe pour la première fois l'ensemble des crédits des offices par produits plus ceux du fonds d'intervention du marché du sucre et du fonds d'orientation et de soutien de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer.

Dans ces conditions, la représentation nationale n'est pas en mesure d'exercer un contrôle budgétaire réel, puisque la répartition de ces crédits lui échappe. C'est en effet le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation qui signera l'arrêté de répartition, aprés avis du conseil supérieur d'orientation dont les parlementaires, je le rappelle, sont exclus.

Je demande donc, au nom du groupe socialiste, que le Gouvernement remette au Parlement un rapport annuel sur l'utilisation de ces fonds publics. C'est le moins qu'il puisse faire.

- M. le préaldent. Quel est l'avis de la commission?
- M. Michel Cointat, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, je considère que M. Pistre a raison sur le fond, mais je me demande si cet amendement a un objet. En effet, le C.S.O. sera statutairement obligé de présenter chaque année un rapport au Gouvernement, plus précisément au ministre de l'agriculture et au ministre de l'économie et des finances. Il suffit donc que M. le ministre de l'agriculture s'engage aujourd'hui à transmettre ce rapport statutaire au Parlement pour que celui-ci puisse l'examiner.
  - M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?
- M. le ministre de l'agriculture. Ainsi que vous le savez, monsieur Pistre, le projet de loi sur l'organisation économique en agriculture, déjà voté par l'Assemblée nationale, prévoit que ces crédits d'intervention seront examinés pour avis par le conseil supérieur d'orientation. C'est pourquoi nous les avons regroupés au sein du chapitre 44-53 intitulé : « Interventions en faveur de l'orientation et de la valorisation de la production agricole ».

Pour ce qui concerne la gestion des crédits de ce chapitre et leur répartition entre les différents organismes chargés de la gestion des marchés, je vous précise qu'ils feront l'objet d'une affectation sur le chapitre de gestion, qui demeure le chapitre 44-54. Pour ce faire, un arrêté de répartition sera publié au Journal officiel. J'ajoute que je fournirai toutes les réponses nécessaires à l'information du Parlement lors de l'examen de la loi de finances. La discussion budgétaire me semble en effet le moment le plus approprié pour confronter les souhaits du Parlement et l'action de l'exécutif.

Dans ces conditions, il ne me paraît pas nécessaire d'ajouter un nouveau rapport aux documents d'information qui sont traditionnellement fournis aux commissions des deux assemblées. Je demande donc le rejet de cet amendement.

- M. la présidant. Je mets aux voix l'amendement nº 115. (L'amendement n'est pas adopté.)
- M. le président. L'amendement nº 121, présenté par M. Alphandéry est ainsi rédigé :
  - « Aprés l'article 73, insérer l'article suivant :
  - « Le Gouvernement déposera d'ici au 2 octobre 1987 un rapport devant le Parlement sur le financement de la couverture sociale des exploitants agricoles en difficulté. Ce rapport précisera notamment la contribution de l'Etat à ce financement. »
  - La parole est à M. Edmond Alphandéry.
- M. Edmond Alphandéry. Au cours de ce débat, monsieur le ministre, de nombreux orateurs et vous-même avez évoqué le problème des agriculteurs en détresse, mais j'ai le sentiment qu'il n'a pas été résolu dans cette loi de finances. Pour être franc, il ne l'avait pas été non plus auparavant.

Vous le savez mieux que quiconque, la crise de l'agriculture a engendré des problèmes humains et sociaux qui, au fond, sont de trois ordres.

D'abord, les agriculteurs qui se trouvent dans l'incapacité financière de régler leurs cotisations à la mutualité sociale agricole en sont radiés au bout de six mois. Ils ne sont alors plus couverts contre aucun risque, ni la maladie, ni les accidents, ni l'invalidité. Ces cas dramatiques sont de plus en plus nombreux: rien que dans le département de Maine-et-Loire, on en compte 180 cette année et on imagine ainsi à quels chiffres on peut aboutir pour l'ensemble du pays. Je n'ai pas de solution miracle à proposer, mais c'est une question que le B.A.P.S.A. doit s'employer à traiter en priorité.

Ensuite, les exploitants qui cessent leur activité ne reçoivent pas d'indemnités de chômage, et certains n'ont plus rien pour vivre et pour faire vivre leur famille. Comment leur assurer un minimum de droits et de couverture sociale? Cette année pas plus que les années antérieures, le budget de l'agriculture ne répond à cette nécessité.

Enfin, pour permettre aux agriculteurs qui ont cessé leur exploitation de se reconvertir, il faut les former. Or les conditions d'accès au C.N.A.S.E.A. sont relativement difficiles. Ce problème de réinsertion est sans doute abordé dans le B.A.P.S.A., mais il est fort mal traité.

Encore une fois, monsieur le ministre, je n'ai pas de solution toute faite à vous proposer, car ces problèmes sociaux et humains sont d'une effroyable complexité. Mais ils doivent constituer une priorité absolue et je suis convaincu qu'aucun d'entre nous, quelle que soit sa coloration politique, ne peut y rester insensible.

Ce n'est pas à deux heures du matin que nous les réglerons et je ne vous demande donc pas de doter le B.A.P.S.A. de crédits supplémentaires. Je souhaite simplement qu'un rapport y soit annexé l'année prochaine pour que nous puissions évoquer cette question dans toute son ampleur et en discuter de manière approfondie. Tel est l'objet de mon amendement. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

- M. le précident. La parole est à M. Marcel Rigout, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le B.A.P.S.A.
- M. Mercet Rigout, rapporteur pour avis. La commission de la production et des échanges n'a pas examiné cet amendement, mais j'y suis personnellement favorable pour les raisons qu'a exposées M. Alphandéry. Il est légitime que la représentation nationale dispose de toutes les données sur la situation dramatique des exploitants qui ne peuvent plus payer leurs cotisations et sont donc dépourvus de toute couverture sociale.
  - M. le précident. Quel est l'avis de la commission?
- M. Michel Cointet, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas non plus examiné cet amendement. L'objectif en est incontestablement louable. A titre personnel, je serais néanmoins tenté de dire : « Un rapport de plus ». Je ne suis pas certain, en effet, que la procédure ordinaire ne

nous permettrait pas d'obtenir les mêmes renseignements. En outre, comme pour l'amendement précédent, je m'interroge sur le caractère législatif de cette proposition.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le minietre de l'egriculture. Je comprends et je partage les préoccupations de M. Alphandéry. Il est vrai que bon nombre d'agriculteurs se trouvent en difficulté, qu'ils aient perdu toute couverture sociale ou qu'ils aient dû arrêter leur exploitation sans pouvoir retrouver dans l'immédiat une activité qui leur permette de vivre. Aussi est-il nécessaire d'engager à ce sujet une réflexion approfondie en concertation avec les organisations professionnelles.

Sans attendre l'aboutissement de cette réflexion, nous avons déjà ouvert un crédit de 50 millions de francs pour les secours d'urgence aux victimes de la sécheresse en 1986 et de 100 millions de francs pour les producteurs de lait en diffi-

culté.

A plus long terme, nous envisageons des solutions de trois ordres: aider les agriculteurs à faire face, mieux qu'avec les échéanciers de paiement d'aujourd'hui, aux difficultés de trésorerie conjoncturelles, sans pour autant alourdir leur endettement; aménager les procédures de reconversion existantes pour les exploitants qui n'ont pas d'autre issue qu'une sortie de la profession agricole; enfin, trouver une réponse adaptée aux spécificités de l'agriculture – au difficile problème de l'état de faillite.

Les préoccupations du Gouvernement, monsieur le député, rejoignent donc bien les vôtres. Mais plutôt que de nous engager à déposer un rapport annexe au B.A.P.S.A. avant la fin de 1987, nous préférerions que cette réflexion prenne place dans la discussion de la loi de modernisation agricole. L'examen du volet social de ce texte nous donnera probablement l'occasion de retenir certaines propositions en faveur des agriculteurs en difficulté.

Sous le bénéfice de cette déclaration et de l'assurance que ce problème sera pris en considération, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement.

- M. Jeen-Claude Martinez. Ces deux propositions sont complémentaires ; elles ne s'excluent nullement !
- M. le président. Retirez-vous votre amendement, monsieur Alphandèry?
- M. Edmond Alphendéry. Monsieur le ministre, je n'attache pas plus d'importance à un rapport qu'à d'autres procédures. J'ai pris acte de vos engagements et je sais que vous les respecterez; en tout cas, nous y veillerons. Alors que nous prétendons avoir le système de protection sociale le plus développé des pays industrialisés, comment pourrionsnous laisser certains de nos agriculteurs dans un tel dénuement? Nous attendons donc la discussion de la loi de modemisation agricole et nous souhaitons que vous la mettiez à profit pour apporter des solutions à ce problème humain très douloureux.

Je retire donc mon amendement.

M. le président. L'amendement nº 12 est retiré.

La parole est à M. Charles Pistre.

M. Cherles Pletre. Monsieur le président, l'étape proposée par M. le ministre sera certainement utile, mais cet amendement garde tout son intérêt, car il serait bon que le Parlement puisse débattre, à l'occasion de la discussion budgétaire, de la mise en œuvre des mesures prises par le Gouvernement en application de la loi de modernisation pour assurer le financement de la couverture sociale des agriculteurs en difficulté.

Par conséquent, nous reprenons à notre compte la proposition de M. Alphandéry.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement nº 121, repris par M. Charles Pistre.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert. (Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

oici le résultat du scrutin :  Nombre de votants  Nombre de suffrages exprimés  Majorité absolue	
Pour l'adoption 249	

L'Assemblée nationale a adopté.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

#### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, sur l'enseignement supérieur.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 430, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

#### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi adoptée par le Sénat portant adaptation du régime administratif et financier de la ville de Paris.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 428, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spèciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement

4

# DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Gérard Léonard un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. Jean-Louis Masson, tendant à la création d'une commission d'enquête sur le fonctionnement du loto (n° 214).

Le rapport sera imprime sous le numero 429 et distribué.

5

#### ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie, postes et télécommunications et tourisme :

Industrie.

Annexe nº 27. - M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial; avis nº 400, tome X de M. Pierre Weisenhorn, au nom de la commission de la production et des échanges;

Industrie, postes et télécommunications et tourisme :

Budget annexe des postes et télécommunications.

Annexe nº 43. - M. François d'Aubert, rapporteur spécial; avis nº 400, tome XVI de M. Ladislas Poniatowski, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance. A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 31 octobre 1986, à une heure cinquante cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

#### **NOMINATION DE RAPPORTEURS**

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE.

- M. Marc Bécam a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant la loi nº 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer, modifiée par la loi nº 84-1151 du 21 décembre 1984 (n° 405).
- M. Marc Bécam a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant la loi du 17 décembre 1926 modifiée portant code disciplinaire et pénal de la marine marchande (nº 406).
- M. Marc Bécam a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant la loi n° 66-420 du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrétement et de transports maritimes modifiée par la loi n° 79-1103 du 21 décembre 1979 (n° 407).

# CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du réglement, est convoquée pour le marél 4 novembre 1986, à dix-neuf heures dix, dans les salons de la présidence.

#### DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉEE NATIONALE POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

(Instituée par l'article unique de la loi nº 79-564 du 6 juillet 1979)

En application de l'article 25 du règlement, le groupe socialiste a désigné M. Jean-Marie Bockel comme membre de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, en remplacement de M. Georges Sarre, démissionnaire.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dés la publication au Journal officiel du 31 octobre 1986.

#### ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

CONSEIL NATIONAL DES TRANSPORTS
(un poste de suppléant à pourvoir)

La commission de la production et des échanges a désigné M. Jean-Pierre Fourré comme candidat suppléant au conseil national des transports, en remplacement de Mme Huguette Bouchardeau devenue membre titulaire.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 31 octobre 1986.

# MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et décrets, du 31 octobre 1986) GROUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE (150 membres au lieu de 149)

Ajouter le nom de M. Roger Fossé.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE (11 au lieu de 12)

Supprimer le nom de M. Roger Fossé.

#### ERRATUM

Loi de sînances pour 1987, 1ºº partie Compte rendu de la 2º séance du 17 octobre 1986

Page 4986, 1re colonne, amendement no 284, 2e alinéa,

Au lieu de : « du I du même article »,

Lire : « du 1 du même article ».

Page 5000, 2° colonne, article 26, 3° ligne du tableau,

Au lleu de : « pépins de raison »,

Lire: « pépins de raisin ».

Maujoūan du Gasset

# ANNEXES AU PROCES-VERBAL de la 3º séance du jeudi 30 octobre 1986

Chasseguet (Gérard) Chastagnol (Alain) Chauvierre (Bruno)

Chollet (Paul)

# SCRUTIN (Nº 428)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1987 (budget de l'agriculture : moyens des services)

Nombre de votants		
Pour l'adoption	291	

Contre ...... 247

L'Assemblée nationale a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe eccialiste (211):

Contre: 208.

Non-votants: 3. - MM. André Borel, Claude Évin, président de séance, et Jacques Siffre.

#### Groupe R.P.R. (157):

Pour: 155.

Non-votants: 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Hector Rolland.

#### Groupe U.D.F. (128):

Pour: 128.

# Groupe Front national (R.N.) (33):

Abstentions volontaires: 33.

#### Groupe communiste (35):

Contre: 35.

#### Non-inscrits (12):

Pour: 8. - MM. Pierre Baudis, Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Roger Fossé, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre: 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pincon.

# Ont voté pour

MM. Abelin (Jean-Pierre) Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René) Ansquer (Vincent) Auberger (Philippe) Aubert (Emmanuel) Aubert (François d') Audinot (Gautier) Bachelet (Pierre) Barate (Claude) Barbier (Gilben) Bardet (Jean) Barnier (Michel) Barre (Raymond) Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre) Baumel (Jacques) Bayard (Henri) Bayrou (François) Beaujean (Henri) Beaumont (René) Bécam (Marc) Bechter (Jean-Pierre) Bégault (Jean)

Béguet (René) Benoit (René) Benouville (Pierre de) Bernard (Michel) Bernardet (Daniel) Bernard-Reymond (Pierre) Besson (Jean) Bichet (Jacques) Bigeard (Marcel) Birraux (Claude) Blanc (Jacques) Bleuler (Pierre) Blot (Yvan) Blum (Roland) Mme Boisseau (Marie-Thérèse) Bollengier-Stragier (Georges) Bonhomme (Jean) Borotra (Franck) Bourg-Broc (Bruno) Bousquet (Jean) Mme Boutin (Christine)

Bouvard (Loic) Bouvet (Henri) Branger (Jean-Guy) Brial (Benjamin) Briane (Jean) Briant (Yvon) Brocard (Jean) Brochard (Albert) Bruné (Paulin) Bussereau (Dominique) Cabal (Christian) Caro (Jean-Marie) Carré (Antoine) Cassabel (Jean-Pierre) Cavaillé (Jean-Charles) Cazalet (Robert) César (Gérard) Chammougon (Edouard) Chantelat (Pierre) Charbonnel (Jean) Charié (Jean-Paul) Charles (Serge) Charroppin (Jean) Chartron (Jacques)

Chometon (Georges) Claisse (Pierre) Clément (Pascal) Cointat (Michel) Colin (Daniel) Colombier (Georges) Corrèze (Roger) Couanau (René) Couepel (Sébastien) Cousin (Bertrand) Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel) Couveinhes (René) Cozan (Jean-Yves) Cuq (Henri) Daillet (Jean-Marie) Dalbos (Jean-Claude) Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel) Dehaine (Arthur) Delalande (Jean-Pierre) Delatre (Georges) Delattre (Francis) Delevoye (Jean-Paul) Delfosse (Georges) Delmar (Pierre) Demange (Jean-Marie) Demuynck (Christian) Deniau (Jean-François) Deniau (Xavier) Deprez (Charles) Deprez (Léonce) Dermaux (Stephane) Desanlis (Jean) Devedjian (Patrick) Dhinnin (Claude) Diebold (Jean) Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques) Dousset (Maurice) Drut (Guv) Dubernard (Jean-Michel) Dugoin (Xavier) Durand (Adrien) Durieux (Bruno) Durr (André) Ehrmann (Charles) Falala (Jean) Fanton (André) Farran (Jacques) Féron (Jacques) Ferrand (Jean-Michel) Ferrari (Gretien) Févre (Charles) Fillon (François)

Fossé (Roger)

Fréville (Yves)

Fritch (Edouard)

Fuchs (Jean-Paul)

Galley (Robert)

Gantier (Gilbert)

Gaulle (Jean de)

Geng (Francis)

Foyer (Jean)

Hamaide (Michel) Hannoun (Michel) Mme d'Harcourt (Florence) Hardy (Francis) Hart (Joël) Hersant (Jacques) Hersant (Robert) Houssin (Pierre-Rémy) Mme Hubert (Elisabeth) Hunault (Xavier) Hyest (Jean-Jacques) Jacob (Lucien) Jacquat (Denis) Jacquemin (Michel) Jacquot (Alain) Jean-Baptiste (Henry) Jeandon (Maurice) Jegou (Jean-Jacques) Julia (Didier) Kaspereit (Gabriel) Kerguéris (Aimé) Kiffer (Jean) Klifa (Joseph) Koehl (Emile) Kuster (Gérard) Labbé (Claude) Lacarin (Jacques) Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques) Lamant (Jean-Claude) Lamassoure (Alain) Lauga (Louis) Legendre (Jacques) Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud) Ligot (Maurice) Limouzy (Jacques) Lipkowaki (Jean de) Lorenzini (Claude) Lory (Raymond) Louet (Henri) Mamy (Albert) Mancel (Jean-François) Maran (Jean) Marcellin (Raymond) Marcus (Claude-Gérard) Marlière (Olivier) Marty (Élie) Gastines (Henri de) Gaudin (Jean-Claude) Masson (Jean-Louis) Mathieu (Gilbert) Gengenwin (Germain) Mauger (Pierre)

Ghysel (Michel)

Giscard d'Estaing

Godefroy (Pierre)

Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)

Gorse (Georges)

Gougy (Jean)

Goulet (Daniel)

Grussenmeyer

(François)

Guéna (Yves)

Haby (René)

Griotteray (Alain)

Guichard (Olivier)

Guichon (Lucien)

(Valéry) Goasduff (Jean-Louis)

(Joseph-Henri) Mayoud (Alain) Mazeaud (Pierre) Médecin (Jacques) Mesmin (Georges) Messmer (Pierre) Mestre (Philippe) Micaux (Pierre) Michel (Jean-François)
Millon (Charles) Miossec (Charles) Montastruc (Pierre) Montesquiou (Aymeri de) Mme Moreau (Louise) Mouton (Jean) Moyne-Bressand (Alain) Narquin (Jean) Nenou-Pwataho (Maurice) Nungesser (Roland) Omano (Michel d') Oudot (Jacques) Paccou (Charles) Peecht (Arthur) Mme de Panafieu (Françoise) Mme Papoa (Christiane) Mme Papon (Monique) Parent (Régis) Pascallon (Pierre) Pasquini (Pierre) Pelchat (Michel) Perben (Dominique) Perbet (Régis) Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de) Péricard (Michel) Peyrefitte (Alain) Pinte (Etienne) Poniatowski (Ladislas) Poujade (Robert) Préaumont (Jean de) Proriol (Jean) Raoult (Eric) Raynal (Pierre) Renard (Michel) Revet (Charles) Revmann (Marc) Richard (Lucien) Rigaud (Jean) Roatta (Jean) Robien (Gilles de) Rocca Serra (Jean-Paul de) Rossi (André) Roux (Jean-Pierre) Royer (Jean) Rufenacht (Antoine) Saint-Ellier (Francis) Salles (Jean-Juck) Savy (Bernard) Séguéla (Jean-Paul) Seitlinger (Jean) Soisson (Jean-Pierre) Sourdille (Jacques) Stasi (Bernard) Taugourdeau (Martial) Tenaillon (Paul-Louis) Terrot (Michel)

Thien Ah Koon (André) Tiberi (Jean) Toga (Maurice) Toubon (Jacques) Tranchant (Georges) Trémège (Gérard) Ueberschlag (Jean) Valleix (Jean) Vasseur (Philippe) Virapoulle (Jean-Paul) Vivien (Robert-André) Vuibert (Michel) Vuillaume (Roland) Wagner (Robert) Weisenhorn (Pierre) Wiltzer (Pierre-André)

MM. Adevah-Pœuf (Maurice) Alfonsi (Nicolas) Anciant (Jean) Ansart (Gustave) Asensi (François) Auchedė (Rėmy) Auroux (Jean) Mme Avice (Edwige) Avrault (Jean-Marc) Badet (Jacques) Balligand (Jean-Pierre) Bapt (Gérard) Barailla (Régis) Bardin (Bernard) Barrau (Alain) Barthe (Jean-Jacques) Bartolone (Claude) Bassinet (Philippe) Beaufils (Jean) Bêche (Guy) Bellon (André) Belorgey (Jean-Michel) Bérégovoy (Pierre) Bernard (Pierre) Berson (Michel) Besson (Louis) Billardon (André) Billon (Alain) Bockel (Jean-Marie) Bocquet (Alain) Bonnemaison (Gilbert) Bonnet (Alain) Bonrepaux (Augustin) Bordu (Gérard) Borrel (Robert) Mme Bouchardeau (Huguette) Boucheron (Jean-Michel) (Charente) Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine) Bourguignon (Pierre) Brune (Alain) Calmat (Alaio) Cambolive (Jacques) Carraz (Roland) Cartelet (Michel) Cassaing (Jean-Claude) Castor (Elie) Cathala (Laurent) Césaire (Aimé) Chanfrault (Guy) Chapuis (Robert) Charzat (Michel) Chauveau (Guy-Michel) Chéoard (Alain) Chevallier (Daniel) Chevenement (Jean-Pierre) Chomat (Paul) Chount (Didier) Chupin (Jean-Claude) Clert (André) Coffineau (Michel) Colin (Georges) Collomb (Gérard) Colonna (Jean-Hugues) Combrisson (Roger) Crépeau (Michel) Mme Cresson (Edith) Darinot (Louis) Dehoux (Marcel) Delebarre (Michel)

Ont voté contra Delehedde (André) Derosier (Bernard) Deschamps (Bernard) Deschaux-Beaume (Freddy) Dessein (Jean-Claude) Destrade (Jean-Pierre) Dhaille (Paul) Douyêre (Raymond) Drouin (René) Ducoloné (Guy) Mme Dufoix (Georgina) Dumas (Roland) Dumont (Jean-Louis) Durieux (Jean-Paul) Durupt (Job) Emmanuelli (Henri) Fabius (Laurent) Faugaret (Alain) Fiszbin (Henri) Fiterman (Charles) Fleury (Jacques) Florian (Roland) Forgues (Pierre) Fourté (Jean-Pierre) Mme Frachon (Martine) Franceschi (Joseph) Freche (Georges) Fuchs (Gérard) Garmendia (Pierre) Mme Gaspard (Françoise) Gayssot (Jean-Claude) Germon (Claude) Giard (Jean) Giovannelli (Jean) Mme Goeuriot (Colette) Gourmelon (Joseph) Goux (Christian) Gouze (Hubert) Gremetz (Maxime) Grimont (Jean) Guyard (Jacques) Hage (Georges) Hermier (Guy) Hernu (Charles) Hervé (Edmond) Hervé (Michel) Hoarau (Elie) Mme Hoffmann (Jacqueline) Huguet (Roland) Mme Jacq (Marie) Mme Jacquaint (Muguette) Jalton (Frédéric) Janetti (Maurice) Jarosz (Jean) Jospin (Lionel) Josselin (Charles) Journet (Alain) Jose (Pierre) Kucheida (Jean-Pierre) Labarrère (André) Laborde (Jean) Lacombe (Jean) Laignel (André) Lajoinie (André) Mme Lalumière (Catherine) Lambert (Jérôme) Lambert (Michel) Lang (Jack) Laurain (Jean)

Laurissergues (Christian) Lavédrine (Jacques) Le Baill (Georges) Mme Lecuir (Marie-France) Le Déaut (Jean-Yves) Ledran (André) Le Drian (Jean-Yves) Le Foll (Robert) Lefranc (Bernard) Le Garrec (Jean) Lejeune (André) Le Meur (Daniel) Lemoine (Georges) Lengagne (Guy) Leonetti (Jean-Jacques) Le Pensec (Louis) Mme Leroux (Ginette) Leroy (Roland) Loncle (François) Louis-Joseph-Dogue (Maurice) Mahéas (Jacques) Malandain (Guy) Malvy (Martin) Marchais (Georges) Marchand (Philippe) Margnes (Michel) Mas (Roger) Mauroy (Pierre) Mellick (Jacques) Menga (Joseph) Mercieca (Paul) Mermaz (Louis) Métais (Pierre) Metzinger (Charles) Mexandeau (Louis) Michel (Claude) Michel (Henri) Michel (Jean-Pierre) Mitterrand (Gilbert) Montdargent (Robert) Mme Mora (Christiane) Moulinet (Louis) Moutoussamy (Ernest) Nallet (Henri) Natiez (Jean) Mme Neienz (Véronique) Mme Nevoux (Paulette) Notebart (Arthur) Nucci (Christian) Ochler (Jean) Ortet (Pierre) Mme Osselin (Jacqueline)

Patriat (François)

(Jean-Pierre)

Pezet (Michel)

Pinçon (André)

Pistre (Charles)

Poperen (Jean)

Portheault

Prat (Henri)

Proveux (Jean)

Porelli (Vincent)

(Jean-Claude)

Pourchon (Maurice)

Pesce (Rodolphe) Peuziat (Jean) Peyret (Michel)

Pierret (Christian)

Pénicaut

Puaud (Philippe) Queyranne (Jean-Jack) Ouilés (Paul) Ravassard (Noël) Reyssier (Jean) Richard (Alain) Rigal (Jean) Rigout (Marcel) Rimbault (Jacques) Rocard (Michel) Rodet (Alain) Roger-Machart (Jacques) Mme Roudy (Yvette) Roux (Jacques) Saint-Pierre (Dominique)

Sainte-Marie (Michel) Sanmarco (Philippe) Santrot (Jacques) Sapin (Michel) Sarre (Georges) Schreiner (Bernard) Schwartzenberg (Roger-Gérard) Mme Sicard (Odile) Souchon (René) Mme Soum (Renée) Mme Stiévenard (Giséle) Stirn (Olivier) Strauss-Kahn (Dominique)

Mme Sublet (Marie-Josephe) Sueur (Jean-Pierre) Tavernier (Yves) Théaudin (Clément) Mme Toutain (Ghislaine) Mme Trautmann (Catherine) Vadepied (Guy) Vauzelle (Michel) Verges (Paul) Vivien (Alain) Wacheux (Marcel) Welzer (Gerard) Worms (Jean-Pierre) Zuccarelli (Émile)

#### Sa sont abstenus volontairement

MM. Arrighi (Pascal) Bachelot (François) Baeckeroot (Christian) Bompard (Jacques) Ceyrac (Pierre) Chaboche (Dominique) Chambrun (Charles de) Descaves (Pierre) Domenech (Gabriel) Frédéric-Dupont (Edouard)

Freulet (Gérard)

Gollnisch (Bruno) Herlory (Guy) Holeindre (Roger) Jalkh (Jean-François) Le Jaouen (Guy) Le Pen (Jean-Marie) Martinez (Jean-Claude) Mégret (Bruno) Perdomo (Ronald) Peyrat (Jacques) Peyron (Albert) Mme Piat (Yann)

Porteu de La Morandiére (François) Reveau (Jean-Pierre) Rostolan (Michel de) Roussel (Jean) Schenardi (Jean-Pierre) Sergent (Pierre) Sirgue (Pierre) Spieler (Robert) Stirbois (Jean-Pierre) Wagner (Georges-Paul)

# N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Claude Évin, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM. André Borel, Hector Rolland et Jacques Siffre.

#### Mises su point au sujet du présent scrutin

MM. André Borel et Jacques Siffre, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

# SCRUTIN (Nº 429)

sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1987 (budget de l'agriculture : interventions publiques)

Nombre de votants	
David 11- 4 225	

Pour l'adoption ..... Contre ...... 248

L'Assemblée nationale a adopté.

# **ANALYSE DU SCRUTIN**

# Groupe socialiste (211):

Pour : 1. - M. Jacques Lavédrine.

Contro : 209.

Non-votant: 1. - M. Claude Évin, président de séance.

#### Groups R.P.R. (157):

Paur : 155.

Non-votants: 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Hector Rolland.

# Groupe U.D.F. (128):

Pour: 128.

# Groupe Front national (R.N.) (33):

Pour: 33.

Legras (Philippe)

# Groupe communists (35):

Contre: 35.

# Non-inscrits (12):

Pour 8. - MM. Pierre Baudis, Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jeen Diebold, Roger Fossé, Jean Royer et André Thien Ah Koon

Contre: 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michei Lambert et André Pinçon.

Fosse (Roger)

Frédéric-Dupont

Foyer (Jean)

#### Ont voté pour

MM. Abelin (Jean-Pierre) Allard (Jean) Alphandéry (Edmond) André (René) Ansquer (Vincent) Arrighi (Pascal) Auberger (Philippe) Aubert (Emmanuel) Aubert (Frençois d') Audinot (Gautier) Bachelet (Pierre) Bachelot (François) Baeckeroot (Christian) Barate (Claude) Barbier (Gilbert) Berdet (Jean) Barnier (Michel) Barre (Raymond) Barrot (Jacques) Baudis (Pierre) Baumel (Jacques) Bayard (Henri) Bayrou (François) Beaujean (Henri) Beaumont (René) Bécam (Marc) Bechter (Jean-Pierre) Bégault (Jean) Béguet (René) Benoit (René) Benouville (Pierre de) Cemard (Michel) Bernardet (Daniel) Bernard-Reymond (Pierre) Besson (Jean) Bichet (Jecques) Ligeard (Marcel) Birraux (Claude) Blanc (Jacques) Bleuler (Pierre) Slot (Yvan) Blum (Roland) Mme Boisseau (Marie-Thé:èse) Bollengier-Stragier (Georges) Bompard (Jacques) Bonhomme ('ean) Burgtra (Franck) Bourg-Broc (L-uno) Bousquet (Jean) Mme Boutin (Chriatine) Bouverd (Lotc) Bouvet (Henri)

Branger (Jean-Guy)

Briel (Benjamin)

Briane (Jean)

Briant (Yvon)

Brocard (Jean)

Brune (Paulin)

Brochard (Albert)

Cabal (Christian)

Caro (Jean-Marie)

Carré (Antoine)

Cazalet (Robert) César (Gérard)

Ceyrac (Pierre)

Bussereau (Dominique)

Cassabel (Jean-Pierre) Cavaillé (Jean-Charles)

Chatoche (Domingue)

Chambrun (Charies de) Chammougoi: (Edouard) Chantelat (Pierre) Charbonnel (Jean) Charié (Jean-Paul) Charles (Serge) Cherroppin (Jean) Chartron (Jacques) Chasseguet (Gérard) Chastagnol (Alain) Chauvierre (Bruna) Chollet (Paul) Chometon (Georges) Cleisse (Pierre) Clément (Pascal) Cointat (Michel) Colin (Daniel) Colombier (Georges) Corrèze (Roger) Counnau (René) Couepel (Sébastien) Cousin (Bertrand) Couturier (Roger) Couve (Jean-Michel) Couveinhes (René) Cozan (Jean-Yves) Cuq (Henri) Daillet (Jean-Marie) Dalbus (Jean-Claude) Debré (Bernard) Debré (Jean-Louis) Debré (Michel) Dehaine (Arthur) Delalande (Jean-Pierre) Delatre (Georges) Delattre (Francis) Delevoye (Jean-Paul) Delfosse (Georges) Delmar (Pierre) Demange (Jean-Marie) Demuynck (Christian) Deniau (Jean-François) Deniau (Xavier) Deprez (Charles) Deprez (Léonce) Dermaux (Stéphane) Desanlis (Jean) Descaves (Pierre) Devedjian (Patrick) Dhimin (Claude) Dieboid (Jean) Liméglio (Willy) Domenech (Gabriel) Dominati (Jacques) Dousset (Maurice) Daut (Guy) Dubernard (Jean-Michel) Dugoin (Xavier) Durand (Adrien) Durieux (Bruno) Durr (André) Ehrmann (Charles) Felale (Jean) Fanton (André) Farran (Jacques) Féron (Jacques) Ferrand (Jean-Michel) Ferrari (Gratien) Févre (Charles) Fillon (François)

(Edouard) Freulet (Gérard) Fréville (Yves) Fritch (Edouard) Fuchs (Jean-Paul) Galley (Robert) Gantier (Gilbert) Gastines (Henri dc) Gaudin (Jean-Claude) Gaulle (Jean de) Geng (Francis) Gengenwin (Germain) Ghysel (Michel) Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gollnisch (Bruno) Gonelle (Michel) Gorse (Georges) Gougy (Jean) Goulet (Daniel) Griotteray (Alain) Grussenmeyer (François) Guena (Yves) Guichard (Olivier) Guichon (Lucien) Haby (René) Hamaide (Michel) Hannoun (Michel) Mme d'Harcourt (Florence) Hardy (Francis) Hart (Joël) Herlory (Guy) Hersant (Jacques) Hersant (Robert) Holeindre (Roger) Houssin (Pierre-Rémy) Mme Hubert (Elisabeth) Hunault (Xavier) Hyest (Jean-Jacques) Jacob (Lucien) Jacquat (Denis) Jacquemin (Michel) Jacquot (Alain) Jalkh (Jean-François) Jean-Baptiste (Henry) Jeandon (Meurice) Jegou (Jean-Jacques) Julia (Didier) Kaspereit (Gabriel) Kerguéris (Aimé) Kiffer (Jean) Klifa (Joseph) Koehl (Emile) Kuster (Gérard) Labbé (Claude) Lacarin (Jacques) Lachenaud (Jean-Philippe) Lasteur (Jacques) Lamont (Jean-Claude) Lamassoure (Alain) Lauga (Louis) Lavedrine (Jacques) Legendre (lacques)

Le Jaouen (Guy) Léonard (Gérard) Leontieff (Alexandre) Le Pen (Jean-Marie) Leperco (Arnaud) Ligot (Maurice) Limouzy (Jacques) Lipkowski (Jean de) Lorenzini (Claude) Lory (Raymond) Louet (Henri) Mamy (Albert) Mancel (Jean-François) Maran (Jean) Marcellin (Raymond) Marcus (Claude-Gérard) Marlière (Olivier)
Martinez (Jean-Claude)
Marty (Élie) Masson (Jean-Louis) Mathieu (Gilbert) Mauger (Pierre) Maujouan du Gasset (Joseph-Henri) Mayoud (Alain) Mazeaud (Pierre) Médecin (Jacques) Megret (Bruna) Mesmin (Georges) Measmer (Pierre) Mestre (Philippe) Micaux (Pierre) Michel (Jean-François) Millon (Charles) Miossec (Charles) Montastruc (Pierre) Montesquiou (Aymeri de) Mme Moreau (Louise) Mouton (Jean) Moyne-Bressand (Alain) MM. Adevah-Pœuf (Maurice) Alfonsi (Nicolas) Ancient (Jean) Ansart (Gustave) Asensi (François) Auchedé (Rémy) Auroux (Jean) Mme Avice (Edwige)

Ayrault (Jean-Marc)

Badet (Jacques)

(Jean-Pierre)

Bapt (Gérard)

Barailla (Régis)

Barrau (Alain)

Beaufils (Jean)

Bellon (André)

Bêche (Guy)

Bardin (Bernard)

Bartolone (Claude)

Bassinet (Philippe)

Bérégovoy (Pierre)

Bernard (Pierre)

Berson (Michel)

Besson (Louis)

Billon (Alain)

Bocquet (Alain)

Bonnet (Alain)

Bordu (Gérard)

Borel (André)

Borrel (Robert)

Billardon (André)

Bockel (Jean-Marie)

Bonnemaison (Gilbert)

Bonrepaux (Augustin)

Barthe (Jean-Jacques)

Belorgey (Jean-Michel)

Balligand

Narquin (Jean) Nenou-Pwataho (Maurice) Nungesser (Roland) Ornano (Michel d') Oudat (Jacques) Paccou (Charles) Paecht (Arthur) Mme de Panafieu (Françoise) Mme Papon (Christiane) Mme Papon (Monique) Parent (Régis) Pascallon (Pierre) Pasquini (Pierre) Pelchat (Michel) Perben (Dominique) Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de) Péricard (Michel) Peyrat (Jacques) Peyrefitte (Alain) Peyron (Albert) Mme Piat (Yann) Pinte (Etienne) Ponistowski (Ladislas) Porteu de La Morandière (François) Poujade (Robert) Préaumont (Jean de) Proriol (Jean) Raoult (Eric) Raynal (Pierre) Renard (Michel) Reveau (Jean-Pierre) Revet (Charles) Reymann (Marc) Richard (Lucien) Rigaud (Jean) Roatta (Ican) Robien (Gilles de)

Rocca Serra (Jean-Paul de) Rossi (André) Rostolan (Michel de) Roussel (Jean) Roux (Jean-Pierre) Royer (Jean) Rufenacht (Antolne) Saint-Eiller (Francis) Salles (Jean-Jack) Savy (Bernard) Schenardi (Jean-Pierre) Séguéla (Jean-Paul) Seitlinger (Jean) Sergent (Pierre) Singue (Pierre) Soisson (Jean-Pierre) Sourdille (Jacques) Spieler (Robert) Stasi (Bernard) Stirbois (Jean-Pierre) Taugourdeau (Martial) Tenaillon (Paul-Louis) Terrot (Michel) Thien Ah Koon (André) Tiberi (Jean) Toga (Maurice) Toubon (Jacques) Tranchant (Georges) Trémège (Gérard) Ueberschlag (Jean) Valleix (Jean) Vasseur (Philippe) Virapoullé (Jean-Paul) Vivien (Robert-André) Vuibert (Michel) Vuillaume (Roland) Wagner (Georges-Paul) Wagner (Robert) Weisenhorn (Pierre) Wiltzer (Pierre-André)

#### Ont voté contre

Mme Bouchardeau (Huguette) Boucheron (Jean-Michel) (Charente) Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine) Bourguignon (Pierre) Brune (Alain) Calmat (Alaio) Cambolive (Jacques) Carraz (Roland) Cartelet (Michel) Cassaing (Jean-Claude) Castor (Elie) Cathala (Laurent) Césaire (Aimé) Chanfrault (Guy) Chapuis (Robert) Charzat (Michel) Chauveau (Guy-Micbel) Chénard (Alain) Chevallier (Daniel) Chevenement (Jean-Pierre) Chomat (Paul) Chouat (Didier) Chupin (Jean-Claude) Clert (André) Coffineau (Micbel) Colin (Georges) Collomb (Gérard) Colonna (Jean-Hugues) Combrisson (Roger) Crépeau (Michel) Mme Cresson (Edith) Darinot (Louis) Dehoux (Marcel)

Delebarre (Michel) Delehedde (André) Derosier (Bernard) Deschamps (Bernard) Deschaux-Beaume (Freddy) Dessein (Jean-Claude) Destrade (Jean-Pierre) Dhaille (Paul) Douyére (Raymond) Drouin (René) Ducoloné (Guy) Mme Dufoix (Georgina) Dumas (Roland) Dumont (Jean-Louis) Durieux (Jean-Paul) Durupt (Job) Emmanuelli (Henri) Fabius (Laurent) Faugaret (Alain) Fiszbin (Henri) Fiterman (Charles) Fleury (Jacques) Florian (Roland) Forgues (Pierre) Fourre (Jean-Pierre) Mme Frachon (Martine) Franceschi (Joseph) Freche (Georges) Fuchs (Gérard) Garmendia (Pierre) Mme Gaspard (Françoise) Gayssot (Jean-Claude) Germon (Claude) Giard (Jean)

Giovanaelli (Jean)

Mme Goeuriot (Colette) Gourmelon (Joseph) Gous (Christlen) Gouze (Hubert) Gremetz (Maxime) Grimont (Jean) Guyard (Jacques) Hage (Georges) Hermler (Guy) Hernu (Charles) Hervé (Edmond) Hervé (Michel) Hoarau (Elie) Mme Hoffmann (Jacqueline) Huguet (Roland) Mme Jacq (Marie) Mme Jacquaint (Muguette) Jalton (Frédéric) Janetti (Maurice) Jarosz (Jean) Jospin (Lionel) Josselin (Charles) Journet (Alain) Jose (Pierre) Kucheida (Jean-Pierre) Labarrère (André) Laborde (Jean) acombe (Jean) nel (André) rinie (André) Lalumière ...atherine) Lambert (Jérôme) Lambert (Michel) Lang (Jack) Laurain (Jean) Laurissergues (Christian) Le Baill (Georges) Mme Lecuir (Marie-France) Le Déaut (Jean-Yves) Ledran (André) Le Drian (Jean-Yves) Le Foll (Robert) Lefranc (Bernard) Le Garrec (Jean) Lejeune (André) Le Meur (Daniel) Lemoine (Georges) Lengagne (Guy) Leonetti (Jean-Jacques)

Le Pensec (Louis) Mmc Lerous (Ginette) Leroy (Roland) Loncle (François) Louis-Joseph-Dogué (Maurice) Mahéas (Jacques) Malandain (Guy) Malvy (Martin) Marchaia (Georges) Marchand (Philippe) Margnes (Michel) Mas (Roger) Mauroy (Pierre) Mellick (Jacques) Menga (Joseph) Merciece (Paul) Mermaz (Louis) Métais (Pierre) Metzinger (Charles) Mexandeau (Louis) Michel (Claude) Michel (Henri) Michel (Jean-Pierre) Mitterrand (Gilbert) Montdargent (Robert) Mme Mora (Christiane) Moulinet (Louis) Moutoussamy (Emest) Nallet (Henri) Natiez (Jean) Mme Neiertz (Véronique) Mme Nevoux (Paulette) Notebart (Arthur) Nucci (Christian) Ochler (Jean) Ortet (Pierre) Mme Osselin (Jacqueline) Patriat (François) Pénicaut (Jean-Pierre) Pesce (Rodolphe) Peuziat (Jean) Peyret (Michel) Pezet (Michel) Pierret (Christian) Pincon (André) Pistre (Charles) Poperen (Jean) Porelli (Vincent)

Pourchon (Maurice) Prat (Henri) Proveux (Jean) Pusud (Phllippe) Queyranne (Jean-Jack) Quilés (Paul) Ravassard (Noël) Reyssler (Jean) Richard (Alain) Rigal (Jean) Rigout (Marcel) Rimbault (Jacques) Rocard (Michel) Rodet (Alain) Roger-Machart (Jacques) Mme Roudy (Yvette) Roux (Jacques) Saint-Pierre (Dominique) Sainte-Marie (Michel) Sanmarco (Philippe) Santrot (Jacques) Sapin (Michel) Sarre (Georges) Schreiner (Bernard) Schwartzenberg (Roger-Gérard) Mme Sicerd (Odile) Siffre (Jacques) Souchon (René) Mme Soum (Renée) Mme Stiévenard (Gisèle) Stirn (Olivier) Strauss-Kahn (Dominique) Mme Sublet (Marie-Joséphe) Sueut (Jean-Pierre) Tavernier (Yves) Théaudin (Clément) Mme Toutain (Ghislaine) Mme Trautmann (Catherine) Vadepied (Guy) Vauzelle (Michel) Verges (Paul) Vivien (Alain) Wacheux (Marcel) Welzer (Gérard) Worms (Jean-Pierre) Zuccarelli (Émile)

# N'ont pas pris part au vote

(Jean-Claude)

Portheault

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Claude Évin, qui présidait la séance.

D'autre part :

M. Hector Rolland.

# Mise au point au sujet du présent acrutin

M. Jacques Lavédrine, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

# SCRUTIN (Nº 430)

sur le titre V de l'état C du projet de loi de finances pour 1987 (budget de l'agriculture : investissements exécutés par l'Etat)

Nombre de votants	573
Nombre des suffrages exprimés	540
Majorité absolue	271

#### L'Assemblée nationale a adopté.

#### **ANALYBE DU SCRUTIN**

# Groups socialists (211):

Contre : 210.

Non-votant: 1. - M. Claude Evin, président de séance.

# Groupe R.P.R. (157):

Pour: 155.

Non-votants: 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Hector Rolland.

#### Groupe U.D.F. (128):

Pour : 128.

# Groupe Front national (R.N.) (33):

Abstentions volontaires: 33.

# Groupe communiste (35):

Contre: 35.

#### Non-inscrits (12):

Pour: 8. - MM. Pierre Baudis, Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Roger Fossé, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre: 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

#### Ont voté pour

MM. Abelin (Jean-Pierre) Allard (Jean) Alphandéry (Edmond) André (René) Ansquer (Vincent)
Auberger (Philippe) Aubert (Emmanuel) Aubert (François d') Audinot (Gautier) Bachelet (Pierre) Barate (Claude) Barbier (Gilbert) Burdet (Jean) Bamier (Michel) Barre (Raymond) Barrot (Jacques) Baudis (Pierre) Baumel (Jacques) Bayard (Henri) Bayrou (François) Beaujean (Henri) Beaumont (René) Bécam (Marc) Bechter (Jean-Pierre) Bégault (Jean) Beguet (René) Benoit (René) Benouville (Pierre de) Bernard (Michel) Bemardet (Daniel) Bernard-Reymond (Pierre) Besson (Jean) Bichet (Jacques) Bigeard (Marcel) Birraux (Claude) Blanc (Jacques) Bleuler (Pierre) Blot (Yvan) Blum (Roland) Mme Boisseau (Marie-Thérèse) Bollengier-Stragier (Georges) Bonhomme (Jean) Borotra (Franck) Bourg-Broc (Bruna) Bousquet (Jean) Mme Boutin (Christine) Bouvard (Loic)

Bouvet (Henri)

Branger (Jean-Guy) Brial (Benjamin) Briane (Jean) Briant (Yvon) Brocerd (Jean) Brochard (Albert) Bruné (Paulin) Bussereau (Dominique) Cabal (Christian) Caro (Jean-Marie) Carré (Antoine) Cassabel (Jean-Pierre) Cavaillé (Jean-Charles) Cazalet (Robert) César (Gérard) Chammougon (Edouard) Chantelat (Pierre) Charbonnel (Jean) Charié (Jean-Paul) Charles (Serge) Charroppin (Jean) Chartron (Jacques) Chasseguet (Gérard) Chastagnol (Alain) Chauvierre (Bruno) Chollet (Paul) Chometon (Georges) Claisse (Pierre) Clément (Pascal) Cointut (Michel) Colin (Daniel) Colombier (Georges) Corrèze (Roger) Counnau (René) Counnel (Sébastien) Cousin (Bertrand) Couturier (Roger) Couve (Jean-Michel) Couveinhea (René) Cozan (Jean-Yves) Cug (Henri) Daillet (Jean-Marie) Dalbos (Jean-Claude) Debré (Bernard) Debré (Jean-Louis) Debré (Michel) Dehaine (Arthur) Delalande (Jean-Pierre) Delatre (Georges) Delattre (Francis)

Delevoye (Jean-Paul) Delfosse (Georges) Delmar (Pierre) Demange (Jean-Marie) Demuynck (Christian) Deniau (Jean-François) Deniau (Xavier) Deprez (Charles) Deprez (Léonce) Dermaux (Stéphane) Desanlis (Jean) Devedjian (Petrick) Dhinnin (Claude) Diebold (Jean) Diméglio (Willy) Dominati (Jacques) Dousset (Maurice) Drut (Guy) Dubemard (Jean-Michel) Dugoin (Xavier) Durand (Adrien) Durieux (Bruno) Durr (André) Ehrmann (Charles) Falala (Jean) Fenton (André) Farren (Jacques) Féron (Jacques)
Ferrand (Jeen-Michel)
Ferrari (Gratien) Févre (Charles) Fillon (François) Fossé (Roger) Foyer (Jean) Fréville (Yves) Fritch (Edouard) Fuchs (Jean-Paul) Galley (Robert) Gantier (Gilbert) Gastinea (Henri de) Gaudin (Jean-Claude) Gaulle (Jean de) Geng (Francis) Gengenwin (Germain) Ghysel (Michel) Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre) Godfrain (Jacques) Gonelle (Michel)

Mme Dufoix

(Georgina)

Dumas (Roland)

Dumont (Jean-Louis)

Gorse (Georges) Gougy (Jean) Goulet (Daniel) Griotteray (Alain) Grussenmeyer (François) Guena (Yves) Guichard (Olivier) Guichon (Lucien) Haby (René) Hamaide (Michel) Hannoun (Michel) Mme d'Harcourt (Florence) Hardy (Francis) Hart (Joël) Hersant (Jacques) Hersant (Robert) Houssin (Pierre-Rémy) Mme Hubert (Elisabeth) Hunault (Xavier) Hyest (Jean-Jacques) Jacob (Lucien) Jacquat (Denis) Jacquemin (Michel) Jacquot (Alain) Jean-Baptiste (Henry) Jeandon (Maurice) Jegou (Jean-Jacques) Julia (Didier) Kaspereit (Gabriel) Kerguéris (Aimé) Kiffer (Jean) Klifa (Joseph) Koehl (Emile) Kuster (Gérard) Labbé (Claude) Lacarin (Jacques) Lachenaud (Jean-Philippe) Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude) Lamassoure (Alain) Lauga (Louis) Legendre (Jacques) Legras (Philippe) Léonard (Gérard) Leontieff (Alexandre) Lepercq (Arnaud) Ligot (Maurice) Limouzy (Jacques) Lipkowski (Jean de)

Lorenzini (Claude) Lory (Raymond) Louet (Henri) Mamy (Albert) Mancel (Jean-François) Maran (Jean) Marcellin (Raymond) Marcus (Claude-Gerard) Marlière (Olivier) Marty (Élie) Masson (Jean-Louis) Mathieu (Gilbert) Mauger (Pierre) Maujoüan du Gasset (Joseph-Henri) Mayoud (Alain) Mazeaud (Pierre) Médecin (Jacques) Mesmin (Georges) Messmer (Pierre) Mestre (Philippe) Micaux (Pierre) Michel (Jean-François) Millon (Charles) Miossec (Charles) Montastruc (Pierre) Montesquiou (Aymeri de) Mme Moreau (Louise) Mouton (Jean) Moyne-Bressand (Alain) Narquin (Jean) Nenou-Pwataho (Maurice) Nungesser (Roland) Omano (Michel d') Oudot (Jacques) Paccon (Charles) Paecht (Arthur) Mme de Panafieu (Françoise) Mme Papon (Christiane) Mme Papon (Monique) Parent (Regis) Pascallon (Pierre) Pasquini (Pierre) Pelchat (Michel) Perben (Dominique) Perbet (Régis) Peretti Della Rocca

Péricard (Michel) Peyresitte (Alain) Pinte (Etienne) Ponlatowski (Ladislas) Poujade (Robert) Préaumont (Jean de) Proriol (Jean) Raoult (Eric) Raynal (Pierre) Renard (Michel) Revet (Charles) Reymann (Marc) Richard (Lucien) Rigaud (Jean) Roatta (Jean) Robien (Gilles de) Rocca Serra (Jean-Paul de) Rossi (André) Roux (Jean-Pierre) Royer (Jean) Rufenacht (Antoine) Saint-Ellier (Francis) Salles (Jean-Jack) Savy (Bernard) Séguéla (Jean-Paul) Seitlinger (Jean) Soisson (Jean-Pierre) Sourdille (Jacques) Stasi (Bemard) Taugourdeau (Martial) Tenaillon (Paul-Louis) Terrot (Michel) Thien Ah Koon (André) Tiberi (Jean) Toga (Maurice) Toubon (Jacques) Tranchant (Georges) Trémège (Gérard) Ueberschlag (Jean) Valleix (Jean) Vasseur (Philippe) Virapoulle (Jean-Paul) Vivien (Robert-André) Vuibert (Michel) Vuillaume (Roland) Wagner (Robert) Weisenhorn (Pierre) Wiltzer (Pierre-André)

# (Jean-Pierre de) Ont voté contre

MM. Adevah-Pœuf (Maurice) Alfonsi (Nicolas) Anciant (Jean) Ansart (Gustave) Asensi (François) Auchedé (Rémy) Auroux (Jean) Mme Avice (Edwige) Ayrault (Jean-Marc) Badet (Jacques) Balligand (Jean-Pierre) Bapt (Gérard) Barailla (Régis) Bardin (Bemard) Barrau (Alain) Barthe (Jean-Jacques) Bartolone (Claude) Bassinet (Philippe) Beaufils (Jean) Béche (Guy) Bellon (André) Belorgey (Jean-Michel) Bérégovoy (Pierre) Bernard (Pierre) Berson (Michel) Besson (Louis) Billardon (André) Billon (Alain)

Bockel (Jean-Marie) Bocquet (Alain) Bonnemaison (Gilbert) Bonnet (Alain) Bonrepaux (Augustin) Bordu (Gerard) Borel (André) Borrel (Robert) Mme Bouchardeau (Huguette) Boucheron (Jean-Michel) (Charente) Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine) Bourguignon (Pierre) Brune (Alain) Calmat (Alain) Cambolive (Jacques) Carraz (Roland) Cartelet (Michel) Cassaing (Jean-Claude) Castor (Elie) Cathala (Laurent) Césaire (Aimé) Chanfrault (Guy) Chapuis (Robert) Charzat (Michel) Chauveau (Guy-Michel)

Chénard (Alain) Chevallier (Daniel) Chevenement (Jean-Pierre) Chomat (Paul) Chouat (Didier) Chupin (Jean-Claude) Clert (André) Coffineau (Michel) Colin (Georges) Collomb (Gérard) Colonna (Jean-Hugues) Combrisson (Roger) Crépeau (Michel) Mme Cresson (Edith) Darinot (Louis) Dehoux (Marcel) Delebarre (Michel) Delehedde (André) Derosier (Bernard) Deschamps (Bernard) Deschaux-Beaume (Freddy) Dessein (Jean-Claude) Destrade (Jean-Pierre) Dhaille (Paul) Douyère (Raymond) Drouin (René) Ducolone (Guy)

Durieux (Jean-Paul) Durupt (Job) Emmanuelli (Henri) Fabius (Laurent) Faugaret (Alain) Fiszbin (Henri) Fiterman (Charles) Fleury (Jacques) Florian (Roland) Forgues (Pierre) Fourré (Jean-Pierre) Mme Frachon (Martine) Franceschi (Joseph) Freche (Georges) Fuchs (Gérard) Garmendia (Pierre) Mme Gaspard (Françoise) Gayssot (Jean-Claude) Germon (Claude) Giard (Jean) Giovannelli (Jean) Mme Goeuriot (Colette) Gourmelon (Joseph) Goux (Christian) Gouze (Hubert) Gremetz (Maxime) Grimont (Jean) Guyard (Jacques) Hage (Georges) Hermier (Guy) Herny (Charles) Herve (Edmond) Hervé (Michel) Hoarau (Elie) Mme Hoffmann (Jacqueline) Huguet (Roland) Mme Jacq (Marie) Mme Jacquaint (Muguette) Jalton (Frédéric) Janetti (Maurice) Jarosz (Jean) Jospin (Lionel) Josselin (Charles) Journet (Alain) Joxe (Pierre) Kucheida (Jean-Pierre) Labarrère (André) Laborde (Jean) Lacombe (Jean) Laignel (André) Lajoinie (André) Mme Lalumière (Catherine) Lambert (Jérôme) Pénicaut Lambert (Michel) Pesce (Rodolphe) Lang (Jack) MM.

Laurain (Jean) Peuziat (Jean) Laurissergues Peyret (Michel) (Christian) Pezet (Michel) Lavedrine (Jacques) Pierret (Christian) Le Baill (Georges) Pincon (André) Mme Lecuir (Marie-Pistre (Charles) France) Poperen (Jean) Le Déaut (Jean-Yves) Porelli (Vincent) Ledran (André) Portheault Le Drian (Jean-Yves) (Jean-Claude) Le Foll (Robert) Pourchon (Maurice) Lefranc (Bernard) Prat (Henri) Le Garrec (Jean) Proveux (Jean) Lejeune (André) Le Meur (Daniel) Puaud (Philippe) Queyranne (Jean-Jack) Lemoine (Georges) Quilès (Paul) Lengagne (Guy) Ravassard (Noël) Leonetti (Jean-Reyssier (Jean) Jacques) Richard (Alain) Le Pensec (Louis) Rigal (Jean) Mme Leroux (Ginette) Rigout (Marcel) Leroy (Roland) Rimbault (Jacques) Loncle (François) Rocard (Michel) Louis-Joseph-Dogue Rodet (Alain) (Maurice) Roger-Machart Mahéas (Jacques) (Jacques) Malandain (Guy) Mme Roudy (Yvette) Malvy (Martin) Marchais (Georges) Roux (Jacques) Saint-Pierre Marchand (Philippe) (Dominique) Margnes (Michel) Sainte-Marie (Michel) Mas (Roger) Sanmarco (Philippe) Mauroy (Pierre) Mellick (Jacques) Santrot (Jacques) Sapin (Michel) Menga (Joseph) Sarre (Georges) Mercieca (Paul) Schreiner (Bemard) Mermaz (Louis) Schwartzenberg Métais (Pierre) (Roger-Gérard) Metzinger (Charles) Mme Sicard (Odile) Mexandeau (Louis) Siffre (Jacques) Michel (Claude) Souchon (René) Michel (Henri) Mme Soum (Renée) Michel (Jean-Pierre) Mme Stievenard Mitterrand (Gilbert) Montdargent (Robert) (Gisèle) Stim (Olivier) Mme Mora Strauss-Kahn (Christiane) (Dominique) Moulinet (Louis) Mme Sublet Moutoussamy (Ernest) (Marie-Joséphe) Nallet (Henri) Sueur (Jean-Pierre) Natiez (Jean) Tavemier (Yves) Mme Neiertz Théaudin (Clément) (Véronique) Mme Toutain Mme Nevoux (Ghislaine) (Paulette) Notebart (Arthur) Mme Trautmann Nucci (Christian) (Catherine) Oehler (Jean) Vadepied (Guy) Ortet (Pierre) Vauzelle (Michel) Verges (Paul) Mme Osselin Vivien (Alain) (Jacqueline) Wacheux (Marcel) Patriat (François) Welzer (Gerard) (Jean-Pierre) Worms (Jean-Pierre) Zuccarelli (Émile)

# Se sont abatenus volontairement

Arrighi (Pascal) Bachelot (François) Baeckeroot (Christian) Bompard (Jacques) Ceyrac (Pierre) Chaboche (Dominique) Chambrun (Charles de) Descaves (Pierre) Domenech (Gabriel) Frédéric-Dupont (Edouard) Freulet (Gérard)

Gollnisch (Bruno) Herlory (Guy) Holeindre (Roger) Jalkh (Jean-François) Le Jaouen (Guy) Le Pen (Jean-Marie) Martinez (Jean-Claude) Mégret (Bruno) Perdomo (Ronald) Peyrat (Jacques) Peyron (Albert) Mme Piat (Yann)

Porteu de La Morandiére (François) Revenu (Jean-Pierre) Rostolan (Michel de) Roussel (Jean) Schenardi (Jean-Pierre) Sergent (Pierre) Sirgue (Pierre) Spieler (Robert) Stirbois (Jean-Pierre) Wagner (Georges-Paul)

## N'ont pes prie part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Claude Évin qui présidait la séance.

D'autre part :

M. Hector Rolland.

# SCRUTIN (Nº 431)

sur le titre VI de l'état C du projet de loi de finances pour 1987 (budget de l'agriculture : subventions d'investissement accordées par l'Etat)

Nombre de votants	569 569 285
Majorite ausurue	403

L'Assemblée nationale a adopté.

# ANALYSE DU SCRUTIN

# Groupe socialiste (211):

Contre : 210.

Non-votant: 1. - M. Claude Évin, président de séance.

# Groupe R.P.R. (157):

Pour: 152.

Non-votants: 5. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Claude Dhinnin, Michel Ghysel, Olivier Marlière et Hector Rolland.

# Groupe U.D.F. (128):

Pour: 127.

Non-votant: 1. - M. Jean Briane.

## Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre: 33.

# Groupe communiste (35):

Contre: 35.

#### Non-inscrite (12):

Pour: 8. - MM. Pierre Baudis, Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Roger Fossé, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre: 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

# Ont voté pour

MM. Abelin (Jean-Pierre) Allard (Jean) Alphandéry (Edmond) André (René) Ansquer (Vincent) Auberger (Philippe) Aubert (Emmanuel) Aubert (François d') Audinot (Gautier) Bachelet (Pierre) Barate (Claude) Barbier (Gilbert) Bardet (Jean) Barnier (Michel) Barre (Raymond) Barrot (Jacques) Baudis (Pierre) Baumel (Jacques) Bayard (Henri) Bayrou (François) Beaujean (Henri) Beaumont (René) Bécam (Marc) Bechter (Jean-Pierre) Bégault (Jean) Béguet (René) Benoit (Reaé) Benouville (Pierre de) Bernard (Michel) Bernardet (Daniel)

Bernard-Reymond (Pierre) Besson (Jean) Bichet (Jacques) Bigeard (Marcel) Birraux (Claude) Blanc (Jacques) Bleuler (Pierre) Blot (Yvan) Blum (Roland) Mme Boisseau (Marie-Thérèse) Bollengier-Stragier (Georges) Bonhomme (Jean) Borotra (Franck) Bourg-Broc (Bruno) Bousquet (Jean) Mme Boutin (Christine) Bouvard (Loic) Bouvet (Henri) Branger (Jean-Guy) Brial (Benjamio) Briant (Yvon) Brocard (Jean) Brochard (Albert) Brune (Paulin) Bussereau (Dominique) Cabal (Christian) Caro (Jean-Marie)

Carré (Antoine) Cassabel (Jean-Pierre) Cavaillé (Jean-Charles) Cazalet (Robert) César (Gérard) Chammougon (Edouard) Chantelat (Pierre) Charbonnel (Jean) Charié (Jean-Paul) Charles (Serge) Charroppin (Jean) Chartron (Jacques) Chasseguet (Gérard) Chastagnol (Alain) Chauvierre (Bruno) Chollet (Paul) Chometon (Georges) Claisse (Pierre) Clément (Pascal) Cointat (Michel) Colin (Daniel) Colombier (Georges) Corrèze (Roger) Couanau (René) Couepel (Sébastien) Cousin (Bertrand) Couturier (Roger) Couve (Jean-Michel) Couveinhes (René) Cozan (Jean-Yves)

Cuq (Henri) Daillet (Jean-Marie) Dalbos (Jean-Claude) Debré (Bernard) Debré (Jean-Louis) Debré (Michel) Dehaine (Arthur) Delalande (Jean-Pierre) Delatre (Georges) Delattre (Francis) Delevoye (Jean-Paul) Delfosse (Georges) Delmar (Pierre) Demange (Jean-Marie) Demuynck (Christian) Deniau (Jean-François) Deniau (Xavier) Deprez (Charles) Deprez (Léonce) Dermaux (Stéphane) Desanlis (Jean) Devedjian (Patrick) Diebold (Jean) Dimeglio (Willy) Dominati (Jacques) Dousset (Maurice) Drut (Guy) Dubernard (Jean-Michel) Dugoin (Xavier) Durand (Adrien) Durieux (Bruno) Durr (André) Ehrmann (Charles) Falala (Jean) Fanton (André) Farran (Jacques) Féron (Jacques) Ferrand (Jean-Michel) Ferrari (Gratien) Févre (Charles) Fillon (François) Fossé (Roger) Foyer (Jean) Fréville (Yves) Fritch (Edouard) Fuchs (Jean-Paul) Galley (Robert) Gantier (Gilbert) Gastines (Henri de) Gaudin (Jean-Claude) Gaulle (Jean de) Geng (Francis) Gengenwin (Germain) Giscard d'Estaing (Valery) Goasduff (Jean-Louis) Godefroy (Pierre) Godfrain (Jacques) Gonelle (Michel) Gorse (Georges) Gougy (Jean) Goulet (Daniel) Griotteray (Alain) Grussenmeyer (François) Guéna (Yves) Guichard (Olivier) Guichon (Lucien) Haby (René) Hamaide (Michel) Hannoun (Michel)

(Florence) Hardy (Francis) Hart (Joël) Hersant (Jacques) Hersant (Robert) Houssin (Pierre-Rémy) Mme Hubert (Elisabeth) Hunault (Xavier) Hyest (Jean-Jacques) Jacob (Lucien) Jacquat (Denis) Jacquemin (Michel) Jacquot (Alain) Jean-Baptiste (Henry) Jeandon (Maurice) Jegou (Jean-Jacques) Julia (Didier) Kaspereit (Gabriel) Kerguéris (Aimé) Kiffer (Jean) Klifa (Joseph) Koehl (Emile) Kuster (Gerard) Labbé (Claude) Lacarin (Jacques) Lachenaud (Jean-Philippe) Lafleur (Jacques) Lamant (Jean-Claude) Lamassoure (Alain) Lauga (Louis) Legendre (Jacques) Legras (Philippe) Léonard (Gérard) Léontieff (Alexandre) Lepercq (Arnaud) Ligot (Maurice) Limouzy (Jacques) Lipkowski (Jean de) Lorenzini (Claude) Lory (Raymond) Louet (Henri) Mamy (Albert) Mancel (Jean-François) Maran (Jean) Marcellin (Raymond) Marcus (Claude-Gérard) Marty (Élie) Masson (Jean-Louis) Mathieu (Gilbert) Mauger (Pierre) Maujouan du Gasset (Joseph-Henri) Mayoud (Alain) Mazeaud (Pierre) Médecin (Jacques) Mesmin (Georges) Messmer (Pierre) Mestre (Philippe) Micaux (Pierre) Michel (Jean-François) Millon (Charles) Miossec (Charles) Montastruc (Pierre) Montesquiou (Avmeri de) Mme Moreau (Louise) Mouton (Jean) Movne-Bressand

Mme d'Harcourt

Nenou-Pwataho (Maurice) Nungesser (Roland) Ornano (Michel d') Oudot (Jacques) Paccou (Charles) Paecht (Arthur) Mme de Panafieu (Françoise) Mme Papon (Christiane) Mme Papon (Monique) Parent (Régis) Pascallon (Pierre) Pasquini (Pierre) Pelchat (Michel) Perben (Dominique) Perbet (Régis) Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de) Péricard (Michel) Peyrefitte (Alain) Pinte (Etienne) Poniatowski (Ladislas) Poujade (Robert) Preaumont (Jean de) Proriol (Jean) Raoult (Eric) Raynal (Pierre) Renard (Michel) Revet (Charles) Reymann (Marc) Richard (Lucien) Rigand (Jean) Roatta (Jean) Robien (Gilles de) Rocca Serra (Jean-Paul de) Rossi (André) Roux (Jean-Pierre) Royer (Jean) Rufenacht (Antoine) Saint-Ellier (Francis) Salles (Jean-Jack) Savy (Bernard) Séguéla (Jean-Paul) Seitlinger (Jean) Soisson (Jean-Pierre) Sourdille (Jacques) Stasi (Bemard) Teugourdeau (Martial) Tenaillon (Paul-Louis) Terrot (Michel) Thien Ah Koon (André) Tiberi (Jean) Toga (Maurice) Toubon (Jacques) Tranchant (Georges) Trémège (Gérard) Ucberschlag (Jean) Valleix (Jean) Vasseur (Philippe) Virapoulle (Jean-Paul) Vivien (Robert-André) Vuibert (Michel) Vuillaume (Roland) Wagner (Robert) Weisenhom (Pierre)

Narquin (Jean)

# Ont voté contre

(Alain)

MM.
Adevah-Pœuf
(Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Arrighi (Pascal)
Auchedė (Rėmy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)

Ayrault (Jean-Marc)
Bachelot (François)
Badet (Jacques)
Baeckeroot (Christian)
Balligand
(Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)

Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinet (Philippe)
Beaufils (Jean)
Běche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bèrégovoy (Pierre)
Bemard (Pierre)
Berson (Michel)

Wiltzer (Pierre-André)

Besson (Louis) Billardon (André) Billon (Alain) Bockel (Jean-Marie) Bocquet (Alain) Bompart (Jacques) Bonnemaison (Gilbert) Bonnet (Alain) Bonrepaux (Augustin) Bordu (Gerard) Borel (André) Borrel (Robert) Mme Bouchardeau (Huguette) Boucheron (Jean-Michel) (Charente) Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine) Bourguignon (Pierre) Brune (Alain) Calmat (Alain) Cambolive (Jacques) Carraz (Roland) Cartelet (Michel) Cassaing (Jean-Claude) Castor (Elie) Cathala (Laurent) Césaire (Aimé) Ceyrac (Pierre) Chaboche (Dominique) Chambrun (Charles de) Chanfrault (Guy) Chapuis (Robert) Charzat (Michel) Chauveau (Guy-Michel) Chenard (Alain) Chevallier (Daniel) Chevénement (Jean-Pierre) Chomat (Paul) Chouat (Didier) Chupin (Jean-Claude) Clert (André) Coffineau (Michel) Colin (Georges) Collomb (Gérard) Colonna (Jean-Hugues) Combrisson (Roger) Crépeau (Michel) Mme Cresson (Edith) Darinot (Louis) Dehoux (Marcel) Delebarre (Michel) Delehedde (André) Derosier (Bernard) Descaves (Pierre) Deschamps (Bernard) Deschaux-Beaume (Freddy) Dessein (Jean-Claude) Destrade (Jean-Pierre) Dhaille (Paul) Domenech (Gabriel) Douyère (Raymond) Drouin (René) Ducoloné (Guy) Mme Dufoix (Georgina) Dumas (Roland) Dumont (Jean-Louis) Durieux (Jean-Paul) Durupt (Job) Emmanuelli (Henri) Fabius (Laurent) Faugaret (Alain) Fiszbin (Henri) Fiterman (Charles) Fleury (Jacques) Florian (Roland) Forgues (Pierre) Fourté (Jean-Pierre) Mme Frachon (Martine) Franceschi (Joseph) Frêche (Georges)

Frédéric-Dupont (Edouard) Freulet (Gerard) Fuchs (Gérard) Garmendia (Pierre) Mme Gaspard (Françoise) Gayssot (Jean-Claude) Germon (Claude) Giard (Jean) Giovannelli (Jean) Mme Goeuriot Gollnisch (Bruno) (Colette) Gourmelon (Joseph) Goux (Christian) Gouze (Hubert) Gremetz (Maxime) Grimont (Jean) Guyard (Jacques) Hage (Georges) Herlory (Guy) Hermier (Guy) Hernu (Charles) Hervé (Edmond) Hervé (Michel) Hoarau (Elie) Mme Hoffmann Holeindre (Roger) (Jacqueline) Huguet (Roland) Mme Jacq (Marie) Mme Jacquaint Jalk (Jean-François) (Muguette) Jalton (Frédéric) Janetti (Maurice) Jarosz (Jean) Jospin (Lionel) Josselin (Charles) Journet (Alain) Joxe (Pierre) Kucheida (Jean-Pierre) Labarrère (André) Laborde (Jean) Lacombe (Jean) Laignel (André) Lajoinie (André) Mme Lalumiére (Catherine) Lambert (Jérôme) Lambert (Michel) Lang (Jack) Laurain (Jean) Laurissergues (Christian) Lavédrine (Jacques) Le Baill (Georges) Mme Lecuir (Marie-France) Le Déaut (Jean-Yves) Ledran (André) Le Drian (Jean-Yves) Le Foll (Robert) Lefranc (Bernard) Le Garrec (Jean) Le Jaouen (Guy) Lejeune (André) Le Meur (Daniel) Lemoine (Georges) Lengagne (Guy) Leonetti (Jean-Le Pen (Jean-Marie) Jacques) Le Pensec (Louis) Mme Leroux (Ginette) Leroy (Roland) Loncle (François) Louis-Joseph-Dogue (Maurice) Mahéas (Jacques) Malandain (Guy) Malvy (Martin) Marchais (Georges) Marchand (Philippe) Margnes (Michel) Martinez (Jean-Claude)

Mas (Roger) Mauroy (Pierre) Mégret (Bruno) Mellick (Jacques) Menga (Joseph) Mercieca (Paul) Mermaz (Louis) Metais (Pierre) Metzinger (Charles) Mexandeau (Louis) Michel (Claude) Michel (Henri) Michel (Jean-Pierre) Mitterrand (Gilbert) Montdargent (Robert) Mme Mora (Christiane) Moulinet (Louis) Moutoussamy (Ernest) Nallet (Henn) Natiez (Jean) Mme Neiertz (Véronique) Mme Nevoux (Paulette) Notebart (Arthur) Nucci (Christian) Oehler (Jean) Ortet (Pierre) Mme Osselin (Jacqueline) Patriat (François) Penicaut Perdomo (Ronald) (Jean-Pierre) Pesce (Rodolphe) Peuziat (Jean) Peyrat (Jacques) Peyret (Michel) Peyron (Albert) Pezet (Michel) Mme Piat (Yann) Pierret (Christian) Pincon (André) Pistre (Charles) Poperen (Jean) Porelli (Vincent) Porteu de la Morandiére (François) Portheault (Jean-Claude) Pourchon (Maurice) Prat (Henri) Proveux (Jean) Puaud (Philippe) Queyranne (Jean-Jack) Quilés (Paul) Ravassard (Noël) Reveau (Jean-Pierre) Reyssier (Jean) Richard (Alain) Rigal (Jean) Rigout (Marcel) Rimbault (Jacques) Rocard (Michel) Rodet (Alain) Roger-Machart Rostollan (Michel de) (Jacques) Mme Roudy (Yvette) Roussel (Jean) Roux (Jacques) Saint-Pierre (Dominique) Sainte-Marie (Michel) Sanmarco (Philippe) Santrot (Jacques) Sapin (Michel) Same (Georges) Schenardi (Jean-Pierre) Schreiner (Bernard) Schwartzenberg Sergent (Pierre) (Roger-Gérard) Mme Sicard (Odile) Siffre (Jacques)

Sirgue (Pierre) Southon (René) Mme Soum (Renée) Spieller (Robert) Mme Stievenard Stirbois (Jean-Pierre) (Giséle) Stim (Olivier) Strauss-Kahn (Daminique)

Mme Sublet (Marie-Joséphe) Sueur (Jean Pierre) Tavernier (Yves) Théaudin (Clément) Mme Toutain (Ghislaine) Mme Trautmann (Catherine) Vadepied (Guy)

Vauzelle (Michel) Vergès (Paul) Vivien (Alain) Wacheux (Marcel) Wagner (Georges-Paul) Weizer (Gérard) Worms (Jean-Pierre) Zuccarelli (Émile)

#### N'ont pas pris part su vote

#### D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Claude Évin, qui présidait la séance.

#### D'autre part :

MM. Jean Briane, Claude Dhinnin, Michel Ghysel, Olivier Marlière et Hector Rolland.

# Mises su point au sujet du présent scrutin

MM. Claude Dhinnin, Michel Ghysel et Olivier Marlière, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

# SCRUTIN (No 432)

sur les crédits ouverts à l'article 39 du projet de loi de finances pour 1987 (budget annexe des prestations sociales agricoles: services votés)

Nombre de votants		571 571 286
Pour l'adoption Contre	289 282	

L'Assemblée nationale a adopté.

# ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groups socialists (211):

Contre : 210.

Non-votant : 1. - M. Claude Évin, président de séance.

# Groups R.P.R. (187):

Pour: 154.

Non-votants: 3. - MM. Jean-Pierre Bechter, Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Hector Rolland.

# Groupe U.D.F. (128):

Pour: 127.

Non-votant: 1. - M. Jean Briane.

# Groups Front national (R.N.) (33):

Contre: 33.

# Groups communists (35):

Contre: 35.

# Non-inscrits (12):

Pour: 8. - MM. Pierre Baudis, Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Roger Fossé, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre: 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pincon.

# Gnt voté pour

MM. Abelin (Jean-Pierre) Allard (Jean) Alphandery (Edmond) André (René) Ansquer (Vincent) Auberger (Philippe) Aubert (Emmanuel)

Aubert (François d') Audinot (Gautier) Bachelet (Pierre) Barate (Claude) Barbier (Gilbert) Bardet (Jean) Barnier (Michel)

Barre (Raymond) Barrot (Jacques) Baudis (Pierre) Baumel (Jacques) Bayard (Henri) Bayrou (François) Beaujean (Henri)

Beaumont (René) Bécam (Marc) Bégault (Jean) Beguet (Rene) Benoit (René) Benouville (Pierre de) Bernard (Michel) Bernardet (Daniel) Bemard-Reymond (Pierre) Besson (Jean) Bichet (Jacques) Bigeard (Marcel) Birraux (Claude) Blanc (Jacques) Bleuler (Pierre) Blot (Yvan) Blum (Roland) Mme Boisseau (Marie-Thérèse) Bollengier-Stragier (Georges) Bonhomme (Jean) Borotra (Franck) Bourg-Broc (Bruno) Bousquet (Jean) Mme Boutin (Christine) Bouvard (Loic) Bouvet (Henri) Branger (Jean-Guy) Brial (Benjamin) Briant (Yvon) Brocard (Jean) Brochard (Albert) Brune (Paulin) Bussereau (Dominique) Cabal (Christian) Caro (Jean-Marie) Carré (Antoine) Cassabel (Jean-Pierre) Cavaillé (Jean-Charles) Cazalet (Robert) César (Gérard) Chammougon (Edouard) Chantelat (Pierre) Charbonnel (Jean) Charie (Jean-Paul) Charles (Serge) Charroppin (Jean) Chartron (Jacques) Chasseguet (Gérard) Chastagnol (Alaio) Chauvierre (Bruno) Chollet (Paul) Chometon (Georges) Claisse (Pierre) Clément (Pascal) Cointat (Michel) Colin (Daniel) Colombier (Georges) Corrèze (Roger) Couanau (René) Couepel (Sébastien) Cousin (Bertrand) Couturier (Roger) Couve (Jean-Michel) Couveinhes (René) Cozan (Jean-Yves) Cuq (Henri) Daillet (Jean-Marie) Dalbos (Jean-Claude) Debré (Bernard) Debré (Jean-Louis) Debré (Michel) Dehaine (Arthur) Delalande (Jean-Pierre) Delatre (Georges) Delattre (Francia) Delevoye (Jean-Paul) Delfosse (Georges) Delmar (Pierre) Demange (Jean-Marie) Demuynck (Christian) Deniau (Jean-Françoia)

Devedjian (Patrick) Dhinnin (Claude) Diebold (Jean) Diméglio (Willy) Dominati (Jacques) Dousset (Maurice) Drut (Guy) Dubernard (Jean-Michel) Dugoin (Xavier) Durand (Adrien) Durieua (Bruno) Durr (André) Ehrmann (Charles) Falala (Jean) Fanton (André) Farran (Jacques) Féron (Jacques) Ferrand (Jean-Michel) Ferrari (Gratien) Févre (Charles) Fillon (François) Fossé (Roger) Foyer (Jean) Fréville (Yves) Fritch (Edouard) Fuchs (Jean-Paul) Galley (Robert) Gantier (Gilbert) Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude) Gaulle (Jean de) Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Gbysel (Michel) Giscard d'Estaing (Valéry) Goasduff (Jean-Louis) Godefroy (Pierre) Godfrain (Jacques) Gonelle (Michel) Gorse (Georges) Gougy (Jean) Goulet (Daniel) Griotteray (Alain) Grussenmeyer (François) Guéna (Yves) Guichard (Olivier) Guichon (Lucien) Haby (René) Hamaide (Michel) Hannoun (Michel) Mme d'Harcourt (Florence) Hardy (Francis) Hart (Joël) Hersant (Jacques) Hersant (Robert) Houssin (Pierre-Rémy) Mme Hubert (Elisabeth) Hupault (Xavier) Hyest (Jean-Jacques) Jacob (Lucien) Jacquat (Denis) Jacquemin (Michel) Jacquot (Alain) Jean-Baptiste (Henry) Jeandon (Maurice) Jegou (Jean-Jacques) Julia (Didier) Kaspereit (Gabriel) Kerguéris (Aimé) Kiffer (Jean) Klifa (Joseph) Koehl (Emile) Kuster (Gérard) Labbé (Claude) Lacarin (Jacques) Lachenaud (Jean-Philippe)

Deniau (Xavier)

Deprez (Charles)

Deprez (Léonce)

Desanlis (Jean)

Dermaux (Stéphane)

Lafleur (Jacques) Lamant (Jean-Claude) Lamassoure (Atan) Lauga (Louis) Legendre (Jacques) Legras (Philippe) Léonard (Gérard) Léontieff (Alexandre) Lepercq (Arnaud) Ligot (Maurice) Limouzy (Jacques) Lipkowski (Jean de) Lorenzini (Claude) Lory (Raymond) Louet (Henri) Mamy (Albert) Mancel (Jean-François) Maran (Jean) Marcellin (Raymond) Marcus (Claude-Gérard) Marlière (Olivier) Marty (Élie) Masson (Jean-Louis) Mathieu (Gilbert) Mauger (Pierre) Maujoüan du Gasset (Joseph-Henri) Mayoud (Alain) Mazeaud (Pierre) Médecin (Jacques) Mesmin (Georges) Messmer (Pierre) Mestre (Philippe) Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François) Millon (Charles) Miossec (Charles) Montastruc (Pierre) Montesquiou (Aymen de) Mme Moreau (Louise) Mouton (Jean) Moyne-Bressand (Alain) Narquin (Jean) Nenou-Pwataho (Maurice) Nungesser (Roland) Ornano (Michel d') Oudot (Jacques) Paccou (Charles) Paecht (Arthur) Mme de Panafieu (Françoise) Mme Papon (Christiane) Mme Papon (Monique) Parent (Régis) Pascallon (Pierre) Pasquini (Pierre) Pelchat (Michel) Perben (Dominique) Perbet (Régis) Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de) Péricard (Michel) Peyrefitte (Alain) Pinte (Etienne) Poniatowski (Ladislas) Poujade (Robert) Préaumont (Jean de) Proriol (Jean) Raoult (Eric) Raynal (Pierre) Renard (Michel) Revet (Charles) Reymann (Marc) Richard (Lucien) Rigaud (Jean) Roatta (Jean) Robien (Gilles de) Rocca Serra (Jean-Paul de) Rossi (André) Roux (Jean-Pierre) Royer (Jean)

Rufenacht (Antoine) Saint-Ellier (Francis) Salles (Jean-Jack) Savy (Bernard) Séguéla (Jean-Paul) Seitlinger (Jean) Soisson (Jean-Pierre) Sourdille (Jacques) Stasi (Bemard) Taugourdeau (Martial) MM. Adevah-Pœuf (Maurice) Alfonsi (Nicolas) Anciant (Jean) Ansart (Gustave) Asensi (François) Arrighi (Pascal) Auchedé (Rémy) Auroux (Jean) Mme Avice (Edwige) Ayrault (Jean-Marc) Bachelot (François) Badet (Jacques) Baeckeroot (Christian) Balligand (Jean-Pierre) Bapt (Gérard) Barailla (Régis) Bardin (Bernard) Barrau (Alain) Barthe (Jean-Jacques) Bartolone (Claude) Bassinet (Philippe) Beaufils (Jean) Béche (Guy) Bellon (André)

Delehedde (André) Derosier (Bernard) Descaves (Pierre) Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume (Freddy) Dessein (Jean-Claude) Destrade (Jean-Pierre) Dhaille (Paul) Domenech (Gabriel) Douyére (Raymond) Drouin (René) Ducoloné (Guy) Mme Dufoix Belorgey (Jean-Michel) Bérégovoy (Pierre) (Georgina) Bernard (Pierre) Berson (Michel) Dumas (Roland) Dumont (Jean-Louis) Besson (Louis) Durieux (Jean-Paul) Billardon (André) Durupt (Job) Billon (Alain) Bockel (Jean-Marie) Emmanuelli (Henri) Fabius (Laurent) Faugaret (Alain) Bocquet (Alain) Fiszbin (Henri) Bompart (Jacques) Bonnemaison (Gilbert) Fiterman (Charles) Bonnet (Alain) Fleury (Jacques) Bonrepaux (Augustin) Florian (Roland) Bordu (Gérard) Forgues (Pierre) Borel (André) Fourré (Jean-Pierre) Borrel (Robert) Mme Frachon Mme Bouchardeau (Martine) (Huguette) Franceschi (Joseph) Boucheron (Jean-Frêche (Georges) Michel) (Charente) Frédéric-Dupont Boucheron (Jean-(Edouard) Michel) Freulet (Gerard) (Ille-et-Vilaine) Fuchs (Gérard) Bourguignon (Pierre) Brune (Alain) Garmendia (Pierre) Mme Gaspard Calmat (Alain) (Françoise) Cambolive (Jacques) Gayssot (Jean-Claude) Carraz (Roland) Germon (Claude) Cartelet (Michel) Giard (Jean) Cassaing (Jean-Claude) Giovannelli (Jean) Castor (Elie) Mme Goeuriot Cathala (Laurent) Gollnisch (Bruno) Césaire (Aimé) (Colette) Ceyrac (Pierre) Gourmelon (Joseph) Chaboche (Dominique) Goux (Christian) Chambrun (Charles de) Gouze (Hubert) Chanfrault (Guy) Gremetz (Maxime) Chapuis (Robert) Grimont (Jean) Charzat (Michel) Guyard (Jacques) Chauveau Hage (Georges) (Guy-Michel) Chénard (Alain) Herlory (Guy) Hermier (Guy) Chevallier (Daniel) Hernu (Charles) Chevenement (Jean-Hervé (Edmond) Pierre) Chomat (Paul) Hervé (Michel) Hoarau (Elie) Chouat (Didier)

Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon
(André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémége (Gérard)
Ueberschlag (Jean)

Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

# Ont voté contre Chupin (Jean-Claude)

Clert (André)

Coffineau (Michel)

Collomb (Gérard)

Combrisson (Roger)

Crépeau (Michel)

Darinot (Louis)

Dehoux (Marcel)

Delebarre (Michel)

Colonna (Jean-Hugues)

Mme Cresson (Edith)

Colin (Georges)

Mme Hoffmann Holeindre (Roger) (Jacqueline) Huguet (Roland) Mme Jacq (Marie) Mme Jacquaint Jalk (Jean-François) (Muguette) Jalton (Frédéric) Janetti (Maurice) Jarosz (Jean) Jospin (Lionel) Josselin (Charles) Journet (Alain) Joxe (Pierre) Kucheida (Jean-Pierre) Labarrère (André) Laborde (Jean) Lacombe (Jean) Laignel (André) Lajoinie (André) Mme Lalumière (Catherine) Lambert (Jérôme) Lambert (Michel) Lang (Jack) Laurain (Jean) Laurissergues (Christian) Lavédrine (Jacques) Le Baill (Georges) Mme Lecuir (Marie-France) Le Déaut (Jean-Yves) Ledran (André) Le Drian (Jean-Yves) Le Foli (Robert) Lefranc (Bernard) Le Garrec (Jean) Le Jaouen (Guy) Lejeune (André) Le Meur (Daniel) Lemoine (Georges) Lengagne (Guy) Leonetti (Jean-Le Pen (Jean-Marie) Jacques) Le Pensec (Louis) Mme Leroux (Ginette) Leroy (Roland) Loncle (François) Louis-Joseph-Dogué (Maurice) Mahéas (Jacques) Malandain (Guy) Malvy (Martin) Marchais (Georges) Marchand (Philippe) Margnes (Michel) Martinez (Jean-Claude) Mas (Roger) Mauroy (Pierre) Mégret (Bruno) Mellick (Jacques) Menga (Joseph) Mercieca (Paul) Mermaz (Louis) Métais (Pierre) Metzinger (Charles) Mexandeau (Louis) Michel (Claude) Michel (Henri) Michel (Jean-Pierre)

Mitterrand (Gilbert) Montdargent (Robert) Mme Mora (Christiane) Moulinet (Louis) Moutoussamy (Ernest) Nallet (Henri) Natiez (Jean) Mme Neiertz (Véronique) Mme Nevoux (Paulette) Notebart (Anhur) Nucci (Christian) Ochler (Jean) Ortet (Pierre) Mme Osselin (Jacqueline) Patriat (François) Pénicaut Perdomo (Ronald) (Jean-Pierre) Pesce (Rodolphe) Peuziat (Jean) Peyrat (Jacques) Peyret (Michel) Peyron (Albert) Pezet (Michel) Mme Piat (Yann) Pierret (Christian) Pinçon (André) Pistre (Charles) Poperen (Jean) Porelli (Vincent)

Porteu de la Morandière (François) Portheault (Jean-Claude) Pourchon (Maurice) Prat (Henri) Proveux (Jean) Puaud (Philippe) Queyranne (Jean-Jack) Quiles (Paul) Ravassard (Noël) Reveau (Jean-Pierre) Reyssier (Jean) Richard (Alain) Rigal (Jean) Rigout (Marcel) Rimbault (Jacques) Rocard (Michel) Rodet (Alain) Roger-Machart Rostollan (Michel de) (Jacques) Mme Roudy (Yvette) Roussel (Jean) Roux (Jacques) Saint-Pierre (Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe) Santrot (Jacques) Sapin (Michel) Sarre (Georges) Schenardi (Jean-Pierre)

Schreiner (Bernard) Schwartzenberg Sergent (Pierre) (Roger-Gerard) Mme Sicard (Odile) Siffre (Jacques) Sirgue (Pierre) Souchon (René) Mme Soum (Renée) Spieller (Robert) Mme Stievenard Stirbois (Jean-Pierre) (Giséle) Stim (Olivier) Strauss-Kahn (Dominique) Mme Sublet (Marie-Joséphe) Sueur (Jean-Pierre) Tavernier (Yves) Théaudin (Clément) Mme Toutain (Ghislaine) Mme Trautmann (Catherine) Vadepied (Guy) Vauzelle (Michel) Verges (Paul) Vivien (Alain) Wacheux (Marcel) Wagner (Georgea-Paul) Welzer (Gérard) Worms (Jean-Pierre) Zuccarelli (Émile)

# N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Claude Évin, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM. Jean-Pierre Bechter, Jean Briane et Hector Rolland.

## Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Jean-Pierre Bechter, porté comme « n'ayant pas pris part au voie », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

# SCRUTIN (Nº 433)

sur les crédits ouverts à l'article 40 du projet de loi de finances pour 1987 (budget annexe des prestations sociales agricoles : mesures nouvelles).

Nombre de votants Nombre des suffrages exprimés Majorité absolue		
Pour l'adoption	296	

Contre ...... 249

L'Assemblée nationale a adopté.

# ANALYSE DU SCRUTIN

## Groupe socialiste (211):

Contre: 210.

Non-votant: 1. - M. Claude Évin, président de séance.

#### Groupe R.P.R. (157):

Pour : 155.

Non-votants: 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Hector Rolland.

# Groupe U.D.F. (128):

Pour: 127.

Non-votant: 1. - M. Jean Briane.

#### Groupe Front national (R.N.) (33):

Abstentions volontaires: 33.

# Groupe communiste (35):

Contre: 35.

#### Non-inscrits (12):

Pour: 8. – MM. Pierre Baudis, Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Dicbold, Roger Fossé, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Contre: 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gnuze, Michel Lambert et André Pinçon.

# Ont voté pour

MM. Abelin (Jean-Pierre) Allard (Jean) Alphandery (Edmond) André (René) Ansquer (Vincent) Auberger (Philippe) Aubert (Emmanuel) Aubert (François d') Audinot (Gautier) Bachelet (Pierre) Barate (Claude) Barbier (Gilbert) Bardet (Jean) Barnier (Michel) Barre (Raymond) Barrot (Jacques) Baudis (Pierre) Baumel (Jacques) Bayard (Henri) Bayrou (François) Beaujean (Henri) Beaumont (René) Bécam (Marc) Bechter (Jean-Pierre) Bégault (Jean) Béguet (René) Benoit (Rene) Benouville (Pierre de) Bernard (Michel) Bernardet (Daniel) Bernard-Reymond (Pierre) Besson (Jean) Bichet (Jacques) Bigeard (Marcel) Birraux (Claude) Blanc (Jacques) Bleuler (Pierre) Blot (Yvan) Blum (Roland) Mme Boisseau (Marie-Therèse) Bollengier-Stragier (Georges) Bonhomme (Jean) Borotra (Franck) Bourg-Broc (Bruno) Bousquet (Jean) Mme Boutin (Christine) Bouvard (Loic) Bouvet (Henri) Branger (Jean-Guy) Brial (Benjamin) Briant (Yvon) Brocard (Jean) Brochard (Albert) Brune (Paulin) Bussereau (Dominique) Cabal (Christian) Caro (Jean-Marie) Carré (Antoine) Cassabel (Jean-Pierre) Cavaillé (Jean-Charles) Cazalet (Robert) César (Gérard) Chammougon (Edouard) Chantelat (Pierre) Charbonnel (Jean)

Charie (Jean-Paul)

Charroppin (Jean)

Charles (Serge)

Chartron (Jacques) Chasseguet (Gérard) Chastagnol (Alain) Chauvierre (Bruno) Chollet (Paul) Chometon (Georges) Claisse (Pierre) Clément (Pascal) Cointat (Michel) Colin (Daniel) Colombier (Georges) Corrèze (Roger) Couanau (René) Couepel (Sébastien) Cousin (Bertrand) Couturier (Roger) Couve (Jean-Michel) Couveinhes (René) Cozan (Jean-Yves) Cuq (Henri) Daillet (Jean-Marie) Dalbos (Jean-Claude) Debré (Bernard) Debré (Jean-Louis) Debré (Michel) Dehaine (Arthur) Delalande (Jean-Pierre) Delatre (Georges) Delattre (Francis) Delevoye (Jean-Paul) Delfosse (Georges) Delmar (Pierre) Demange (Jean-Marie) Demuynck (Christian) Deniau (Jean-François) Deniau (Xavier) Deprez (Charles) Deprez (Léonce) Dermaux (Stéphane) Desanlis (Jean) Devedjian (Patrick) Dhinoin (Claude) Diebold (Jean) Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice) Drut (Guy) Dubernard (Jean-Michel) Dugoin (Xavier) Durand (Adrien) Durieux (Bruno) Durr (André) Ehrmann (Charles) Falala (Jean) Fanton (Andrė) Farran (Jacques) Féron (Jacques) Ferrand (Jean-Michel) Fenari (Gratien) Fèvre (Charles) Fillon (François) Fossé (Roger) Foyer (Jean) Fréville (Yves) Fritch (Edouard) Fuchs (Jean-Paul) Galley (Robert) Gantier (Gilbert) Gastines (Henri de) Gaudin (Jean-Claude) Gaulle (Jean de)

Geng (Francis) Gengenwin (Germain) Ghysel (Michel) Giscard d'Estaing (Valéry) Goasduff (Jean-Louis) Godefroy (Pierre) Godfrain (Jacques) Gonelle (Michel) Gorse (Georges) Gougy (Jean) Goulet (Daniel) Griotteray (Alain) Grusseomeyer (François) Guena (Yves) Guichard (Olivier) Guichon (Lucien) Haby (René) Hamaide (Michel) Hannoun (Michel) Mme d'Harcourt (Florence) Hardy (Francis) Hart (Joël) Hersant (Jacques) Hersant (Robert) Houssin (Pierre-Rémy) Mme Hubert (Elisabeth) Hunault (Xavier) Hyest (Jean-Jacques) Jacob (Lucien) Jacquat (Denis) Jacquemin (Michel) Jacquot (Alain) Jean-Baptiste (Henry) Jeandon (Maurice) Jegou (Jean-Jacques) Julia (Didier) Kaspereit (Gabriel) Kerguéris (Aimé) Kiffer (Jean) Klifa (Joseph) Koehl (Emile) Kuster (Gérard) Labbé (Claude) Lacarin (Jacques) Lachenaud (Jean-Philippe) Lafleur (Jacques) Lamant (Jean-Claude) Lamassoure (Alain) Lauga (Louis) Legendre (Jacques) Legras (Philippe) Léonard (Gérard) Léontieff (Alexandre) Lepercq (Amaud) Ligot (Maurice) Limouzy (Jacques) Lipkowski (Jean de) Lorenzini (Claude) Lory (Raymond) Louet (Henri) Mamy (Albert) Mancel (Jean-François) Maran (Jean) Marcellin (Raymond) Marcus (Claude-Gérard) Marlière (Olivier) Marty (Élic)

Rufenacht (Antoine)

Saint-Ellier (Francis)

Salles (Jean-Jack)

Séguéla (Jean-Paul)

Soisson (Jean-Pierre)

Taugourdeau (Martial)

Tenaillon (Paul-Louis)

Sourdille (Jacques)

Seitlinger (Jean)

Stasi (Bemard)

Terrot (Michel)

Thien Ah Koon

(André)

Tiberi (Jean)

Toga (Maurice)

Toubon (Jacques)

Trémège (Gérard)

Ueberschlag (Jean)

Vasseur (Philippe)

Vuiben (Michel)

Wagner (Robert)

Vuillaume (Roland)

Weisenhorn (Pierre)

Wiltzer (Pierre-André)

Virapoullé (Jean-Paul)

Vivien (Robert-André)

Valleis (Jean)

Tranchant (Georges)

Savy (Bemard)

Masson (Jean-Louis) Mathieu (Gilbert) Mauger (Pierre) Maujouan du Gasset (Joseph-Henri) Mayoud (Alain) Mazeaud (Pierre) Médecin (Jacques) Mesmin (Georges) Messmer (Pierre) Mestre (Philippe) Micaux (Pierre) Michel (Jean-François) Millon (Charles) Miossec (Charles) Montastruc (Pierre) Montesquiou (Aymeri de) Mme Moreau (Louise) Mouton (Jean) Movne-Bressand (Alain) Narquin (Jean) Nenou-Pwataho (Maurice) Nungesser (Roland) Omano (Michel d') Oudot (Jacques) Paccou (Charles) Paecht (Arthur) Mme de Panafieu (Françoise)

Mme Papon (Christiane) Mme Papon (Monique) Parent (Régis) Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique) Perbet (Régis) Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de) Péricard (Michel) Peyrefitte (Alain) Pinte (Etienne) Poniatowski (Ladislas) Poujade (Robert) Préaumont (Jean de) Proriol (Jean) Raoult (Eric) Raynal (Pierre) Renard (Michel) Revet (Charles) Reymann (Marc) Richard (Lucien) Rigaud (Jean) Roarta (Jean) Robien (Gilles de) Rocca Serra (Jean-Paul de) Rossi (André) Roux (Jean-Pierre) Royer (Jean)

# Ont voté contra

MM. Adevah-Pœuf (Maurice) Alfonsi (Nicolas) Anciant (Jean) Ansart (Gustave) Asensi (François) Auchedé (Rémy) Auroux (Jean) Mme Avice (Edwige) Ayrault (Jean-Marc) Badet (Jacques) Balligand (Jean-Pierre) Bapt (Gérard) Barailla (Régis) Bardin (Bernard) Barrau (Alain) Barthe (Jean-Jacques) Bartolone (Claude) Bassinet (Philippe) Beaufils (Jean) Becbe (Guy) Bellon (André) Belorgey (Jean-Michel) Bérégovoy (Pierre) Bemard (Pierre) Berson (Michel) Besson (Louis) Billardon (André) Billon (Alain) Bockel (Jean-Marie) Bocquet (Alain) Bonnemaison (Gilbert) Bonnet (Alain) Bonrepaux (Augustin) Bordu (Gérard) Borel (André) Borrel (Robert) Mme Bouchardeau (Huguette) Boucheron (Jean-Michel) (Charente) Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine) Bourguignon (Pierre) Brune (Alain) Calmat (Alain) Cambolive (Jacques)

Carraz (Roland)

Cartelet (Michel)

Cassaing (Jean-Claude) Castor (Elie) Cathala (Laurent) Césaire (Aimé) Chanfrault (Guy) Chapuis (Robert) Charzat (Michel) Chauveau (Guy-Michel) Chénard (Alain) Chevallier (Daniel) Chevénement (Jean-Pierre) Chomat (Paul) Chouat (Didier) Chupin (Jean-Claude) Clert (André) Coffineau (Michel) Colin (Georges) Collomb (Gérard) Colonna (Jean-Hugues) Combrisson (Roger) Crépeau (Michel) Mme Cresson (Edith) Darinot (Louis) Dehoux (Marcel) Delebarre (Michel) Delehedde (André) Derosier (Bernard) Deschamps (Bernard) Deschaux-Beaume (Freddy) Dessein (Jean-Claude) Destrade (Jean-Pic.re) Dhaille (Paul) Douyére (Raymond) Drouin (René) Ducoloné (Guy) Mme Dufoix (Georgina) Dumas (Roland) Dumont (!ean-Louis) Durieux (Jeao-Paul) Durupt (Job) Emmanuelli (Henri) Fabius (Laurent) Faugaret (Alain) Fiszbin (Henri) Fiterman (Charles) Fleury (Jacques) Florian (Roland)

Forgues (Pierre) Fourré (Jean-Pierre) Mme Frachon (Martine) Franceschi (Joseph) Freche (Georges) Fuchs (Gérard) Garmendia (Pierre) Mme Gaspard (Françoise) Gayssot (Jean-Claude) Germon (Claude) Giard (Jean) Giovannelli (Jean) Mme Goeuriot (Colette) Gourmelon (Joseph) Goux (Christian) Gouze (Hubert) Gremetz (Maxime) Grimont (Jean) Guyard (Jacques) Hage (Georges) Hermier (Guy) Hernu (Charles) Hervé (Edmond) Hervé (Michel) Hoarau (Elie) Mme Hoffmann (Jacqueline) Huguet (Roland) Mme Jacq (Marie) Mme Jacquaint (Muguette) Jalton (Frédéric) Janetti (Maurice) Jarosz (Jean) Jospin (Lionel) Josselin (Charles) Journet (Alain) Jose (Pierre) Kuchei Ja (Jean-Pierre) Labarrére (André) Laborde (Jean) Lacombe (Jean) Laignel (André) Lajoinie (André) Mme Lalumière (Catherine) Lambert (Jérôme)

Lambert (Michel)

Lang (Jack) Laurain (Jean) Laurissergues (Christian) Lavédrine (Jacques) Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-France) Le Déaut (Jean-Yves) Ledran (André) Le Drian (Jean-Yves) Le Foll (Robert) Lefranc (Bernard) Le Garrec (Jean) Lejeune (André) Le Meur (Daniel) Lemoine (Georges) Lengagne (Guy) Leonetti (Jean-Jacques) Le Pensec (Louis) Mme Leroux (Ginette) Leroy (Roland) Loncle (François) Louis-Joseph-Dogué (Maurice) Mahéas (Jacques) Malandain (Guy) Malvy (Martin) Marchaia (Georges) Marchand (Philippe) Margnes (Michel) Mas (Roger) Mauroy (Pierre) Mellick (Jacques) Menga (Joseph) Mercieca (Paul) Mermaz (Louis) Métais (Pierre) Metzinger (Charles) Mexandeau (Louis) Michel (Claude) Michel (Henri) Michel (Jean-Pierre)

Mitterrand (Gilbert) Montdargent (Robert) Mme Mora (Christiane) Moulinet (Louis) Moutoussamy (Emest) Nallet (Henri) Natiez (Jean) Mme Neiertz (Véronique) Mme Nevoux (Paulette) Notebart (Arthur) Nucci (Christian) Oehler (Jean) Ortet (Pierre) Mme Osselin (Jacqueline) Patriat (François) Pénicaut (Jean-Pierre) Pesce (Rodolphe) Peuziat (Jean) Peyret (Michel) Pezet (Michel) Pierret (Christian) Pinçon (André) Pistre (Charles) Poperen (Jean) Porelli (Vincent) Portheault (Jean-Claude) Pourchon (Maurice) Prat (Henri) Proveux (Jean) Puaud (Philippe) Queyranne (Jean-Jack) Quilés (Paul) Ravassard (Noël) Reyssier (Jean) Richard (Alain) Rigal (Jean) Rigout (Marcel) Rimbault (Jacques)

Rocard (Michel) Rodet (Alain) Roger-Machart (Jacques) Mme Roudy (Yvette) Roux (Jacques) Saint-Pierre (Dominique) Sainte-Marie (Michel) Sanmarco (Philippe) Santrot (Jacques) Sapin (Michel) Sarre (Georges) Schreiner (Bernard) Schwartzenberg (Roger-Gérard) Mme Sicard (Odile) Siffre (Jacques) Souchon (René) Mme Soum (Renée) Mme Stiévenard (Gisèle) Stirn (Olivier) Strauss-Kahn (Dominique) Mme Sublet (Marie-Joséphe) Sueur (Jean-Pierre) Tavernier (Yves) Théaudin (Clément) Mme Toutain (Ghislaine) Mme Trautmann (Catherine) Vadepied (Guy) Vauzelle (Michel) Vergés (Paul) Vivien (Alain) Wacheux (Marcel) Welzer (Gérard) Worms (Jean-Pierre) Zuccarelli (Émile)

١

#### Se sont abstenus volontairement

MM.
Arrighi (Pascal)
Bachelot (François)
Backeroot (Christian)
Bompard (Jacques)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Descaves (Pierre)
Domenech (Gabriel)
Frédéric-Dupont
(Edouard)
Freulet (Gérard)

Gollnisch (Bruno)
Herlory (Guy)
Holeindre (Roger)
Jalkh (Jean-François)
Le Jaouen (Guy)
Le Pen (Jean-Marie)
Martinez (Jean-Claude)
Mégret (Bruno)
Perdomo (Ronald)
Peyrat (Jacques)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)

Porteu de La Morandiére (François) Reveau (Jean-Pierre) Rostolan (Michel de) Roussel (Jean) Schenardi (Jean-Pierre) Sergent (Pierre) Sirgue (Pierre) Spieler (Robert) Stirbois (Jean-Pierre) Wagner (Georges-Paul)

#### N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Claude Évin, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM. Jean Briane et Hector Rolland.

# SCRUTIN (Nº 434)

sur l'amendement nº 121, repris par M. Charles Pistre, après l'article 73 du projet de loi de finances pour 1987 (dépôt d'un rapport devant le Parlement sur le financement de la couvetture sociale des exploitants agricoles en difficulté)

Nombre de votants	249
Pour l'adoption 249	

Contre .....

L'Assemblée nationale a adopté.

Laurissergues

# **ANALYSE DU SCRUTIN**

# Groupe eocisiete (211) :

Pour: 210.

Non-votant : 1. - M. Claude Évin, président de séance.

#### Groupe R.P.R. (157) :

Non-votants: 157 (M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale).

#### Groupe U.D.F. (128):

Non-votants: 128.

# Groupe Front national (R.N.) (33):

Non-votants: 33.

# Groupe communiete (35):

Pour: 35.

## Non-inscrits (12):

Pour: 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pincon.

Abstention volontaire: 1. - M. Yvon Briant.

Non-votants: 7. - MM. Pierre Baudis, Daniel Bernardet, Bruno Chauvierre, Jean Diebold, Roger Fossé, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

# Ont voté pour

MM. Adevah-Pœuf (Maurice) Alfonsi (Nicolas) Anciant (Jean) Ansart (Gustave) Asensi (François) Auchedé (Rémy) Aurous (Jean) Mme Avice (Edwige) Ayrault (Jean-Marc) Badet (Jacques) Balligand (Jean-Pierre) Bapt (Gérard) Barailla (Régis) Bardin (Bernard) Barrau (Alain) Barthe (Jean-Jacques) Bartolone (Claude) Bassinet (Philippe) Beaufils (Jean) Bêche (Guv) Bellon (André) Belorgey (Jean-Michel) Bérégovoy (Pierre) Bernard (Pierre) Berson (Michel) Besson (Louis) Billardon (André) Billon (Alain) Bockel (Jean-Marie) Bocquet (Alain) Bonnemaison (Gilbert) Bonnet (Alain) Bonrepaux (Augustin) Bordu (Gérard) Borel (André) Borrel (Robert) Mme Bouchardeau (Huguette) Boucheron (Jean-Michel) (Charente) Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine) Bourguignon (Pierre) Brune (Alain) Calmat (Alain) Cambolive (Jacques) Carraz (Roland) Cartelet (Michel) Cassaing (Jean-Claude)

Castor (Elie) Cathala (Laurent) Césaire (Aimé) Chanfrault (Guy) Chapuis (Robert) Charzat (Michel) Chauveau (Guy-Michel) Chénard (Alain) Chevallier (Daniel) Chevenement (Jean-Pierre) Chomat (Paul) Chouat (Didier) Chupin (Jean-Claude) Clert (André) Coffineau (Michel) Colin (Georges) Collomb (Gérard) Colonna (Jean-Hugues) Combrisson (Roger) Crépeau (Michel) Mme Cresson (Edith) Darinot (Louis) Dehous (Marcel) Delebarre (Michel) Delehedde (André) Derosier (Bernard) Deschamps (Bernard) Deschaus-Beaume (Freddy) Dessein (Jean-Claude) Destrade (Jean-Pierre) Dhaille (Paul) Douyère (Raymond) Drouin (René) Ducoloné (Guy) Mme Dufoix (Georgina) Dumas (Roland) Dumont (Jean-Louis) Durieux (Jean-Paul) Durupt (Job) Emmanuelli (Henri) Fabius (Laurent) Faugaret (Alain) Fiszbin (Henri) Fiterman (Charles) Fleury (Jacques) Florian (Roland) Forgues (Pierre) Fourté (Jean-Pierre)

Mme Frachon (Martine) Franceschi (Joseph) Frèche (Georges) Fuchs (Gerard) Garmendia (Pierre) Mme Gaspard (Françoise) Gayssot (Jean-Claude) Germon (Claude) Giard (Jean) Giovannelli (Jean) Mme Goeuriot (Colette) Gourmelon (Joseph) Gous (Christian) Gouze (Hubert) Gremetz (Maxime) Grimont (Jean) Guyard (Jacques) Hage (Georges) Hermier (Guy) Hernu (Charles) Hervé (Edmnnd) Hervé (Michel) Hoarau (Elie) Mme Hoffmann (Jacqueline) Huguet (Roland) Mme Jacq (Marie) Mme Jacquaint (Muguette) Jalton (Frédéric) Janetti (Maurice) Jarosz (Jean) Jospin (Lionel) Josselin (Charles) Journet (Alain) Jose (Pierre) Kucheida (Jean-Pierre) Labarrère (André) Laborde (Jean) Lacombe (Jean) Laignel (André) Lajoinie (André) Mme Lalumière (Catherine) Lambert (Jérôme) Lambert (Michel) Lang (Jack)

Laurain (Jean)

(Christian) Lavédrine (Jacques) Le Baill (Georges) Mme Lecuir (Marie-France) Le Déaut (Jean-Yves) Ledran (André) Le Drian (Jean-Yves) Le Foll (Robert) Lefranc (Bernard) Le Garrec (Jean) Lejeune (André) Le Meur (Daniel) Lemoine (Georges) Lengagne (Guy) Leonetti (Jean-Jacques) Le Pensec (Louis) Mme Lerous (Ginette) Leroy (Roland) Loncle (François) Louis-Joseph-Dogué (Maurice) Mahéas (Jacques) Malandain (Guy) Malvy (Martin) Marchais (Georges) Marchand (Philippe) Margnes (Michel) Mas (Roger) Mauroy (Pierre) Mellick (Jacques) Menga (Joseph) Mercieca (Paul) Mermaz (Louis) Métais (Pierre) Metzinger (Charles) Mexandeau (Louis) Michel (Claude) Michel (Henri) Michel (Jean-Pierre) Mitterrand (Gilbert)

Montdargent (Robert) Mme Mora (Christiane) Moulinet (Louis) Moutoussamy (Ernest) Nallet (Henri) Natiez (Jean) Mme Neiertz (Véronique) Mme Nevoux (Paulette) Notebart (Arthur) Nucci (Christian) Oehler (Jean) Ortet (Pierre) Mme Osselin (Jacqueline) Patriat (François) Pénicaut (Jean-Pierre) Pesce (Rodolphe) Peuziat (Jean) Peyret (Michel) Pezet (Michel) Pierret (Christian) Pinçon (André) Pistre (Charles) Poperen (Jean) Porelli (Vincent) Portheault (Jean-Claude) Pourchon (Maurice) Prat (Henri) Proveux (Jean) Puaud (Philippe) Queyranne (Jean-Jack) Ouilès (Paul) Ravassard (Noel) Reyssier (Jean) Richard (Alain) Rigal (Jean) Rigout (Marcel) Rimbault (Jacques)

Rocard (Michel) Rodet (Alain) Roger-Machart (Jacques) Mme Roudy (Yvette) Roux (Jacques) Saint-Pierre (Dominique) Sainte-Marie (Michel) Sanmarco (Philippe) Santrut (Jacques) Sapin (Michel) Sarre (Georges) Schreiner (Bernard) Schwartzenberg (Roger-Gérard) Mme Sicard (Odile) Siffre (Jacques) Souchon (René) Mme Soum (Renée) Mme Stievenard (Gisèle) Stirn (Olivier) Strauss-Kahn (Dominique) Mme Sublet (Marie-Joséphe) Sueur (Jean-Pierre) Tavernier (Yves) Théaudio (Clément) Mme Toutain (Ghislaine) Mme Trautmann (Catherine) Vadepied (Guy) Vauzelle (Michel) Vergès (Paul) Vivien (Alain) Wacheux (Marcel) Welzer (Gérard) Worms (Jean-Pierre) Zuccarelli (Émile)

#### S'est ebstenu volontairement

M. Yvon Briant.

# N'ont pas pris part au vote

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Claude Évin qui présidait la séance.

D'autre part : MM. Abelin (Jean-Pierre) Allard (Jean) Alphandéry (Edmond) André (René) Ansquer (Vincent) Arrighi (Pascal) Auberger (Philippe) Aubert (Emmanuel) Aubert (François d') Audinot (Gautier) Bachelet (Pierre) Bachelot (François) Baeckeroot (Christian) Barate (Claude) Barbier (Gilbert) Bardet (Jean) Barnier (Michel) Barre (Raymond) Barrot (Jacques) Baudis (Pierre) Baumel (Jacques) Bayard (Henri) Bayrou (François) Beaujean (Henri) Beaumont (René) Bécam (Marc) Bechter (Jean-Pierre) Bégault (Jean) Béguet (René) Benoit (René)

Benouville (Pierre de)

Bernard (Michel) Bernardet (Daniel) Bernard-Reymond (Pierre) Besson (Jean) Bichet (Jacques) Bigeard (Marcel) Birraux (Claude) Blane (Jacques) Bleuler (Pierre) Blot (Yvan) Blum (Roland) Mme Roisseau (Marie-Thérèse) Bollengier-Stragier (Georges) Bompard (Jacques) Bonhomme (Jean) Borotra (Franck) Bourg-Broc (Bruno) Bousquet (Jean) Mme Boutin (Christine) Bouvard (Loic) Bouvet (Henri) Branger (Jean-Guy) Brial (Benjamin) Briane (Jean) Brocard (Jean) Brochard (Albert)

Bruné (Paulin)

Bussereau (Dominique) Cabal (Christian) Caro (Jean-Marie) Carré (Antoine) Cas abel (Jean-Pierre) Cavaillé (Jean-Charles) Cazalet (Robert) César (Gérard) Ceyrac (Pierre) Chaboche (Dominique) Chambrun (Charles de) Chammougon (Edouard) Chantelat (Pierre) Charbonnel (Jean) Charie (Jean-Paul) Charles (Serge) Charroppin (Jean) Chartron (Jacques) Chasseguet (Gérard) Chastagnol (Alain) Chauvierre (Bruno) Chollet (Paul) Chameton (Georges) Claisse (Pierre) Clément (Pascal) Cointat (Michel) Colin (Daniel) Colombier (Georges) Corréze (Roger) Couanau (René)

Couepel (Sébastien) Cousin (Bertrand) Couturier (Roger) Couve (Jean-Michel) Couveinhes (René) Cozan (Jean-Yves) Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie) Dalbos (Jean-Claude) Debré (Bernard) Debré (Jean-Louis) Debré (Michel) Dehaine (Arthur) Delalande (Jean-Pierre) Delatre (Georges) Delattre (Francis) Delevoye (Jean-Paul) Delfosse (Georges) Delmar (Pierre) Demange (Jean-Marie) Demuynck (Christian) Deniau (Jean-François) Deniau (Xavier) Deprez (Charles) Deprez (Léonce) Dermaux (Stéphane) Desanlis (Jean) Descaves (Pierre) Devedjian (Patrick) Dhinnin (Claude) Diebold (Jean) Dimeglio (Willy) Domenech (Gabriel) Dominati (Jacques) Dousset (Maurice) Drut (Guy) Dubernard (Jean-Michel) Dugoin (Xavier) Durand (Adrien) Durieux (Bruno) Dutt (André)

Ehrmann (Charles) Falale (Jean) Fanton (André) Farran (Jacques) Féron (Jacques) Ferrand (Jean-Michel) Ferrari (Gratien) Fèvre (Charles) Fillon (François) Fossé (Roger) Foyer (Jean) Frédéric-Dupont (Edouard) Freulet (Gérard) Fréville (Yves) Fritch (Edouard) Fuchs (Jean-Paul) Galley (Robert) Gantier (Gilbert) Gastines (Henri de) Gaudin (Jean-Claude) Gaulle (Jean de) Geng (Francis) Gengenwin (Germain) Ghysel (Michel) Giscard d'Estaing (Valery) Goarduff (Jean-Louis) Godefmy (Pierre) Godfraio (Jacques) Gollnisch (Bruno) Gonelle (Michel) Gorse (Georges) Gougy (Jean) Goulet (Daniel) Griotteray (Alain) Grussenmeyer (François) Guéna (Yves) Guichard (Olivier) Guichon (Lucien)

Haby (René)

Hamaide (Michel)

Hannoun (Michel) Mme d'Harcourt (Florence) Hardy (Frencis) Hart (Joël) Herlory (Guy) Hersant (Jacques) Hersant (Robert) Holeindre (Roger) Houssin (Pierre-Rémy) Mme Hubert (Elisabeth) Hunault (Xavier) Hyest (Jean-Jacques) Jacob (Lucien) Jacquat (Denis) Jacquemin (Michel) Jacquot (Alain) Jalkh (Jean-François) Jean-Beptiste (Henry) Jeandon (Maurice) Jegou (Jean-Jacques) Julia (Didier) Kaspereit (Gabriel) Kerguéris (Aimé) Kiffer (Jean) Klifa (Joseph) Koehl (Emile) Kuster (Gérard) Labbé (Claude) Lacarin (Jacques) Lachenaud (Jean-Philippe) Lafleur (Jacques) Lamant (Jean-Claude) Lamassoure (Alain) Lauga (Louis) Legendre (Jacques) Legras (Philippe) Le Jaouen (Guy) Léonard (Gérerd) Léontieff (Alexandre) Le Pen (Jean-Marie)

Lepercq (Amaud) Ligot (Maurice) Limouzy (Jacques) Lipkowski (Jean de) Lorenzini (Claude) Lory (Raymond) Louet (Henri) Mamy (Albert) Mancel (Jean-François) Maran (Jean) Mercellin (Raymond) Marcus (Claude-Gérard) Marlière (Olivier) Martinez (Jean-Claude) Marty (Élie) Masson (Jean-Louis) Mathieu (Gilbert) Mauger (Pierre) Maujouan du Gasset (Joseph-Henri) Mayoud (Alain) Mazeaud (Pierre) Médecin (Jacques) Mégret (Bruno) Mesmin (Georges) Messmer (Pierre) Mestre (Philippe) Micaux (Pierre) Michel (Jean-François) Millon (Charles) Miossec (Charles) Montastruc (Pierre) Montesquiou (Aymeri de) Mme Moreau (Louise) Mouton (Jean) Moyne-Bressand (Alain) Narquin (Jean) Nenou-Pwataho (Meurice) Nungesser (Roland)

Ornano (Michel d') Oudot (Jacques) Paccou (Charles) Paecht (Arthur) Mme de Panaficu (Françoise) Mme Papon (Christiane) Mme Papon (Monique) Parent (Régis) Pascallon (Pierre) Pasquini (Pierre) Pelchat (Michel) Perben (Dominique) Perbet (Régis) Perdomo (Ronald) Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de) Péricard (Michel) Peyrat (Jacques) Peyrefitte (Alain) Peyron (Albert) Mme Piat (Yann) Pinte (Etienne) Poniatowski (Ladislas) Porteu de La Morandiére (Francois) Poujade (Robert) Préaumont (Jean de) Proriol (Jean) Raoult (Eric) Raynal (Pierre) Renard (Michel) Reveau (Jean-Pierre) Revet (Charles) Reymann (Merc) Richard (Lucien) Rigaud (Jean) Roatta (Jean) Robien (Gilles de) Rocca Serra (Jean-Paul de) Rolland (Hector)

Rossi (André) Rostolan (Michel de) Roussel (Jean) Roux (Jean-Pierre) Royer (Jean) Rufenacht (Antoine) Saint-Ellier (Francis) Salles (Jean-Jack) Savy (Bernard) Schenardi (Jean-Pierre) Séguéla (Jean-Paul) Seitlinger (Jean) Sergent (Pierre) Sirgue (Pierre) Soisson (Jean-Pierre) Sourdille (Jacques) Spieler (Robert) Stasi (Bernard) Stirbois (Jean-Pierre) Teugourdeau (Martiel) Tenaillon (Paul-Louis) Terrot (Michel) Thlen Ah Koon (André) Tiberi (Jean) Toga (Meurice) Toubon (Jecques) Tranchant (Georges) Trémège (Gérard) Ueberschlag (Jean) Valleix (Jean) Vasseur (Philippe) Virapoullé (Jean-Paul) Vivien (Robert-André) Vuibert (Michel) Vuillaume (Roland) Wagner (Georges-Paul) Wagner (Robert) Weisenhorn (Pierre) Wiltzer (Pierre-André)

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)